BnF Gallica

Mercure galant

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

. Mercure galant. 1694-05.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

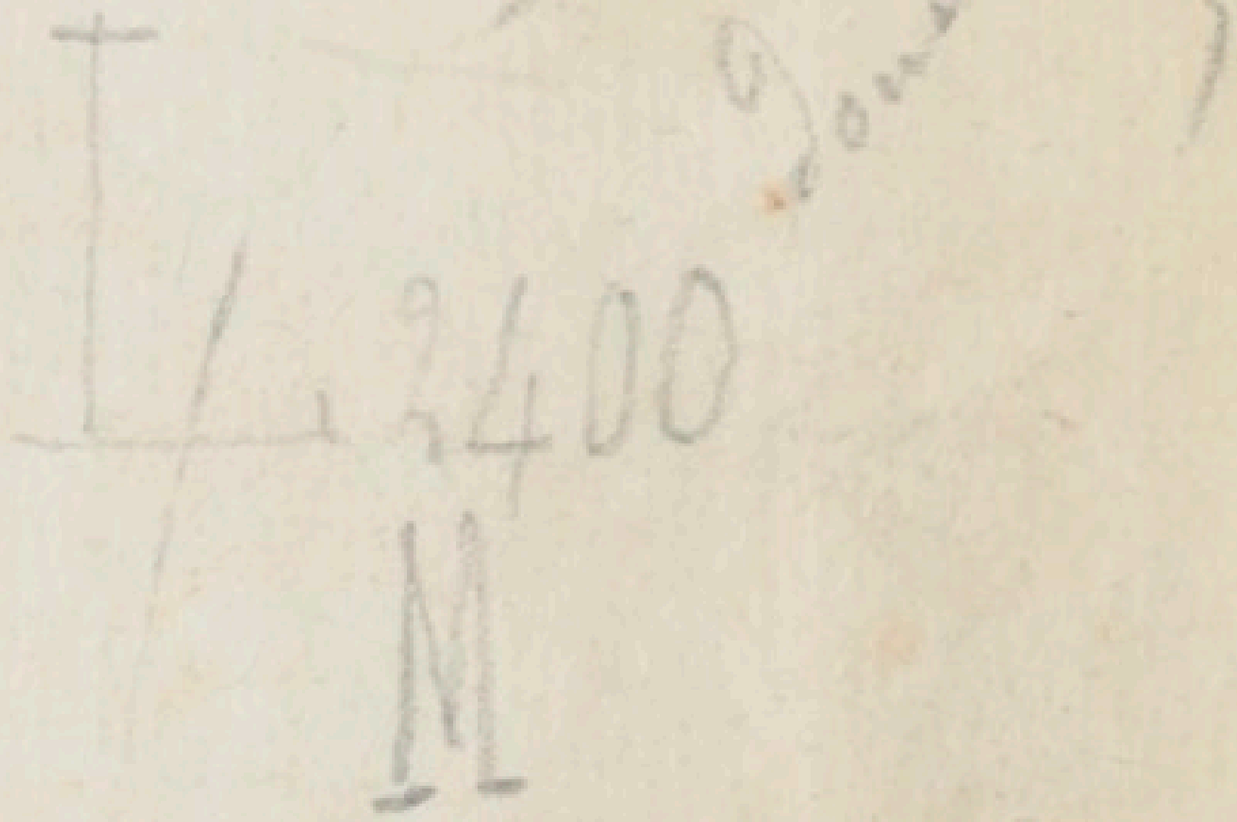
Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Uu

Deposuit Dominus

(mg. Planch. Pag. 328.)

(246)



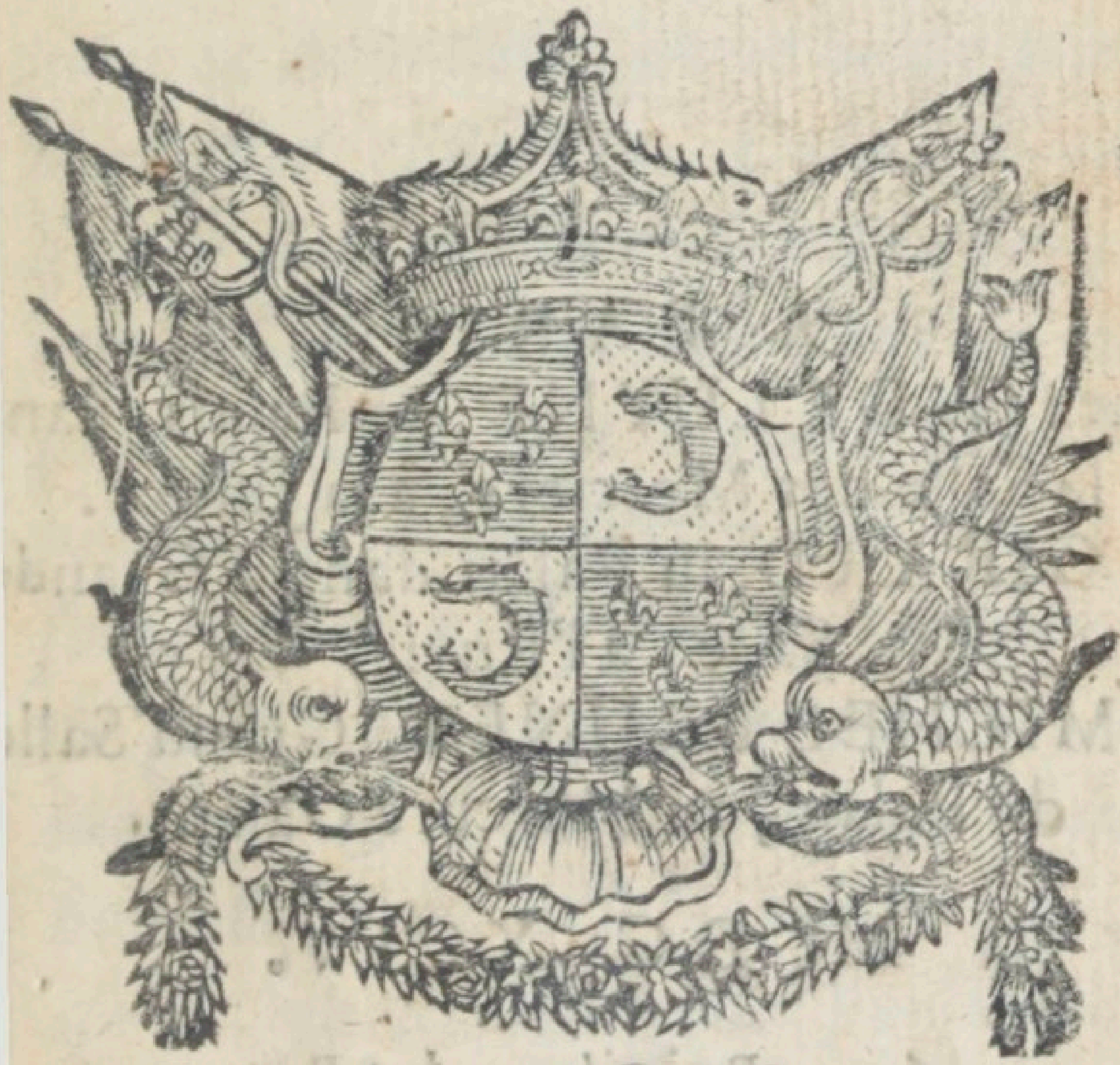
MERCURE

GALANT

DEDIE A MONSEIGNEUR

LE DAUPHIN.

MAY 1694.



A PARIS,

Chez MICHEL BRUNET, Grand' Salle du Palais, au Mercure Galant.

ON donnera toûjours un Volume nouveau du Mercure Galant le premier jour de chaque Mois, & on le vendra Trente sols relié en Veau & Vingt-cinq sols en Parchemin.

A PARIS,
Chez G. DE LUYNE, au Palais, dans la Salle des Merciers, à la Justice.
T. GIRARD, au Palais, dans la Grande Salle, à l'Envie.
Et MICHEL BRUNET, Grand'Salle du Palais, au Mercure Galant.

M. DC. XCIV.

Avec Privilege du Roy.

AVIS.

QVelques prieres qu'on ait faites jusqu'à present de bien écrire les noms de Famille employez dans les Memoires qu'on envoye pour ce Mercure, on ne laisse pas d'y manquer toûjours. Cela est cause qu'il y a de temps en temps quelques-uns de ces Memoires dont on ne se peut servir. On reitere la mesme priere de bien écrire ces noms en sorte qu'on ne s'y puisse tromper. On ne prend aucun argent pour les Memoires, & l'on employera tous les bons Ouvrages à leur tour, pourvû qu'ils ne desobligent personne, & qu'il n'y ait rien de licentieux. On

AVIS.

prie seulement ceux qui les envoyent, & sur tous ceux qui n'écrivent que pour faire employer leurs noms dans l'article des Enigmes, d'affranchir leurs Letires de port, s'ils veulent qu'on fasse ce qu'ils demandent. C'est fort peu de chose pour chaque particulier, & le tout ensemble est beaucoup pour un Libraire.

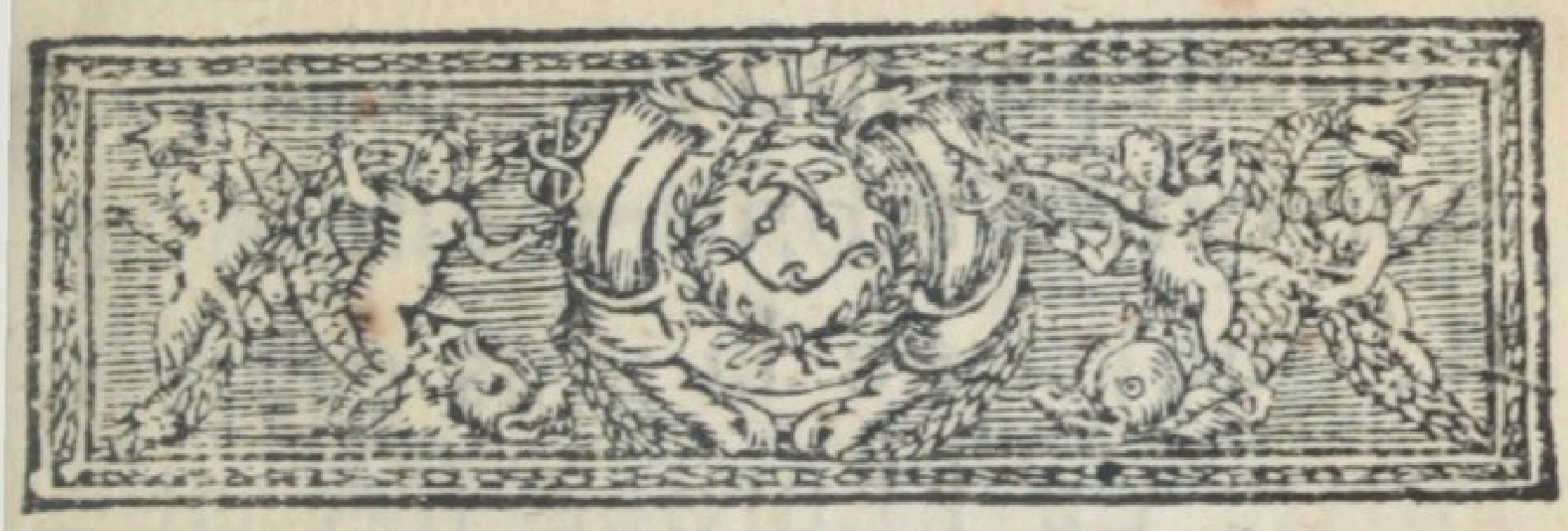
Le sieur Brunet qui debite presentement le Mercure, a rétably tes choses de maniere qu'il est toûjours imprimé au commencement de chaque mois. Il avertit qu'à l'égard des Envois qui se font à la Campagne, il fera partir les paquets de ceux qui le chargeront de les envoyer avant que l'on commence à vendre icy le Mercure. Comme ces paquets seront plusieurs jours en chemin, Paris ne laissera pas d'avoir le Mercure

AVIS.

long-temps avant qu'il ſoit arrivé dans les Villes éloignées, mais auſſi les Villes ne le recevront pas ſi tard qu'elles faiſoient auparavant. Ceux qui ſe le font envoyer par leurs Amis ſans en charger ledit Brunet, s'expoſent à le recevoir toûjours fort tard par deux raiſons. La premiere, parce que ces Amis n'ont pas ſoin de le venir prendre ſi-tôt qu'il eſt imprimé, outre qu'il le ſera toûjours quelques jours avant qu'on en faſſe le debit; & l'autre, que ne l'envoyant qu'aprés qu'ils l'ont leu, eux & quelques autres à qui ils le preſtent, ils rejettent la faute du retardement ſur le Libraire, en diſant que la vente n'en a commencé que fort avant dans le mois. On évitera ce retardement par la voye dudit Sieur Brunet, puis qu'il ſe charge de faire

AVIS.

les paquets luy-meſme & de les faire porter à la poſte ou aux Meßagers ſans nul intereſt, tant pour les Particuliers que pour les Libraires de Province, qui luy auront donné leur adreſſe. Il fera la meſme choſe generalement de tous les Livres nouveaux qu'on luy demandera, ſoit qu'il les debite, ou qu'ils appartiennent à d'autres Libraires, ſans en prendre pour cela davantage que le prix fixé par les Libraires qui les vendront. Quand il ſe rencontrera qu'on demandera ces Livres à la fin du mois, on les joindra au Mercure, afin de n'en faire qu'un meſme paquet. Tout cela ſera executé avec une exactitude dont on aura lieu d'eſtre content.



MERCVRE GALANT

MAY 1694.

IL n'y a perſonne qui ne demeure d'accord que le Roy eſt le plus grand Prince que Dieu ait jamais donné à la terre. Ses qualitez toutes merveilleuſes ſurprennent toujours, & ne

causent pas moins d'admiration que d'étonnement. Ainsi, quoy que la plus grande partie de l'Europe soit declarée contre luy, s'il a beaucoup de Nations à combattre, c'est, pour ainsi dire, sans s'estre fait d'Ennemis, toutes les Puissances liguées l'estant bien plûtost contre sa gloire, qu'elles ne le sont contre sa personne. Aussi voyons-nous que les Etrangers n'ont pas moins d'ardeur à le loüer, que ceux qui vivent sous sa domination. Le Sonnet Italien que je vous en-

voye en eſt une preuve. Il eſt *del Cavaliere Nicolai.*

ALLA SACRA REAL MAESTA di Ludovico Magno.

SONETTO.

HEroe guerriere, il cui valor ſourano
La Fama ogn'or nell' univerſo intuona;
Soggetta al tuovoler fatta è Bellona,
Ogni potenza a te reſiſte invano.

Ingemma ogn'or la tua vittrice mano

IO MERCURE
Dell' Imperio de Franchi la Co-
rona ;
S'adora il tuo gran nome in ogni
Zona,
L'arbitro fatto sei del nume Giano.

§

Lauri eterni al tuo crin cinge la
gloria,
Ogni clima nemico a te si cole,
Che nato a un parto sei con la
vittoria ;

§

Egia spennata l' Aquila si duole,
Con le cui penne scrivera l' historia
L'inaudito valor del Franco Sole.

Vous lirez avec plaisir cet autre Sonnet, vous qui estes dans une apprehension perpetuelle que les fati-

gues où Sa Majesté s'expose dans chaque Campagne, n'alterent une santé si précieuse à l'Etat.

AU ROY,

TV te trouves, grand Prince,
au sommet de la gloire,
L'état où tu te vois est le plus élevé
Où jamais icy-bas Mortel soit arrivé,
Et cependant tu cours sans cesse à la Victoire.

VEux-tu que sur les murs du Temple de Memoire
Autre nom que le tien ne puisse estre gravé?
Quoy, pour toncher Dauphin n'aurois tu reservé

Que l'unique plaisir de lire ton
Histoire?
Si
Mets-luy la foudre en main, & luy
laisse le soin
De porter, s'il se peut, tes conques-
tes plus loin;
Tu vois pour les Combats le beau
feu qui le brûle.
Si
Il semble qu'à ta gloire il ne man-
que aujourd'huy,
Après avoir dompté plus de Mon-
stres qu'Hercule,
Que de sçavoir, grand Roy, te
borner comme luy.

Il semble que l'Auteur de ce Sonnet ait prévû, en le faisant, que le Roy nommeroit Monseigneur le Dauphin

pour aller en Flandre, où ce Monarque luy a remis le commandement de ſon Armée. Je vous parleray du départ de ce jeune Prince avant que de finir cette Lettre; & pour ne pas finir ſi-toſt un article qui regarde la gloire de Sa Majeſté, je vais vous faire part d'une Lettre écrite par Mr l'Abbé des Landes, Grand Archidiacre & Chanoine de Treguier. Tout ce que je vous ay envoyé de luy vous a paru plein d'érudition & d'invention, & connoiſſant la juſteſſe de voſtre

discernement. j'ay sujet de croire que vous serez satisfaite de ce que vous allez lire.

A M. LE CHEVALIER DES LANDES.

QVe j'ay eu de joye, mon cher Neveu, de voir icy l'un de vos Officiers! Vous estes heureux de faire vôtre Noviciat de Marine sous des Maistres qui ne se forment point d'autre passion que celle de donner leurs applications, leur sang & leur vie, pour

soûtenir avec éclat le Regne de Louis le Grand.

Mais que pourrez-vous penser de ma curiosité? Cet Officier a laissé ses Tablettes dans mon Cabinet. J'y ay trouvé ce fragment, & il m'a paru si bien pensé, que j'ay crû vous le devoir communiquer. Souvenez vous que vous m'avez appris qu'il faut profiter de toutes choses. Voicy le fragment.

Les neuf Sœurs se promenant un jour dans une charmante allée, se firent un défy à qui feroit le mieux un Idille à la gloire de Louis le Grand. Il fut arrestê qu'elles choisiroient des sujets dif-

ferens par rapport aux Victoires & aux admirables qualitez de ce grand Monarque. Dans ce moment l'une de ces aimables Filles apperceut Apollon & Mars qui s'alloient retirer à la fraischeur dans une grotte qui est située dans un Valon au dessous du Parnasse. Ah, dit cette aimable Fille, Apollon & Mars ont voulu souvent sçavoir de nos secrets, essayons à nostre tour d'apprendre de leurs nouvelles. Tirons au sort, mettons huit Roses & un Lis dans cette corbeille, & celle à qui le Lis tombera sous la main, se glissera, & nous redira ce qu'ils

ſont allez decider dans cette grot-
te. Celle à qui le Lis tomba ſous
la main s'eſtant cachée ſous un
Mirthe proche de la grotte, elle
entendit Appollon, qui continuant
ſon diſcours, diſoit à Mars,
qu'il ne trouvoit point de Heros
au monde, plus digne de l'eſtime
des Dieux, que l'Empereur des
François. Ce grand Prince reünit
toutes vos belles qualitez & tou-
tes les miennes. Ah, pour moy,
dit Mars, en enfonçant ſon
caſque, j'aime ce Guerrier comme
mon Camarade; vous ſçavez ce
que nous ſçavons faire & dans
peu vous verrez cette belle Ligue

d'Ausbourg s'en aller en fumée. Puisque vous me parlez de cette Ligue, reprit Apollon, il faut que je vous fasse part de mes reflexions. La Ligue d'Ausbourg est un Corps Politique qui est monstrueux puisqu'il est composé de membres qui sont animez de differens esprits.

L'Empereur des Allemans, le Roy d'Espagne & les autres Alliez d'une mesme Religion ont crû qu'unanimement la Ligue n'avoit pour fin que l'affoiblissement de la Monarchie Françoise ; c'est le piege que l'on a tendu. Mais qui ignore que le vray dessein de la

Ligue eſt la deſtruction de la Mai-
ſon d'Auſtriche, & qu'on ſe ſert
deſes propres armes pour ſa ruine?
La France eſt preſentement le ſeul
rampart qui reſiſte aux Proteſ-
tans; la France eſt l'unique azile
de la Religion; les Autels ne ſub-
ſiſtent plus que ſous la protection
des Lis. Un Uſurpateur, ſoute-
nu des Proteſtans comme le party
le plus fort, n'a en vûë que l'a-
néantiſſement de la Religion Ro-
maine. L'Empereur d'Allemagne
& le Roy d Eſpagne ſont fort
trompez en s'imaginant que le
Prince d Orange les ménageroit,
s'il avoit l'avantage ſur la Fran-

ce. Ils seroient les premieres victimes de son ambition. Le bon sens ne doit il pas leur dicter qu'un Usurpateur n'aura pas plus d'égards pour des Princes Allemans & Espagnols, qu'il en a eu pour le Roy d'Angleterre, son Oncle & son Beau-pere? Peuvent-ils se flatter qu'il en usera mieux avec eux, parce qu'ils ont esté ses Complices dans sa premiere usurpation? Pour moy, je suis persuadé qu'il n'a que du mépris pour ces Espagnols & ces Allemans qu'il tient dans sa dépendonce, & dont il connoist la foiblesse. Il faut à ce sujet que je vous montre un

rare tableau qu'un Genie m'apporta il y a huit jours. Il y avoit aux champs Elisées un different entre tous les Peintres qui avoient excellé, à qui seroit le plus proche du siege d'Appelles; je donnay mon Ordonnance en faveur du Brun. Ce fameux Peintre ayant sçû que je ne regardois qu'avec indignation un Prince Vsurpateur qui troubloit la tranquillité de l'Vnivers, & dont tout le dessein estoit d'assujettir la Maison d'Autriche, voicy l'idée que ce Peintre si celebre s'est formée pour servir d'instruction aux Ministres Allemans & Espagnols. Regardez

ce Tygre caché sous des feuilles. A le voir, vous croiriez qu'il dort, ou qu'il ne pense qu'à se reposer. Voyez plus loin cet Elephant qui se croit en seureté, il ne se défie de rien. Il faut que vous sçachiez que le Tygre & l'Elephant sont ennemis par antipathie. Le Tygre sçait bien que sa force est inutile pour surmonter l'Elephant. L'Elephant a deux terribles armes, ses deffenses & sa trompe. Cette trompe est encore plus à craindre que ses deffenses. Que fait le Tygre? Il se glisse de buisson en buisson; il se cache sous les feüilles, & dés le moment qu'il peut sur-

prendre l'Elephant, il ſe jette ſur ſa trompe, le dechire & le devore.

Si vous voulez ſçavoir comment on a ſceu aux Champs Elisées que je n'avois aucune eſtime pour la Maiſon d'Auſtriche, parce qu'elle a obey à un Prince qu'elle devoit regarder comme ſon Sujet, voicy comment ſe paſſa la choſe.

Trois celebres Obſervateurs, Gaſſendy, Deſcartes & Tycobrahé, ayant remarqué quelque interruption dans mes rayons ſur quelques rochers, m'envoyerent prier de leur en dire la raiſon.

Comme j'ay de l'eſtime pour ces Phyſiciens, je leur manday qu'à l'heure de leur obſervation, j'avois eu honte de voir l'empreſſement de Dom Pedro Ronquillo, Ambaſſadeur du Roy d'Eſpagne, qui s'alla jetter à la botte du Prince d'Orange, & le feliciter avec des démonſtrations à l'Eſpagnole, ſur ſon avenement à la Couronne d'Angleterre. Je vous l'avouë, je retiray mes rayons, ne voulant pas les rendre complices de la mauvaiſe foy de cet Ambaſſadeur, qui écrivit à ſon Maiſtre, que dans cette revolution la Religion Catholique n'avoit point ſouffert.

souffert. Cependant lors qu'il en-
voyoit un Courier, le Peuple avoit
pillé, ruiné, détruit la Chapelle
de cet Ambassadeur, & celles de
toute la Ville de Londres furent
démolies; on fit revivre les Loix
sanguinaires contre tous les Ca-
tholiques & on en fit une pour
exclure à jamais de la Couronne
d'Angleterre tout Successeur Ca-
tholique.

Jugez maintenant de la bonne
foy de Dom Pedro de Ronquillo,
lors qu'il assure l'Empereur des
Allemans, & le Roy d'Espagne,
que la Religion Catholique n'a-
voit rien souffert dans ce change-

ment. En ce meſme temps, des Miniſtres amuſoient leurs Maiſtres, comme de bons Princes, à qui ils perſuadoient que ce mouvement ne ſe faiſoit contre le Roy d'Angleterre, que parce qu'il s'eſtoit rendu garant de la Paix de Nimegue, ce qui eſtoit une autre fauſſeté. Le Roy d'Angleterre n'eſtoit pas ſur le Trône quand la Paix de Nimegue fut concluë. Sur de pareils contes le Prince Allemand & le Prince Eſpagnol ſe ſont endormis fort tranquillement. Ces Princes ont bientoſt oublié la delivrance miraculeuſe de Vienne, au Siege que les

Ottomans en firent en 1683. Comment oſent-ils s'unir avec les Ennemis jurez de cette ſuprême puiſſance, qui a détourné ce terrible coup de foudre?

Ce ſeroit s'aveugler de s'imaginer que ces Ennemis ayent aucune bonne intention. Il s'agit ſeulement d'examiner un article qui eſt de la derniere conſequence. Si dans la Ligue d'Auſbourg les Catholiques y ſont les plus forts.

C'eſt icy où l'on remarque la jalouſie de la Maiſon d'Auſtriche, qui aime mieux hazarder ſa propre ruine, que de voir l'Empire des François dans l'éclat, dans

l'abondance, & dans la tranquillité.

Il y a quelques jours qu'un Ministre Espagnol, dont les avis ne plûrent pas aux Protestans de la Ligue, me parlant de celle d'Ausbourg, me disoit: Elle doit estre appellée une Ligue Protestante, puis que le Corps politique des Protestans y est le plus puissant. Pour ce qui est des forces de mer, il n'y a nulle proportion entre les deux puissances, car on peut presque compter pour rien ce qu'en ont les Catholiques, tandis que les Protestans en ont de considerables.

Je l'engageay insensiblement à me parler des forces maritimes, & voicy à peu prés ce qu'il me dit. La Navigation est le plus noble effet de l'industrie des hommes, & la plus illustre marque de la fermeté de leurs courages

L'ancienne politique nous a appris que les Romains ne se sont rendus les maistres du monde que par les forces navales. Ils subjuguerent l'Espagne & la Sicile, sous prétexte de les proteger. Les Carthaginois s'estant mis en mer pour disputer aux Romains l'Empire de l'Univers, l'on vit un prodige incroyable. Les Romains

voyant qu'il s'agissoit de la Monarchie universelle, mirent à la voile cent soixante Vaisseaux, pour la construction desquels le premier coup de coignée ne fut donné que deux mois auparavant, pour abattre les bois qu'on y devoit employer. En effet, cette premiere guerre Punique leur ayant réussi, ils virent augmenter leur puissance & leur ambition de telle sorte, qu'en moins de deux cens ans l'Empire du monde fut entre les mains de ceux qui en cinq siecles avoient eu de la peine à se rendre maistres de l'Italie. Aussi leur politique ne trouva

point de moyen plus assuré pour conserver cette grandeur immense, que de tenir toujours deux Armées en estat, dont l'une avoit son poste à Brunduse, pour faire la loy à tout l'Orient, & l'autre à Ravenne, pour tenir en bride les Peuples d'Occident; & nous remarquons en la décadence de cet Empire, qu'il n'y a eu que les Villes maritimes qui ayent donné le moyen d'arrester les inondations des Nations Septentrionales.

L'Empire des Ottomans n'avoit qu'une grandeur mediocre, tant qu'il estoit renfermé dans les mauvaises rades de la Mer noire,

& il s'eſt accru en cent ans aprés la priſe de la Morée & de Conſtantinople, plus qu'il n'avoit fait en ſix cens ans auparavant. Ne fuſt ce pas par les ſages conſeils d'un Miniſtre que Charles le Sage, Empereur des François, dreſſa une Armée navale qui luy ſervit à chaſſer les Anglois, & à ſe rendre le Roy de la mer? Fut-il jamais une puiſſance plus abattuë que celle des Venitiens, aprés la ſanglante journée de la Giradade, qui leur fit perdre tous leurs Eſtats de terre ferme? Mais ayant conſervé leurs Iſles & leurs Villes maritimes, ils ne reſiſterent pas

ſeulement à cette formidable Li-
gue qui avoit juré leur perte, mais
ils chaſſerent peu de temps aprés
les Princes liguez de toutes leurs
conqueſtes.

Malthe qui n'eſt qu'un écueil fortifié, & une Iſle que l'ancienne Geographie ne connoiſſoit preſque pas, tient aujourd'huy en échec les coſtes du plus formidable Empire du monde. Ce fut à cet endroit que ce Miniſtre Eſpagnol s'arreſta quelque temps, & puis il me dit en ſoupirant; On m'euſt laiſſé vivre, ſi je m'eſtois contenté de parler en general des forces maritimes, mais tranſporté d'un

vray Zele pour ma Religion & pour ma Patrie, je representay fortement au Conseil, qu'une premiere faute n'estoit pas un engagement d'en faire une seconde; qu'il estoit de l'honneur, de la gloire, & de la grandeur du Roy d'Espagne, de se retirer de cette Ligue. Et continuant mon discours des forces maritimes je m'échauffay en disant, que c'estoit fort inutilement que l'on s'opiniâtroit de prétendre affoiblir l'Empire des François. Je fis ouvrir les Archives, & je fis lecture de la Ligue que toute l'Europe avoit faite contre la France en 1283.

L'Espagne estoit la plus animée, & elle ne doutoit point de la destruction de cette Monarchie. Je fis remarquer que pour lors la France n'avoit point la mesme étenduë. La Bretagne estoit soumise à son Prince, qui ne portoit que le titre de Comte de Bretagne, & qui pour avoir mépriſé les recherches d'Espagne, & pour avoir servi fidellement la France, de Comte fut fait Duc.

Cette formidable Ligue, où generalement toute l'Europe avoit entré, sans en excepter le Souverain Pontife, se dissipa avec honte par la seule Victoire que l'Empe-

reur des François remporta par mer sur les Anglois, qui avoient cru que leur Flote, commandée par Edmond, Frere de leur Roy, devoit assujettir tout l'Vnivers, & en m'adressant à certains Ministres, je leur dis, Lisez vos Archives, approchez & voyez si de cette formidable Flote Angloise, il demeura un seul Vaisseau, & de là jugez de la puissance de la France dans l'estat present. Si ce premier article ne plut pas, en voicy un second qui plut encore moins.

Nous avons presque vû la petite & foible naissance de la Re-

ublique Hollandoiſe. Nous a-
vons vû en meſme temps les pro-
grez de ce morceau de terre à de-
my noyé, dans l Europe & dans le
nouveau Monde, progrez ſi ſur-
prenans que ces Republicains ont
forcé l'Eſpagne malgré ſa fierté de
traiter de Souverains ceux qu'elle
vouloit chaſtier comme des Sujets
rebelles, & ils ne l'y ont forcée
que par cette ſeule raiſon que la
Hollande eſt ſi puiſſante ſur mer.
Mais pour mieux comprendre
quel effet peut avoir meſme ſur
terre, cette ſuperiorité ſur mer,
on n'a qu'à ſe ſouvenir de quelle
maniere la Monarchie d Eſpagne

est déchûë depuis le temps que ſes forces maritimes furent deffaites en l'année 1583.

Au regard des forces de terre, les Proteſtans ſont les plus forts, car ſans y comprendre la Suede & le Danemark, les autres Proteſtans ſont ſuperieurs en puiſſance, eſtant en plus grand nombre, plus riches, eſtant bien mieux intentionnez pour leur Secte que les Catholiques pour leur Religion. C'eſt cependant le zele pour cette Religion qui a placé ſur le Trône la Maiſon d'Auſtriche.

Ne me parlez point, dit Mars, de ces Princes de la Maiſon d'Au-

triche, dont je connois mieux la foiblesse que personne. Parlez-moy plustost de l'Empereur des François, le plus grand Roy de la terre.

Mais dites-moy, d'où peut venir une charmante voix qui m'enchante? Il faut, dit Apollon, que ce soit quelqu'une des neuf Sœurs qui se soit retirée à l'écart pour mediter, & qui se divertit en chantant. Ce sera peut-estre celle qui avoit choisi le Duc de Savoye pour son galand, & qui touchée de compassion pour ce Prince, medite quelque ouvrage pour luy envoyer, & pour luy servir d'instruction & d'avertis-

sement. Il y a quelque temps que les neuf Sœurs proposerent de se choisir à chacune d'elles un galand de la Cour de France, le Duc de Savoye y fut compris. Ces sçavantes & aimables Filles ne se contenterent pas de faire des Vers, de composer des Airs qui expliquent les qualitez de ceux qu'elles nomment leurs galands; comme elles sçavent parfaitement la Peinture, elles ont des Tableaux en forme d'Enigmes, & voicy le Tableau qui doit estre envoyé à ce Duc, qui luy fera bien mieux entendre qu'aucun Orateur, les malheurs qu'il s'est attirez par son

mprudence. Ce Tableau repreſen-
te l'Amour déguiſé ou changé en
Sauvage ou Satyre. Cet Amour
déguiſé en Sauvage a un bandeau
ſur les yeux. Il a un flambeau de
cire, mais ce flambeau eſt renver-
sé & qui ſe conſume en faiſant
une agitation violente. Au bas
du flambeau, on lit ces paroles de
Plaute qui expliquent merveil-
leuſment bien l'état preſent où eſt
reduit ce pauvre Prince. Quod
nutrit, extinguit.

Si la devotion porte tou-
jours les vrais Fidelles à ſe
trouver aux Ceremonies or-

dinaires de la Religion Catholique, la curiosité y attire assez souvent ceux mesmes qui en professent une contraire, quand la nouveauté les accompagne. C'est ce qui est arrivé depuis peu dans la celebration de la premiere Messe de Mr l'Abbé d'Auvergne, dont vous allez lire le détail. Je l'ay tiré d'une Lettre écrite par un Bourgeois de Strasbourg, à un de ses Amis de Paris. Il la finit par ces termes.

de la Tour

Je profite du reste de mon papier, pour vous apprendre une

nouvelle. Le 25. de Mars, jour
de l'Annonciation de la Vierge,
M^r le Prince Henry d'Auver-
gne, Chanoine Capitulaire de la
Cathedrale de cette Ville, celebra
la premiere Messe avec un grand
éclat. Messieurs de l Estat Major,
& du Magistrat y assisterent,
aussi-bien que tout ce qu'il y avoit
de plus distingué dans la Ville &
dans la Garnison. L'on ne se sou-
vient pas d'avoir jamais vû un
concours si prodigieux, bien des
gens y estant venus de dehors, &
beaucoup de Lutheriens s'estant
joints aux Catholiques pour voir
une Ceremonie qui n'avoit point

esté pratiquée depuis fort long-temps; car j'ay oüy dire qu'il y avoit plus de deux cens ans que la Messe n'avoit esté dite par aucun de Mrs les Grands Chanoines de la Cathedrale, & Mr le Prince Henry est encore le seul Prestre aujourd'huy dans le Chapitre. Il passe pour estre fort regulier dans sa conduite, & fort liberal envers toute sorte de Pauvres. A la fin de sa Messe, qui fut chantée par une tres-belle Musique, accompagnée de symphonie, Madame la Princesse de Feldens, Palatine nouvellement convertie, &

Boulon- *Madame la Marquise de Cha-*

milly, Gouvernante de la Place, communierent, ainſi que beaucoup d'autres Perſonnes de conſideration de l'un & de l'autre Sexe, ſans compter tous les Seminariſtes. Ce Prince officia avec la meſme modeſtie le reſte du jour, la Semaine-ſainte, & les Feſtes. Il a ſous ſa conduite le Prince Frederic ſon Frere, qui n'a pas plus de douze ans, & qui promet beaucoup. Ce jeune Prince ayant eſté élû Chanoine Domiciliaire de la meſme Egliſe Cathedrale de Straſbourg le 25. de Février, fut mis en poſſeſſion de ſon Canonicat par Mr le Grand Doyen, en

presence des principaux Officiers de la Ville. Je suis, Monsieur, vostre, &c. A Strasbourg le 15. Avril 1694.

Je pourrois ajoûter beaucoup de choses à cet article touchant la haute naissance de Mˢ l'Abbé d'Auvergne, & la vie exemplaire qu'il a roujours menée, si d'un costé quelqu'un ignoroit dans le monde que la Maison de la Tour d'Auvergne tire son origine des anciens Comtes Souverains d'Auvergne, qu'elle a des alliances avec toutes les Couronnes de l'Euro-

e, qu'elle a toujours produit
les hommes rares, & qu'elle
oſſede encore à preſent de
grandes Charges; & ſi d'un
utre coſté cet illuſtre Abbé
ne mettoit pas ſa gloire à me-
iter plûtoſt des éloges qu'à
es entendre, eſtant ſi atta-
ché à ſon eſtat, que quoy
qu'on l'ait vû devenir l'aîné
de ſa Maiſon, avant meſme
que d'avoir ny Ordres ſacrez,
ny Benefices, on ne l'a pas
vû pour cela balancer d'un
moment dans le choix qu'il
pouvoit faire, ou du monde,
ou de l'Egliſe. Il eſt demeuré

ferme dans ſa vocation, & il y a tout lieu de croire qu'il la remplira juſqu'à la fin à l'édification du Chapitre de Straſbourg, qui eſt le plus noble qui ſoit en Europe, & où l'on a beſoin d'une haute naiſſance pour y eſtre admis. L'habit ordinaire du Chœur répond parfaitement à la dignité des Chanoïnes, leur robe eſtant de velours rouge, avec des agrémens d'or, & le Camail d'hermine. L'Egliſe eſt une choſe admirable pour la delicateſſe de l'Edifice, & ſur tout de la grande Tour, qui

qui n'a pas ſa pareille en Europe. Elle a couté des ſommes immenſes à baſtir, & on y a employé pluſieurs ſiecles. La Ville de Straſbourg eſt pareillemeut recommandable par ſon ancienneté, ſa grandeur, ſon commerce, & ſa force, mais encore plus par ſa Foy, eſtant une des premieres Villes qui ayent embraſſé la Religion en Allemagne; car on voit un de ſes Eveſques dans un Concile de Cologne dés le quatriéme ſiecle. Il eſt vray que la Religion Catholique a eu, s'il faut

ainſi parler, ſes tenebres, &
comme ſes éclipſes dans cet-
te Capitale d'Alſace, puis que
le Senat ayant abrogé, ou
plûtoſt ſuſpendu la Meſſe en
1528. les Chanoines en furent
chaſſez juſques à l'*Interim* de
Charles Quint, à la faveur
duquel ils y rentrerent ſur la
fin de l'année 1549 mais a-
vant qu'on fuſt en eſtat d'y
celebrer la Meſſe, ils ſe virent
une ſeconde fois contraints
d'en ſortir, par une inſulte
qu'on leur fit au commence-
ment de l'année 1550. Ils y
furent neanmoins rétablis la

meſme année par l'ordre de l'Empereur. Cependant comme preſque tout le peuple avoit embraſſé le Lutheraniſme, on leur fit tant d'avanies, qu'ils ſe trouverent obligez dix ans aprés de l'abandonner entierement, juſques à ces dernieres années, qu'elle leur fut renduë par le Traité que le Roy fit avec la Ville, & qui ſubſiſte encore aujourd huy.

Je vous envoye une Satyre dont l'Auteur m'eſt inconnu. Vous y trouverez beaucoup de choſes, dont ceux qui ont

à choisir une profession, doivent profiter.

A MONSIEUR DAMON.

SATYRE.

AMy jeune & prudent, qui dés
ta tendre enfance
Des plus hautes vertus nous donnois
l'esperance,
Et qui dans l'âge encore où mille
vains desirs
Nous font tout negliger pour courir
aux plaisirs,
Animé seulement de l'amour de la
gloire,
Fais tout pour conserver ton nom
& ta memoire,

Appliqué ſans relâche à débroüiller
les Loix,
Tu peux déja remplir les plus vaſtes
emplois.
Pour condamner le crime, & ſau-
ver l'innocence
Tes mains peuvent déja ſoutenir
la balance.
Damon, nous te verrons habile Se-
nateur
A la Cour de Themis paroiſtre avec
honneur.
Dans tes premiers Conſeils brillera
la ſageſſe,
Que donne rarement la derniere
vieilleſſe; [*litez,*
La Déeſſe admirant toutes tes qua-
Vn jour fera ſur toy pleuvoir ſes
dignitez.
Vn jour des Orphelins tu ſeras le
refuge;

On trouve en ta perſonne un veritable Iuge.
La prudence, l'eſprit, la probité, la foy,
L'équité, ladouceur, tout ſe rencontre en toy.
Tu n'imiteras point ce Iuge mercenaire,
Que l'or par ſon éclat rend facile ou ſevere;
Qu'un regard amoureux a toujours deſarmé,
Par qui le Pauvre enfin eſt toujours opprimé.
Rien ne te flechira que la ſeule innocence,
En tout temps, en tout lieu tu prendras ſa défenſe.
Pourſuis donc, cher Damon, pourſuis ſans balancer.
C'eſt là le ſeul party que tu dois embraſſer.

Les uns ſont pour la Paix, les autres
pour la guerre.
Luxembourg de Louis peut porter
le tonnerre.
Talon, dans le Palais le digne
appuy des Loix,
Peut aux Iuges charmez faire en-
tendre ſa voix.
Quintin, à qui le ſang & l'amitié
t'engage,
Lors que quelques Printemps au-
ront meury ſon âge,
Pourra le fer en main, comme tous
ſes Ayeux,
Chercher, nouvel Achille, un deſtin
glorieux.
Quant à toy, dans un Camp tu ne
dois point paroiſtre.
C'eſt pour la ſeule Paix que le Ciel
t'a fait naiſtre.
Ne va pas imiter ces eſprits incon-
[*ſtans,*

Qui dans leur propre eſtat ne ſont jamais contens.

L'un né pour le Barreau, dont il
ſeroit la gloire,
Veut dans les champs de Mars
voler à la victoire.
L'autre, dont la vigueur pourroit
vanger les Rois,
Aime à nous ennuyer d'un long recit
de Loix.
Vn Miſantrope affreux vient par-
my le beau monde,
Lors qu'il devroit chercher quelque
grotte profonde.
Vn jeune Damoiſeau qui ne vit
que d'amour,
Pour aller dans un Cloiſtre aban-
donne la Cour,
Et de tous ſes deſirs traîne avec luy
l'eſcorte.
Enfin on voit par tout des eſprits
de la ſorte.

Si je parlois de tous, ce long dé-
nombrement
*Pourroit laſſer R** qui parle in-*
ceſſamment.
Que ces mots ſont divins ! Prens
ſoin de te connoiſtre,
Voy quels ſont tes deſirs, & ce que
tu peux eſtre.
L'homme devroit toujours les porter
dans ſon cœur,
Soit que de la retraite il cherchaſt
la douceur,
Soit que l'Himen pour luy paruſt
avoir des charmes,
Ou qu'un boüillant tranſport luy
miſt en main les armes.
Prens ſoin de te connoiſtre. *Aprés*
qu'un trait cruel
Eut du Fils de Thetis frapé l'en-
droit mortel,
Therſite ne vint pas, ſans cœur, ſans
éloquence,

Sur le vaillant Ajax briguer la preference,
Et demander un prix qu'Vliſſe chancelant
N'oſoit aux yeux des Grecs demander qu'en tremblant.
L'un prétend aux Chreſtiens annoncer l'Evangile,
Et leur tracer du Ciel la route difficile.
Se connoiſt-il luy-meſme ? A-t-il reglé ſes mœurs ?
Croit-il que ſes diſcours toucheront les Pecheurs ?
Peut-il comme Boileau, Seanon, & Bourdaloüe,
Meriter qu'en tous lieux on l'admire, on le louë ?
*Ah ! s'il n'eſt tout au plus qu'un C** qu'un P...*
Dont l'unique talent n'eſt que de crier haut,

Il ne doit pas aller sous de mauvais
auspices,
Par de fades Sermons faire la
guerre aux vices.
Cet autre de Bartole endossant le
harnois,
Se promet au Palais de glorieux
exploits.
Peut-il par le secours d'une vive
éloquence
D'un labirinthe affreux retirer
l'innocence?
Peut-il se distinguer de ces Grimaux
glacez,
Qui dans leurs Plaidoyers toujours
embarassez,
Sans expliquer le fait vont battre
la campagne,
Tantost dans le Japon, tantost dans
l'Allemagne?
Ne le verrons-nous pas encor après
vingt ans,

Se cacher inconnu parmy les écoutans ?

D'où vient qu'on entreprend plus qu'on ne devroit faire ?

Je ne puis un moment demeurer solitaire.

Quoy, pour avoir un froc ne m'eſt-il pas permis

D'avoir quelque amourette, & de voir mes Amis ?

On ne peut vivre ſeul, pourquoy ſe faire Moine?

Pourquoy comme D...vouloir eſtre Chanoine,

Si l'on ne veut jamais en remplir le devoir,

Si l'on ne vois le Chœur que pour s'y faire voir ?

A Matines, grand Dieu ! qui moy? qu'oſez vous dire ?

Eſt-ce donc une Loy qu'on me doive preſcrire ?

Je vais juſqu'à minuit joüer, faire
l'amour,
Puis je aprés m'éveiller à la pointe
du jour ?
Encor ſi j'eſperois au retour de
l'Aurore
Trouver dans noſtre Chœur la
Beauté que j'adore,
J'irois par des regards encor pleins
de langueur
Me rendre adroitement le maiſtre
de ſon cœur.
Voila, voila les ſoins où ſon ame
eſt ſenſible ;
Heureux, ſi connoiſſant ſon pan-
chant invincible,
Au pied de nos Autels il n'euſt pas
fait des vœux,
Dont la mort ſeule a droit de délier
les nœuds.
Mais quoy, *me dira-t-on*, vous qui
parlez en maiſtre,

Qui voulez que chacun apprenne
à ſe connoiſtre,
Vous connoiſſez-vous bien ? On
diroit à vous voir
Prendre à nous diriger un abſolu
pouvoir,
Qu'ainſi qu'un Dépreaux vous
pouvez nous réprendre.
Et ne craignez vous pas d'oſer trop
entreprendre ?
Penſe-t-on que mes Vers n'auront
pas de Lecteurs ?
Nous voyons tous les jours mille
méchans Auteurs,
Après quelques Sonnets ſifflez ſur le
Parnaſſe,
Iuſques au Poëme Epique élever
leur audace,
Et qui ſçachant à peine ébaucher
quelques traits,
Se flatent d'égaler les plus hardis
Portraits.

Vn jour dans un employ quand tu
ſeras tranquille,
Tu m'as chez toy, Damon, promis
un doux azile
Là ſans ambition, & ſans craindre
la faim,
Sur les Peintres fameux je forme-
ray ma main.
Tantoſt pour te louër je poliray mes
rimes,
Et j'iray quelquefois lever le maſ-
que aux crimes,
Et des cœurs vicieux penetrant les
ſecrets,
Contre tous les R... j'aiguiſeray
mes traits.

Les Maladies ſont ſi frequentes & ſi malignes cette année, qu'elles cauſent une

infinité de morts. C'eſt ce qui m'engage à vous parler dés le commencement de cette Lettre de quelques unes de celles qui ſont arrivées depuis ma derniere.

Meſſire Michel Phelypeaux de la Vriliere, Archeveſque de Bourges, mourut icy d'une mort ſubite le 28. du mois paſſé. Il avoit eſté auparavant Conſeiller au Parlement de Paris, & Eveſque d'Uſez, & il eſtoit Abbé de Noſtre-Dame de l'Abſie, de Saint Vincent, de Quincy, de Niort, & de S. Lo. Il deſcen-

oit de Remond Phelypeaux,
r d'Herbaut, de la Vriliere,
t du Verger, qui ayant esté
ecretaire des Finances, puis
ecretaire du Roy, Tresorier
es Parties Casuelles en 1590.
t enfin Tresorier de l'Epar-
gne en 1591. s'estoit acquitté
le tous ces emplois avec tant
l'honneur & de probité, qu'a-
prés le mort de Paul Phely-
peaux, Sr de Pontchartrain,
Secretaire d'Estat, son Frere,
e feu Roy luy fit remplir
cette grande Charge, & luy
donna le département des
Affaires étrangeres en 1626.

Il mourut à Suze en 1629. & eut entre-autres Enfans de Claude Gobelin, ſa Femme, Balthazar & Loüis Phelypeaux. Le premier fut Conſeiller au Parlement de Paris, puis Treſorier de l'Eſpargne, & enfin Conſeiller d'Eſtat; & mourut eu 1663. Loüis Phelypeaux, Sr de la Vriliere & de Chaſteauneuf ſur Loire, fut premierement pourveu de la Charge de Greffier du Privé Conſeil en 1619. & l'année ſuivante, de celle de Conſeiller d'Eſtat. Enſuite il s'attacha avec une ſi forte application

uprés de Remond Phely-
eaux son Pere, & fit paroi-
tre tant d'intelligence & de
conduite dans les affaires, que
e Cardinal de Richelieu
'ayant jugé digne de luy
ucceder en la Charge de Se-
cretaire d'Estat, luy en fit
accorder les provisions en
1629. par le feu *Roy*, qui le
nomma Prevost & Grand-
Maistre des Ceremonies de
ses Ordres en 1643. Il avoit
épousé en 1635. Marie Parti-
celli, Fille de Michel, Sr
d'Hemery & de Thoré, Sur-
Intendant des Finances, &

il en a eu plusieurs Enfans. C'est de ce mariage que sont sortis Mr l'Archevesque de Bourges qui vient de mourir, & Mr le Marquis de Chasteau-neuf, aujourd'huy Secretaire d'Estat & des Ordres du Roy, receu en 1669. en survivance de la Charge de Mr de la Vriliere, son Pere, mort en 1681.

Messire Jean Bentivoglio, Abbé Commendataire de Saint Valery & de Nant, mourut le 2. de ce mois, âgé de quatre-vingt-neuf ans. Il estoit Neveu du Cardinal

Guy Bentivoglio, ſi fameux par ſes grandes qualitez, & par les Ouvrages qu'il a donnez au Public. Les plus importans ſont l'Hiſtoire de Flandre, la Relation de France, des Lettres & des Memoires. Ce Guy Bentivoglio ayant eſté envoyé Nonce en Flandre, & enſuite en France, s'acquitta ſi-bien de ces emplois, que le Pape Paul V. le fit Cardinal. Le Roy Loüis XIII. auprés duquel il eſtoit alors, le chargea de la protection de France en la Cour de Rome, & l'eſtime qu'il

s'acquit par tout fut telle, qu'on ne douta point qu'il ne duſt eſtre élevé dans la Chaire de S. Pierre aprés la mort d'Urbain VIII arrivée le 29. Juillet 1644. mais eſtant entré dans le Conclave, les grandes chaleurs de cette ſaiſon luy cauſerent une inſomnie qui luy donna la Fiévre, & il en mourut le 7. Septembre de la meſme année, âgé de ſoixante & cinq ans. La Famille des Bentivoglio, l'une des plus nobles & des plus conſiderables de toute l'Italie, tire ſon nom d'un Bourg

ans le Boulonnois du coſté
e Ferrare, appellé Bentivo-
lio, & a eu aſſez long-temps
a Seigneurie de la ville de Bo-
ogne. Antoine Bentivoglio,
uſſi riche que vertueux, fut
extremement conſideré ſur
la fin du quatorziéme ſiecle.
Il eut de Zanna, ſa Femme,
Jean Bentivoglio I. du nom,
qui s'eſtant rendu maiſtre de
la Ville de Bologne en 1400.
fut tué vers l'an 1402. aprés
avoir perdu une Bataille. Les
Bentivoglio s'eſtant rétablis
depuis, Annibal Bentivoglio
ſe rendit encore maiſtre de

Bologne, & y commanda jusque vers l'an 1445. qu'il fut assassiné dans l'Eglise de Saint Jean, par les Cannetules & les Gisleri. Jean Bentivoglio II. du nom, fut son Fils. La politique l'obligea de faire mourir plusieurs des Malvezzi, & de chasser les Marescotti, à cause des secretes cabales qu'ils faisoient pour luy oster le Gouvernement. Il fut chassé de Bologne avec toute sa Famille par le Pape Jule II. & il se retira, les uns disent à Milan, & les autres à Bassetti dans le Parmesan, où il mourut

ut en 1508. âgé de ſoixante
lix ans. Le reſte de la Famille
Bentivoglio s'établit à Ferra-
e. Cornelio Bentivoglio, qui
ut deux fois Lieutenant en
talie pour le Roy de France,
& qui eut beaucoup de part
dans l'eſtime des Princes de
la Maiſon de Guiſe, s'acquit
une grande reputation dans
les guerres de Toſcane, & fut
depuis Generaliſſime d'Al-
phonſe II. Duc de Ferrare.
Il épouſa Eliſabeth Benda-
dei, & il en eut entre autres
Enfans Guy Bentivoglio, Car-
dinal, & le Marquis Bentivo-

glio, qui aprés la mort d'Alphonſe, Duc de Ferrare, prit le party de Ceſar ſon Couſin, qui prétendoit luy ſucceder, & ſe mit à la teſte de ſes Troupes. Mr l'Abbé Bentivoglio, dont la mort donne lieu à cet article, avoit eſté des Amis particuliers de Mr le Cardinal Mazarin. Il aimoit ſur tout la Muſique, & content de ſa fortune, il n'a jamais cherché à s'élever au delà de celle que ſa naiſſance luy avoit procurée.

Rouxel-Medavy.

Madame la Maréchale de Grancé eſt morte auſſi au

commencement de ce mois. Son corps fut porté avec beaucoup de pompe de l'Eglise de Saint Eustache à celle des Capucines, où elle a esté inhumée. Elle estoit Gouvernante de Mademoiselle, s'appelloit Charlotte de Mornay, & estoit Fille de Pierre de Mornay, Sr de Villarceau, & d'Anne-Olivier de Leuville. Elle avoit épousé en 1648. Jacques Rouxel, Comte de Grancé & de Medavi, Veuf de Catherine de Monchy, Sœur de Charles, Marquis d'Hocquincourt, Maréchal

de France, qu'il avoit épou-
ſée en 1624. Feu Mr de Gran-
cé, ſon Mary, fut fait Maré-
chal de Camp en 1636. Gou-
verneur de Gravelines en
1644. Lieutenant General, &
Maréchal de France en 1651.
Il fut établi enſuite Gouver-
neur de Thionville, & créé
Chevalier des Ordres du Roy
en 1663. Il a eu de ſa premiere
Femme, Pierre Rouxel II. du
nom, Comte de Grancé, &
de la ſeconde, dont je vous
apprens la mort, Mr l'Abbé
de Grancé, premier Aumô-
nier de Monſieur ; Marie-

Loüiſe Rouxel, mariée en 1665. à Joſeph Rouxel, Comte de Marey, ſon Couſin, qui fut tué au Siege de Candie en 1668. trois Filles Religieuſes, l'une à Vignats, & les deux autres à l'Abbaye de Gomer-Fontaine, & Marie-Loüiſe de Grancé, Dame d'Atour de la feuë Reine d'Eſpagne. Madame la Comteſſe de Marey a eſté nommée par Monſieur, pour remplir la place de Gouvernante de Mademoiſelle, que poſſedoit feuë Madame la Maréchale de Grancé, ſa Mere.

La petite Verole, qui n'a pas moins regné cette année que les Fiévres malignes, a emporté dans ce meſme temps Madame la Marquiſe de Barbeſieux, âgée ſeulement de vingt ans. Elle avoit tout ce qu'on peut ſouhaiter en une Femme, pour la rendre aimable, & pour vous faire ſon éloge en peu de mots, je vous apprendray que le Roy a dit en parlant d'elle, que *Mr de Barbeſieux ne perdoit pas ſeul à cette mort, mais que toute la Cour y perdoit auſſi.* Aprés un témoignage ſi

vantageux je dois me taire,
puis que je ne pourrois rien
dire qui fuſt plus à ſa gloire.
Vous ſçavez qu'elle eſtoit Fil-
le de feu Mr le Duc d'Uſez. Druſſol.
Je vous ay ſi ſouvent parlé
de cette Maiſon, qu'il me ſe-
roit inutile de repeter ce que
je vous ay déja dit. Madame
de Barbeſieux n'a laiſſé qu'-
une Fille de ſon mariage.

Ceux qui aiment le merite,
ſeront touchez de la mort de
Mr de Silvecane. Il eſtoit Pre-
ſident en la Cour des Mon-
noyes, & avoit eſté Prevoſt
des Marchands de Lyon. Il

avoit beaucoup d'amour pour les belles Lettres, & la connoissance qu'il en avoit, luy avoit fait entreprendre les traductions de Juvenal & de Perse, qu'il a données au Public en Vers François. Les Notes dont il a embelly ces deux Ouvrages sont fort curieuses & tres-estimées, Il estoit honneste, bienfaisant, bon Amy, & la droiture de son ame égaloit la beauté de son esprit.

J'ay encore à vous apprendre la mort de deux personnes de vostre Sexe. L'une est

)ame Françoiſe Briçonnet,
ille de Meſſire Thomas Bri-
onnet, Conſeiller en la Cour
es Aides, & de Dame Mar-
uerite le Picard, & Veuve
le Meſſire René le Tellier,
eigneur de Mordan, d'Oi-
ou, & autres lieux, Conſeil-
er du Roy en ſa Cour des
Aides de Paris, & Fils de
Charles le Tellier, Maiſtre
les Comptes. Ce Charles le
Tellier eſtoit Frere de Michel
le Tellier, Conſeiller en la
Cour des Aides, & Pere de
M^r le Chancelier le Tellier.
L'autre eſt Dame Eliſabeth-

Catherine de Rouſſelet, Femme de Meſſire Robert Couſinet, Conſeiller du Roy, Maiſtre Ordinaire en ſa Chambre des Comptes de Paris.

Le Conte que vous allez lire eſt de Mr Fournier de Villecerf.

GROS-JEAN ET SON CURE'

CONTE.

CE n'eſt point d'aujourd'huy que l'Ignorant cenſure
Les productions de l'eſprit.
Les meilleures ſouvent éprouvent la morſure

De force Sots que le bon ſens
aigrit.
Le Conte qui ſuit doit t'inſtruire,
Lecteur, de cette verité.
Il peut faire plaiſir à qui voudra
le lire,
Et guerir un Cerveau gaſté
Du ſot enteſtement de dire
Son ſentiment précipité.

S

En l'un des Bourgs de Sologne
Logeoit certain Payſan,
Nommé Gros-Iean,
Homme de bonne humeur, paſſa-
blement yvrogne,
Qui ſçavoit lire en François, en
Latin,
Chantoit l'Epiſtre à la grand'-
Meſſe,
Et jouïſſoit comme par droit d'aî-
neſſe,

De l'Intendance du Lutrin.

S

Avec ces beaux talens boufi de
vaine gloire,
Il ſe croyoit un eſprit ſans pareil,
Le plus ſçavant qu'euſt vû le riva-
ge de Loire,
Depuis qu'y luiſoit le Soleil.
Le Curé de ſon Bourg, homme d'un
vray merite,
Docteur de l'Vniverſité,
Plein de vertus, de probité,
Paroiſſoit à Gros-Iean de ſcience
petite.
Ce Curé fit un Sermon
Le jour de la Dedicace;
Tout ce qu'il dit fut fort bon,
Il preſcha meſme avec grace,
Et ſon diſcours ſi bien ravit,
Que pendant qu'il dura perſonne
ne dormit,

Choſe pourtant fort difficile à
croire,
Car Bourdaloué a vû plus d'une
fois,
Malgré ſa Rhetorique & ſa char-
mante voix,
Dormir gens de ſon Auditoire.
Enfin bref, le Sermon finy,
Le bon Curé va changer de che-
miſe,
Puis revient dans la chambre, où
la table eſtoit miſe,
Et le bufet pour la ſoif bien garni.
D'abord on applaudit à ſa haute
ſcience,
Et ſur ſa Déclamation
Chacun tâcha de mettre en évi-
dence
Ce qu'il ſçavoit en cette occa-
ſion. [*aucune feſte,*
Gros-Jean qui ne manqua jamais

Eſtoit auſſi monté pour eſtre du
repas ;
Et quelqu'un remarquant qu'il ſe-
coüoit la teſte,
Hauſſoit l'épaule, & n'applau-
diſſoit pas ;
De cette piece d'éloquence,
Luy dit-il, là, que penſes tu ?
Moy, dit Gros-Iean ? j'ay piquié
quand j'y penſe,
Elle ne vaut pas un feſtu.
Hardé, tené, le beau prèchage,
I'entendions tout ce qu'il diſoit ;
Pal ſanguié faut-il pas eſtre un fin
parſonnage
Pour ſarmonner comme il fai-
ſoit ?
Pour moy, j'aime bian mieux
Monſieur noſtre Vicaire,
Ie ne ſçavons ce qu'il nous
dit ;

l n'a pas dit trois mots, bredoüil-
lant ſon affaire,
Que tout le monde s'aſſoupit.

Vous voyez ce que c'eſt de parler,
ou d'écrire,
Reprit alors le bon Paſteur.
Ie vous parois aſſez bon Ora-
teur,
Et je ſuis pour Gros-Iean un ſujet
de Satyre.
Dés qu'au public on s'eſt livré,
On s'expoſe à la cenſure.
Tel merite eſtre admiré,
Qui d'abord reçoit injure
D'un ignorant averé.
Ce n'eſt nouvelle avanture
De trouver que Gros-Iean remon-
tre à ſon Curé.

Le Comté de Soüabe eſt une Region où les Armées ont roulé pendant pluſieurs Campagnes, & particuliere-ment la derniere. Le Sieur de Fer a cru que les Officiers, auſſi-bien que les Curieux, ne ſeroient pas fachez d'avoir ce beau & malheureux Pays fort bien détaillé en quatre feüilles, avec une Carte tres-particuliere du Duché de Wirtemberg, en une grande feüille. C'eſt ce qu'il vient de donner au Public, en attendant dans peu de jours ſa Mappemonde ſur

ès nouvelles Obſervations,
t la ſixiéme partie des forces
e l'Europe. Ces nouvelles
Cartes ſe trouvent chez l'Au-
eur, dans l'Iſle du Palais, à
a Sphere Royale. Tous les
Ouvrages du Sr de Fer ont
ſté ſi bien receus juſques à
reſent, qu'il ſuffit qu'on
çache qu'il en ait mis de
ouveaux au jour, pour les
ouloir acheter.

Vous avez ſouvent oüy
arler des Tableaux de feu
Mr de Vandermeulen, qui
epreſentent les Conqueſtes
du Roy. Rien n'eſt ſi bean

en ce genre, & comme ils ſont à Sa Majeſté, & trop grands pour eſtre copiez, ils ont eſté gravez la pluſpart, pour ſatisfaire les Curieux, & les Etrangers. La veuë de Luxembourg, qui ne l'avoit pas eſté du vivant de feu Mr de Vandermeulen, vient de l'eſtre par le Sr Nicolas Bonnart l'Aîné, qui la debite à la ruë S. Jacques, à l'Aigle d'or, avec toutes les autres Eſtampes de ce Peintre ingenieux.

Les nouvelles Reflexions ou Sentences & Maximes

norales & politiques, dédiées
Madame de Maintenon par Mr de Vernage, Docteur
en Theologie, & Chanoine
de l'Eglise Royale de Saint
Quentin, paroissent depuis
peu dans une troisiéme Edi-
tion, augmentée d'un tiers,
& de trois petits Traitez nou-
veaux sur la briéveté de la vie,
sur les Maladies & sur la Mort.
Ces trois Editions ont esté
faites depuis l'année 1690. ce
qui fait voir que le debit de
ce Livre a esté fort grand,
& en marque en même temps
la bonté, puis que les Ou-

vrages auſquels on court avec tant d'empreſſement, ne ſont jamais mediocres, tout le Public ne ſe pouvant abuſer, & rien n'eſtant aſſez fort pour détruire l'eſtime que l'on a juſtement pour ce qui eſt univerſellement approuvé.

La troiſiéme Edition dont je vous parle a eſté faite par le Sr Amaulry, Libraire à Lyon, & il la fait debiter à Paris chez le Sr Lambin, ruë S. Jacques, à l'Enſeigne du Miroir.

Le ſort & la marque des bons Livres eſtant d'être imprimez pluſieurs fois, il ne faut pas

s'étonner si les *Entretien sur la pluralité des Mondes*, de Mr de Fontenelle, ont esté imprimez pour la troisiéme fois, augmentez d'un nouvel Entretien. Ils se vendent chez le Sr Brunet au Palais, aussi bien que les *Dialogues des Morts*, imprimez pour la quatriéme fois, & tous les Ouvrages du mesme Auteur.

C'est pour les Sçavans de vostre Province, qui aiment les découvertes de Physique, que je vous envoye la petite histoire anatomique qui suit cet article. Elle est de Mr Pou-

part, qui a déja fait pluſieurs Traitez curieux, que le Public a fort bien reçûs.

L'ANALYSE
Des Vaiſſeaux prolifiques du Limaçon de Jardin.

JE ne ſçaurois donner une idée plus claire des Vaiſſeaux prolifiques du Limaçon, qu'en les comparant à un magnifique groupe que la ſçavante main du Sculpteur a tiré d'un ſeul bloc de matiere. L'Uterus ou l'Ovaire, le

Canal que j'appelle Preparant-
graisseux, qui se va perdre dans
le foye, un gros morceau de graisse
qui fait l'office de prostates, un
testicule & son vaisseau deffe-
rant, deux petits arbres fort bran-
chus, la verge, ses deux liga-
mens, & un cul-de-sac dans le-
quel est renfermée une épée écail-
leuse, sont les organes que la na-
ture a tirez d'un même tronc pour
la perpetuité de l'espece du Li-
maçon.

L'Ovaire ou l'uterus a deux pouces de long. C'est un large canal fraisé qui va percer le col de l'animal, tout auprés de sa bouche.

Il eſt enveloppé dans une membrane déliée, & va finir au commencement d'un gros morceau de graiſſe blanche. C'eſt dans ce vaſte canal que ſont enveloppez les petits Limaçons avec leur coquille, que l'animal enfante dans une ſaiſon favorable. Le Limaçon participe ſi également de l'un & de l'autre ſexe, qu'il n'a qu'un ovaire tout ſimple, & un teſticule ſitué ſous le cœur, & aſſis ſur un gros morceau de graiſſe blanche qui le tient ſouple, onctueux, & luy ſert de couſſinet. Ce teſticule n'eſt point un lacis, ou un entortillement de vaiſſeaux comme

dans

lans l'homme; ce n'eſt que le fond
lilaté de ſon vaiſſeau defferant.
Ce canal defferant eſt long de deux
ouces, il rampe ſous la membrane
le l'ovaire auquel il eſt attaché
ar pluſieurs petits vaiſſeaux ou
igamens. Dans le temps des a-
nours de cet animal ſon teſticule eſt
ros comme un petit pois, & rem-
li d'une matiere ſi épaiſſe & ſi te-
ace qu'il auroit eſté impoſſible qu'-
lle euſt pû couler dans de ſi longs
anaux, s'ils n'avoient pas eſté
raiſſez d'une humeur onctueuſe
que leur fournit le canal preparant
raiſeux. Ce canal eſt long de 4.
ouces. Il rampe ſous la membra-

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE

ne de l'ovaire, & puis il va paſſer au travers d'un gros morceau de graiſſe blanche, à la ſortie de laquelle il eſt tortillé & ondé dans l'eſpace de deux ou trois lignes, aprés lequel il entre dans le foye, où il ſe perd. Ce canal & le deſſerant aboutiſſent à un conduit commun, long d'environ ſix lignes, & finit à celuy de l'ovaire. Ces deux derniers ont encore un tuyau commun qui va ſortir par le col de l'animal pour faire l'entrée de l'uterus. Voicy l'uſage du canal préparant graiſſeux. Le foye dans lequel il ſe perd, eſt la ſource dans laquelle il puiſe la ver-

eu prolifique : aussi elle luy est toute semblable en couleur & presque en consistance. En chemin faisant elle rencontre le canal defferant, dans lequel elle tombe par son propre poids, d'où elle est portée dans le testicule. La graisse au travers de laquelle passe ce grand canal, fait l'office de prostates. Elle luy fournit une liqueur onctueuse laquelle est portée dans les canaux par où doit couler l'humeur prolifique pour les rendre souples & glissans, afin que toute épaisse & tenace qu'ell est, elle y puisse aisement couler. Les deux arbres blancs sont plantez sur le com-

mencement de l'ovaires leurs troncs se diviſent en cent petits rameaux flotans & ſans attaches. Ce ſont des canaux, car quand on les laiſſe tremper dans l'eau, ils ſe rempliſſent & deviennent aſſez gros. Je préſume que l'humeur prolifique pourroit bien recevoir des preparations en circulant dans ces labyrintes. La verge a quatre ou cinq pouces de long. Elle eſt conſtruite de pluſieurs petites fibres, ſituées preſque parallelement, & creusées tout au long, de maniere qu'on y peut aiſément introduire une groſſe ſoye de cochon. Elle eſt liée à deux grands muſcles ou ligamens, diſ-

ans l'un de l'autre de trois ou quatre lignes. Vn de ces muſcles eſt attaché vers le coſté gauche de l'animal, au ſac membraneux qu'il porte ſur ſon dos. L'autre paſſe tout proche l'œſophage, au travers de quelques membranes qui luy font faire un angle, & luy ſervent de poulie pour tirer obliquement comme fait le grand oblique de l'œil. Leur ſituation me fait croire qu'un de ces muſcles ſert à tirer la verge en dedans, lors qu'elle eſt ſortie, & que l'autre aide à la faire ſortir dehors quand il eſt neceſſaire. J'ay vu dans le temps de l'automne, tout

au long de la verge la meſme humeur qu'on trouve dans le teſticule de l'animal. Le fourreau blanc & cartilagineux a la figure d'une petite poire longuette. Il renferme une épée blanche, écailleuſe, rabotuë comme du chagrin, longue de deux ou trois lignes, extrémement pointuë, & plantée dans une petite glande. C'eſt avec cette épée qu'il pique & qu'il aiguillonne l'animal quand il eſt marié, parce qu'eſtant fort lent & pareſſeux, & la matiere prolifique épaiſſe & tenace, les bleſſures qu'il en reçoit le réveillent, le mettent en jeu, en amour, & en

nouvement. Je ne veux point de l'honneur qui ne m'appartient pas. Mr Lister, de la Societé Royale des Sciences de Londres, a vu l'épée écailleuse sortie de l'animal, mais il ne sçait ce qu'elle devient lors qu'elle est rentrée. Il a connu la verge sans l'examiner autrement, & que cet animal estoit hermaphrodite par son mutuel accouplement.

Je vous feray sans doute plaisir en vous faisant part d'une avanture des plus singulieres, contenuë dans une Lettre de Londres. Il y a peu

de Villes où le Vin de Canarie ſoit plus aimé, & où l'on en trouve davantage. Un Particulier en ayant une Pipe à ſa Cave, qui contenoit pluſieurs muids, fut fort ſurpris lors qu'on luy vint dire un jour, que ſon Vin ne venoit plus. Ce Vin eſtoit excellent, & il y avoit ſi peu de temps qu'il eſtoit en perce, qu'il ne put croire ce qu'on luy diſoit. Il courut à ſon tonneau, frapa contre, & le ſon qu'il rendit luy fit connoiſtre qu'il n'eſtoit pas vuide. Il fourra un baſton par le bondon, &

ce baſton trouva de la reſiſ-
tance. Aprés avoir ouvert
encore une fois le robinet,
ſans que le Vin coulaſt, il
voulut ſçavoir ce qui pou-
voit en eſtre la cauſe. Il fit
défoncer la Pipe. Quelle ſur-
priſe, lors qu'on vit un Eſ-
pagnol qui eſtoit aſſis dedans!
Il avoit le teint fort frais, la
barbe bien faite à l'Eſpagno-
le, & la Gonille autour du col.
On l'examina avec grande
attention, & on découvrit
enfin qu'il avoit eſté aſſaſſiné.
On en a fait graver des Por-
traits, qu'on a envoyez dans
toute l'Eſpagne.

Autre avanture dont vous trouverez les circonſtances dans la Lettre que vous allez lire. Elle fera faire de grands raiſonnemens, & excitera bien des diſputes. A la verité elle contient des choſes bien ſurprenantes, & ce qui me le paroiſt davantage, c'eſt qu'elle a un air de verité qui doit embaraſſer les plus incredules. L'affaire eſt recente, les lieux ſont nommez, & les témoins aiſez à trouver. Pour moy, je ne prens aucun party, & n'ay garde de decider entre les Parlemens, qui ne

reconnoiſſent point de Sor, ciers, & ceux qui les condam- nent à mort. Je vous envoye ſeulement la Lettre dans la meſme ſimplicité naturelle qu'elle a eſté écrite. Elle eſt d'un Commis des vivres.

A Beauvais, ce 25. Avril 1694.

JE me ſerois rendu icy plutoſt ſans le deſordre qui eſt arrivé dans l'équipage de Bonnefoy, qui eſt à Gournay, mais je me ſuis jugé plus neceſſaire à chercher le remede qui convenoit à la gueriſon de vos Chevaux, & à force de courir je l'ay trouvé. En

voicy les particularitez.

Il y avoit vingt-cinq Chevaux de cet équipage ensorcelez, & il n'en auroit réchapé aucun, si je n'eusse fait la découverte du Mareschal de Saint Germer, qui est celuy qui entreprend de les desensorceler ; plusieurs Mareschaux que j'ay fait assembler des plus experimentez de la Province, n'avoient pû rien decider sur leur maladie, & ne s'accordoient en rien. Dans cet intervalle de temps, il vous est mort quatre Chevaux. Ce Mareschal, quoy que contre mon opinion, passe pour l'ennemy des Sorciers. Voicy

comme il s'y eſt pris pour deviner la cauſe de la maladie de ces Chevaux. Un Cierge benit & de l'Eau benite, avec un ſeau d'eau & des paroles, ont fait l'affaire. J'eſtois preſent à cette belle expedition Je tenois le cierge. Le Mareſchal fit tomber quatre ou cinq goutes de cire dans l'eau, qui formerent en meſme temps des couleuvres, & enſuite le cierge ſe ſouffla bruſquement. Je vous avouë que les cheveux me dreſſerent à la teſte, en craignant que le Diable ne ſe mépriſt. Je ſortis au plus viſte de la Chambre où l'on avoit fermé tout, avec une

bonne resolution de n'y plus rentrer. Aprés cela, le Mareschal en question fit ouvrir les Chevaux morts, & en fit prendre les cœurs, qui furent coupez chacun en quatre. Il en sortit des couleuvres vivantes, ce qui avoit esté figuré auparavant par les gouttes de cire. Cela s'est fait à la vûë de vingt personnes, & de vos Officiers, de sorte que le charme a cessé, à l'exception d'un Cheval ou deux, de la guerison desquels il ne répond pas préciſément, parce que le sort est trop invetteré. Le mesme Mareschal avoit fait plus. Le sieur Vernier, Receveur de

M l'Abbé Jacquier, avoit tous ses bestiaux ensorcelez depuis peu de jours. Le Mareschal de Saint Germer a trouvé le secret de faire venir les Sorciers chez le Sr Vernier mesme. Ils ont esté arrestez & conduits depuis quinzè jours aux prisons de Gournay, où ils ont avoüé leurs crimes. Ce Mareschal nous a dit aussi qu'il fera venir jusques dans la court d Elbeuf, l'auteur du sortilege. Si Mr l'Abbé Jacquier vouloit se donner la peine d'écrire à son Receveur, il en apprendra encore davantage.

La place que la mort de
Irland Mr l'Abbé la Vau avoit laiſ-
ſée vacante à l'Academie
Françoiſe, a eſté remplie par
le choix qu'elle a fait de Mr
le Fevre l'Abbé de Caumartin. Il y
vint prendre ſeance le Same-
dy 8. de ce mois, & fit un
remerciement plein d'eſprit,
& tourné d'une maniere ſi
delicate, qu'il remplit avec
beaucoup de gloire pour luy,
l'opinion avanrageuſe qui l'a-
voit fait trouver digne d'eſtre
receu dans ce Corps illuſtre.
Aprés avoir dit que pour re-
mercier dignement ceux qui

e composent, il auroit falu
es faire parler eux-mesmes,
ou du moins attendre que le
commerce avec ces Maistres
de la parole, luy eust donné
quelque legere teinture de
l'Eloquence, il dit que le si-
lence eust esté le seul party
qu'il auroit dû prendre, s'il
luy eust esté possible de se tai-
re au milieu de tant de sujets
de loüanges qui s'offroient
à luy de toutes parts. Il fit
voir qu'encore que le Cardi-
nal de Richelieu eust droit
de pretendre à l'immortalité
par les grandes actions qu'il

avoit faites, il se l'estoit moins assurée par l'ordre qu'il avoit rétabli dans les differens Corps de l'Estat, & par la crainte qu'il avoit inspirée à nos Voisins, que par l'établissement de l'Academie, ayant moins fait pour sa gloire, en abattant cette espece de Republique, que l'Heresie avoit formée au milieu du Royaume, qu'en rassemblant les Muses dispersées, animant luy-mesme leurs concerts, & par ses bienfaits les encourageant à chanter les merveilles qui se faisoient par ses

conſeils, & les préparant à en celebrer de plus grandes qui devoient venir aprés luy. Il n'oublia pas, ſelon la coutume, l'Eloge du Chancelier Seguier, ſecond Protecteur de l'Academie, que les premiers emplois de la Juſtice & de la Guerre, réunis pour la premire fois en ſa perſonne, avoient rendu moins digne d'un titre ſi glorieux, que des talens cultivez dans l'Academie meſme; qu'une éloquence qui ſoutenoit toujours la majeſté de la parole du Prince dont il eſtoit l'or-

gane ; qu'un diſcernement admirable, qui dans les Aſſemblées des Academiciens, le faiſoit décider auſſi ſainement ſur les Ouvrages d'eſprit, qu'il le faiſoit dans les Conſeils ſur les fortunes des Particuliers. Il paſſa de là au Roy, qui en ſe declarant Protecteur de l'Academie, n'a point cru indigne de luy une qualité qui avoit eſté poſſedée par ſes Sujets. Aprés avoir dit qu'Alexandre n'a point eu plus de rapidité dans ſes Conqueſtes, ny Ceſar plus de ſageſſe dans la conduite de

ſes Armées, & que l'Egliſe n'a jamais trouvé ny plus de zele pour ſon agrandiſſement dans Conſtantin, ny plus d'attachement à ſes regles dans Theodoſe; *Icy*, continua-t il, *nous voyons noſtre ſiecle vangé de ces Zelez défenſeurs de l'Antiquité. Ils ne conteſtent plus ſon avantage ſur les autres ſiecles. S'ils doutent qu'il ait celuy de donner des loüanges, ils ſont forcez d'y reconnoiſtre celuy de les meriter. S'ils ſont trop modeſtes pour avouër l'un, la verité a trop de force pour ne les pas faire convenir de l'autre. En vain cher-*

cheroit-t-on dans les temps passez, quel exemple trouver d'un Prince que toute l'Europe conjurée ne peut ébranler, qui seul environné d'Ennemis innombrables, force des Places, gagne des Batailles, fait dans une seule Campagne des Conquestes dignes d'acquerir le titre de Conquerant à des Princes qui en feroient autant dans tout le cours de leur vie. Approchez-en de plus prés, Messieurs, ne craignez rien; par tout il est dans son point de veuë. Ce ne sont point de ces fausses grandeurs dont l'éloignement cache les imperfections. Ce ne sont point de

ces foibles beautez dont la distance confond les traits. Vous le verrez par tout le mesme; dans ses Conseils où la Iustice preside toujours; au milieu de ses Courtisans, écoutant leurs prieres, rendant les uns heureux en leur accordant les graces, les autres contens, mesme en les refusant; à la teste de ses Armées faisant trembler ses Ennemis, tournant des yeux de Pere sur un Peuple qui souffre tous les maux inseparables de la guerre; trouvant la gloire bien chere à ce prix, & disposé dans son cœur à donner pour le soulagement de ses Sujets

ce que tant de Princes liguez contre luy ne pourroient jamais luy arracher. Mr l'Abbé de Caumartin finit par les loüanges de Mr de la Vau, son Prédecesseur, Amy vif & empressé, en qui on a toujours reconnu une vivacité surprenante, & toujours nouvelle pour tout ce qui luy paroissoit regarder la gloire de l'Academie, & il assura cette Compagnie, qu'en imitant celuy à qui il succedoit, dans l'attachement extrême qu'il avoit toujours eu pour elle, il tâcheroit de se rendre digne de

de l'honneur qu'elle luy avoit fait de le choiſir pour remplir ſa place.

Mr Perraut, Chancelier de l'Academie, répondit à Mr l'Abbé de Caumartin en l'abſence de Mr le Comte de Crecy, qui en eſt preſentement Directeur. Il loüa le ſens exquis, la vaſte & profonde érudition, & enfin toutes les belles connoiſſances. qui rendent ce jeune Abbé l'admiration de tous les Sçavans, & dit que l'éloge qu'il avoit fait du grand Cardinal de Richelieu, luy

versus.

auroit paru incomparable, s'il n'avoit point eſté ſuivy de celuy de l'Auguſte Protecteur de l'Academie, où ſon éloquence s'étoit élevée en quelque ſorte juſqu'à la hauteur de ſon ſujet. Il laiſſa aux vaillans hommes, qui ont ſuivi le Roy dans ſes conqueſtes, & ſur qui s'eſt répanduë une portion de la gloire dont ils l'ont vû tout environné, le ſoin de dire la ſageſſe & la beauté de ſon commandement, qui porte l'ordre, la confiance & le courage; & à ceux qui ont le bonheur de le ſervir dans des

emplois qui les approchent de ſa Perſonne, la joye de publier ſa bonté, ſa douceur & ſon affabilité, qui font trouver plus de charmes à luy obeir qu'à commander par tout ailleurs, & qui dans le meſme temps qu'elles ſemblent l'abaiſſer au rang de ſes Sujets, le rendent encore plus Auguſte, & l'élevent au deſſus de tous les autres hommes.

Les Academiciens ſont deſtinez à cultiver l'art de la parole; & comme il parloit devant une Aſſemblée qui en fait ſon étude & ſes delices,

il ne voulut regarder le Roy que du costé de ce sublime & précieux avantage. *C'est à ce Monarque*, dit-il, *qu'a esté donné particulierement le glorieux privilege de regner sur les esprits par la force de la parole. Ses discours, toujours dans les bornes d'une brieveté majestueuse, & dont on ne sçauroit rien retrancher, comme on le disoit de ceux de Demostene, de mesme qu'on n'y peut rien ajoûter, comme on l'a dit de ceux de Ciceron, renferment en peu de mots plus de choses, plus de substance, que tout l'ambitieux amas des periodes nombreuses des*

Orateurs. Il n'y entre de paroles qu'autant qu'il en faut pour exprimer la pensée, de mesme qu'on n'employe autour des Pierres pretieuses, qu'autant d'or qu'il en faut pour les mettre en œuvre. Telle est l'éloquence, lors qu'elle part d'une ame du premier ordre, lors qu'elle est le fruit de la sagesse, ou plûtost qu'elle en est la fleur, qui s'épanche au dehors. Qu'on regarde toutes ces profusions de graces qui tombent sans cesse de ses mains liberales sur la vertu & sur le merite, on n'en verra point, quelque grandes qu'elles soient, qui valent la ma-

niere dont elles ſont faites, & qui ne ſoient accompagnées de paroles cent fois plus prétieuſes que le bienfait meſme. Qu'on interroge ceux qui reçoivent ſes inſtructions ſur les affaires dont il les charge; ils diront qu'aprés les avoir reçûes, ils ſe ſont trouvez comme changez en d'autres hommes, tant les paroles du Prince avoient répandu de lumiere dans leur eſprit, & y avoient fait germer de grandes & de nobles penſées. Conſultons ceux que le merite fait entrer dans ſes Conſeils, ils avoüeront que leur ſurpriſe, loin de diminuer, augmente tous les jours à la veuë

de sa sagesse, qui prévoit tout, & y pourvoit en mesme temps, dont les projets ne manquent jamais leur effet aux momens qu'il leur a marquez, & que leur seule execution découvre aux yeux des hommes. Ils confessent qu'étonnez de la facilité avec laquelle il penetre les affaires les plus obscures, & démesle les plus embaraßées, ils comprennent encore moins avec quelle netteté & avec quelle précision il les décide. Que si le témoignage de ses Sujets nous estoit suspect, nous n'aurions qu'à écouter celuy de tant d'Ambassadeurs, qui venus avec des

Instructions pleines d'adresse politique, ont esté déconcertez dés la premiere Audience, qui se sont vûs doucement contraints de quitter leur propre volonté pour prendre celle du Prince qui leur parloit, & qui retournez en leurs Pays ne se lassent point de redire les merveilles qu'ils ont oüies de sa bouche, sans estre jamais contens de l'idée qu'ils en donnent. Aprés avoir remarqué l'usage merveilleux que nostre Prince sçait faire de la parole, n'oublions pas de dire qu'il ne luy arrive jamais d'en abuser, & que jamais, parce qu'il en connoist trop & la force & le

poids, il ne l'a prestée ny à sa colere, ny à son mépris. Si mon discours n'a pas formé une assez grande idée de ce Heros, il ne faut que jetter les yeux sur la situation où il se trouve. Le Ciel a permis que toute l'Europe se soit soulevée contre luy, que la Sterilité mesme soit venuë encore le combattre, & il ne l'a permis que pour faire voir qu'il l'a comblé de vertus superieures, & à tant d'Ennemis, & à toute l'inclemence des Saisons. C'est un spectacle que le Ciel donne à l'Univers, pour faire èclater le merite & la grandeur de son Chef d'œuvre; spe-

ſtacle qui ſera bien toſt ſuivi d'un autre plus glorieux encore, où nous verrons la Paix accompagnée de l'abondance, couronner ſes travaux heroïques, & répandre ſur nous tous les biens qu'elle peut donner à la terre.

Toute l'Aſſemblée, qui eſtoit illuſtre & nombreuſe, donna de grands applaudiſſemens à ces deux Diſcours, & ne ſortit pas moins ſatisfaite d'une traduction en Vers du *Miſerere*, faite par Mr Boyer, que leut enſuite Mr l'Abbé Tallemand.

Mrs de l'Academie Royale de Villefranche ont fait faire un Service solemnel pour le repos de l'ame de Mr de Villeroy, Archevesque de Lyon, leur Protecteur. Un de leurs Academiciens y prononça l'Eloge funebre de ce Prelat avec autant d'éloquence que de zele. Quelques jours aprés, le fils de Mr de Bessié du Peloux, Secretaire perpetuel de cette Compagnie, soûtint publiquement au College des Peres Jesuites de Lyon, des Theses de Philosophie, avec beaucoup d'éclat & de suc-

Neufville.

cez. L'Assemblée y fut nombreuse & choisie. La Planche n'est pas moins considerable par la dépense, qu'elle est agreable par l'invention. La Figure principale est une Dame, qui a l'air, où l'on voit la Majesté mêlée avec la douceur, & qui par ce mélange heureux, represente l'Academie. Elle tient en sa main droite une Plume, & en sa gauche un Livre, qui est le Recueïl des Pieces d'Eloquence & de Poësie, faites par les Academiciens, à la gloire du Roy, comme le

Pere des Lettres, & le modele des Monarques, figuré ſous le ſymbole du Soleil, dont les rayons éclairent le Temple de la Gloire. Le dehors pompeux & magnifique de ce Temple, luy eſt montré par un petit Genie, qui tient la deviſe de cette Academie, dont le corps eſt une Roſe de Diamans, & qui a ces mots pour ame, *Mutuo clareſcimus igne*. La Barbarie paroiſt renverſée ſous de vieilles maſures d'Architecture ancienne. On apperçoit dans l'air au deſſus du Temple, la Renommée qui

embouche une trompette, & qui en tient une autre pour s'en ſervir tour à tour dans les deux Mondes en faveur de LOUIS LE GRAND, & pour y publier ſes nouvelles Conqueſtes. Comme cette These eſt dediée à Mrs de l'Academie de Villefranche, on a pris ſoin de graver aux quatre coſtez des Concluſions de Philoſophie, ſur des branches de laurier, les armes, les noms, & les qualitez de Mrs les Academiciens.

Mr d'Hautmont, l'un des Academiciens de cette Com-

pagnie, a fait le Sonnet qui suit, pour la medaille du Roy propolée par Mrs les *Lanternistes* de Toulouse, sur leurs Bouts-Rimez. Vous vous souvenez de ce que je vous ay dit de ces Lanterniſtes, dans l'une de mes dernieres Lettres.

A LA GLOIRE DU ROY.

SONNET.

QV'au Temple de la Gloire, on éleve le Buſte
Du Heros qui cent fois dans l'horreur des glaçons,

Cent fois parmy les feux des brulantes moissons,
A dompté l'Aigle fiere, & le Lion robuste.

*Plus qu'Alexandre en guerre, en paix plus grand qu'*Auguste,
Ses faits à tous les Rois serviront de leçons,
Aux neuf Sœurs, de matiere à de doctes chansons
A l'honneur de son regne aussi brillant que juste.

*Lâches adorateurs du crime & de l'*orgueïl,
Qui fuyez de la Paix le favorable accueïl,
LOVIS parle, tremblez, son bras est nostre digue.

S

D'une Ligue infidelle il confond
les ressors,
Et bien toſt ſa valeur en mira-
cles prodigue,
Va du Monde Chreſtien rétablir
les accords.

PRIERE POUR LE ROY.

Les deſſeins de Louis tendent à
voſtre gloire
SEIGNEUR, *ſur ce grand Roy,*
redoublez vos bienfaits,
Et le menant toûjours de victoire en
victoire,
Couronnez ſes travaux par une heu-
reuſe Paix.

Cornua peccatorum confringam, & exaltabuntur cornua juſti. *Pſ. 4. v. 10.*

Un illuſtre Inconnu, ſous le nom du Chevalier de l'Etoile, a adreſſé à ces nouveaux Academiciens, le Sonnet ſuivant, qu'il a fait impromptu, à la conſideration de quelques Dames ſçavantes, avec leſquelles il eut le plaiſir de dîner ces jours paſſez.

SONNET.

A Vquel de nos Heros eſt dû
l'honneur du Buſte ?
C'eſt ſans doute à celuy qui malgré
les glaçons
De lauriers immortels fait par tout
des moiſſons,

Et qui plus qu'un Alcide eſt vail-
lant & robuſte.

S

En clemence LOVIS ſurpaſſe
meſme Auguſte,
Ceſar ſur la valeur prendroit de
ſes leçons.
Formons pour luy des vœux, redou-
blons nos chanſons
En l'honneur d'un Monarque & ſi
grand & ſi juſte.

S

Il pardonne aux ſoûmis, mais il
punit l' orgueïl.
Il fait toûjours aux ſiens un favora-
ble accueïl,
Il oppoſe à l'envie une invinci-
ble digue.

S

Il meut ſans ſe mouvoir mille &
mille reſſors.

Le Ciel en le formant de ſes dons fut prodigue,
Et ſes dons ſont en luy de merveil-leux accois.

PRIERE POUR LE ROY.

Nous reconnoiſſons icy-bas
Louis *pour ta fidelle image ;*
Puiſque c'eſt ton plus bel ouvrage,
SEIGNEUR, *ne l'abandonne pas.*

Exaudiet illum de cœlo ſancto ſuo, in potentatibus ſalus dexteræ ejus.

Mr le Preſident de Reſſeguier, l'un des ſept Mainteneurs des Jeux Floraux de Toulouſe, eſtant mort, Mr

Reſſeguier le Conſeiller en fit l'ouverture par un beau Diſcours à la loüange du Roy, le 15. d'Avril dernier ; & le premier de ce mois on donna les trois Fleurs à Mrs Crozat, Gourdou, & Colomiez, pour leurs Chants Royaux & leurs Sonnets.

Je vous parlay il y a quelque temps d'un Eſſay de Pſeaumes & de Cantiques, que Mademoiſelle Cheron a mis en Vers, enrichis d'un grand nombre de Figures. Je ne ſçaurois mieux juſtifier ce que je vous en dis d'avanta-

geux, qu'en vous envoyant les Vers que Mr de Sennecé a faits sur cette excellente Version. Jugez de la beauté des Ouvrages qu'il abandonne au Public, quand ils sont sur d'autres matieres que la loüange d'un Livre.

Baudelon.

SSSSSSSSSSSSSSSSSSSS

SUR UNE TRADUCTION

des Pseaumes, faite en Vers par Mademoiselle Cheron.

ODE.

EQuitable Renommée,
Qui du naufrage des temps,

Par le merite charmée,
Sauvés les noms éclatans ;
Suſpens ta voix de tonnerre,
Qui redoubie de la guerre
Le tumulueux effroy ;
Et d'un accent plein de grace
Viens celebrer au Parnaſſe
Vne Femme comme toy.

Ce beau Sexe dont la flâme
Prend ſa ſource dans les Cieux,
Ne captive point noſtre ame
Par le ſeul plaiſir des yeux.
Chez luy la delicateſſe,
Le bon gouſt, la politeſſe
Regnent d'un air élevé.
Sans ſecours & ſans culture
Il reçoit de la Nature
Vn eſprit tout cultivé.

Sapho n'eſt point obſcurcie

Des ombres de deux mille ans,
Et Rome, de Sulpicie
Honore encor les talens.
La Greque de ſa tendreſſe,
Avec art, avec fineſſe,
Peint les tranſports aveuglez;
Et la Ramaine plus ſage,
Des douceurs du Mariage
Charme les eſprits reglez.

S

Et toy, France, dont la gloire
Fournit tant de grands objets,
Pour embellir ton Hiſtoire
Manqueras tu de ſujets?
A l'Italie, à la Grece,
Superbes pour la Nobleſſe
De quelque nom favory,
Oppoſe en troupe confuſe
Bernard, Det-jardins, la Suze,
Des Houlieres, Scudery.

Mais

§

Mais quelle Etoile nouvelle
Brille à mes yeux étonnez,
Dont la ſplendeur immortelle
Rendra nos Faſtes ornez?
Eſt-ce une chaſte Déeſſe?
Eſt-ce Anne la Prophéteſſe,
Sœur & Compagne d'Aron,
Qui ſous un habit de Muſe,
Par une pieuſe ruſe,
Se fait appeller Cheron?

§

Cheron, Muſe, ou Prophéteſſe,
Que l'Eſprit Saint dans tes Vers
Affermit bien la foibleſſe
D'un cœur accablé de fers!
Soit qu'ils décrivent l'atteinte
Du remords & de la crainte
Qui ſuit l'Impie en tout lieu,
Soit que leur ſainte energie
Nous faſſe l'Apologie

De la conduite de Dieu.

§

David, que la repentance
De ſon crime avoit purgé,
A l'amere penitence
Par ſes Vers eſt rengagé.
Dans le comble de la gloire
Vne touchante memoire
Attendrit ce ſage Roy,
Et ta Verſion fidelle
Luy rend ſa douleur ſi belle,
Qu'il pleure encor avec toy.

§

Les Hebreux dans leurs ſouf-
frances
A leur Patrie arrachez,
Aiment par tes remontrances
La peine de leurs pechez.
Ce Peuple que ta voix flate,
N'abhorre plus tant l'Euphrate,
Ennobly de tes chanſons.

Et voudroit ſur ſon rivage
Vivre encor dans l'eſclavage
Eclairé par tes leçons.

§

O beautez, qui du Parnaſſe
Avez connu l'art touchant,
A Cheron, qui vous efface,
Cedez la grace du Chant.
Les éclatantes merveilles,
Qui ſont l'objet de ſes veilles;
L'élevent juſques aux Cieux,
Et ſa gloire nous devance,
Comme le Dieu qu'elle encenſe
Devance les autres Dieux.

§

Vole, Déeſſe, où t'engage
Le ſoin de nos intereſts.
Le Rhin, la Meuſe, & le Tage,
Friſſonnent de nos appreſts.
Recommence la fatigue,
Qu'à la honte de la Ligue

LOVIS te donne aujourd'huy ;
Seul il te met hors d'haleine,
Et tes cent bouches à peine
Suffisent-elles pour luy.

Les malheurs qui arrivent tous les jours par les mariages mal-assortis, ne sont point des exemples assez forts pour empescher que l'interest ou l'ambition ne prévalent toûjours aux motifs d'estime, de rapport d'humeur, & de simpatie, qui devroient former ces sortes d'engagemens. Ce que je vais vous conter en est une preuve.

Un Officier revêtu d'une

Charge tres-conſiderable dans la Robe, & d'une Famille où de grandes dignitez avoient mis beaucoup d'éclat, jetta la vûë pour ſe marier ſur une jeune perſonne, dont la naiſſante beauté commençoit déja à faire force conqueſtes. Cet avantage eſtoit ſoutenu d'une fortune, qui l'auroit fait rechercher quand elle n'auroit pas eu tous les agrémens qui brilloient dans ſa perſonne. Il eſt vray que ſa naiſſance eſtoit aſſez mediocre, mais ce deffaut n'eſt pas grand lors que

l'argent a dequoy le reparer, & l'Officier qui estoit avare le compta pour rien. Comme il se laissoit conduire à l'interest seul, il s'adressa à son Pere, sans se mettre en peine s'il pourroit toucher le cœur de cette jolie personne. Le Pere qui de son costé s'abandonna à l'ambition, fut ravy d'une alliance qui mettoit sa Fille dans un rang fort élevé, & sans luy rien dire de la proposition qu'on luy faisoit, il arresta toutes choses avec l'Officier, qui ne voulant point joüer le personnage

d'Amant, preſſa fortement la concluſion de ſon mariage. Ainſi la Belle fut fort étonnée quand on luy vint annoncer qu'elle eſtoit promiſe, & qu'elle devoit eſtre mariée dans quatre ou cinq jours. Un terme ſi court luy fit frayeur. Quoy que ſon cœur fuſt un cœur tout neuf, qui n'ayant jamais aimé devoit eſtre indifferent au choix que ſon Pere avoit fait pour elle, il luy parut qu'elle avoit le principal intereſt dans cette affaire, & elle luy dit que s'il vouloit bien luy donner

un peu de temps pour s'accoutumer à la vûë d'un homme qui luy estoit entierement inconnu, elle engageroit sa liberté avec moins de repugnance. Il luy répondit que c'estoit à elle à obéïr, & qu'il sçavoit bien ce qu'il faisoit, & la peur qu'il eut que le party ne luy échapast, luy fit user de la pleine autorité de Pere pour tenir parole à l'Officier. Toutes les larmes de la Belle furent inutiles pour obtenir le moindre delay. Le mariage se fit presque aussitost qu'il fut proposé, & vous

pouvez vous imaginer dans quel triſte eſtat elle ſe trouva, lors qu'elle ſe vit au pouvoir d'un homme, qui ne l'ayant point choiſie par amour, ne luy fit paroiſtre dans ſes manieres d'agir, aucun de ces tendres ſentimens qui peuvent gagner les jeunes perſonnes. Il n'y eut jamais une plus grande oppoſition que celle qui ſe rencontra dans leur humeur. La Belle eſtoit douce, il eſtoit fort turbulent. Elle ſe ſentoit portée à une dépenſe honneſte, rien ne luy ayant eſté épargné dés

ſes plus jeunes années, & il ſe privoit de tout pour faire toûjours quelque nouvelle acquiſition. Il eſtoit ſur tout ſi contrariant, qu'il ſuffiſoit qu'elle témoignaſt avoir envie d'une choſe, pour l'obliger à ne vouloir pas ſouffrir qu'elle ſe puſt ſatisfaire. Cette conduite luy fit prendre malgré elle un ſi grand dégouſt pour luy, que tout ſon attachement à bien remplir ſes devoirs, ne fut point capable d'étouffer la ſecrette averſion qu'elle ſentoit dans ſon cœur. L'enjoûment qui

luy eſtoit naturel ſe changea bientoſt en un chagrin ſombre, qui la rendoit inſenſible à tous les honneurs que ſon rang luy attiroit. Son teint vif & éclatant ſe trouva terny, elle devint maigre, & le peu de ſoin qu'elle prit d'elle, laiſſa évanoüir ſa beauté. Elle paſſa quatre ou cinq années de cette ſorte, & ce qui la fit ſouffrir davantage, c'eſt qu'eſtant d'une merveilleuſe propreté, elle ne put par ſes douces remontrances obtenir de ſon Mary qu'il priſt quelque ſoin de ſe rendre

propre. Enfin une maladie ſurvenuë fort à propos l'en delivra, dans le temps que le chagrin qui la devoroit, la menaçoit elle meſme d'une mort prochaine. Quoy qu'elle paruſt fort moderée dans la joye que ce changement lui devoit cauſer, elle gouſta d'autant plus la douceur de ſe voir Veuve, que n'ayant point eu d'Enfans, elle ſe trouva ſans aucune charge, & maiſtreſſe d'elle-meſme. Son Pere n'eut plus de pouvoir ſur elle, & tous les partis qu'il luy propoſa bien toſt

aprés furent rejettez. Elle se voyoit beaucoup de bien avec un rang distingué, & pour former des pretentions encore plus hautes, elle n'avoit qu'à attendre le retour de sa beauté. Le repos & la satisfaction d'esprit où elle vivoit, luy redonnerent en fort peu de temps les vives couleurs qu'elle avoit perduës, &l'embonpoint qui luy avoit manqué dans tout le temps de son mariage, s'estant joint aux charmes que la nature avoit répandus sur sa personne, elle fut regardée de tous cô-

tez comme la merveille de ſon Sexe. Elle n'avoit alors que vingt ans, & comprenant que l'eſtime qu'on auroit pour elle dépendroit de ſa conduite, elle s'obſerva ſi bien, qu'il n'y en eut point de plus reguliere. On la rencontroit chez les Amies, mais on la voyoit rarement chez elle. Les viſites aſſiduës bleſſoient ce qu'elle devoit à ſa réputation, & ce fut ce qui enflamma encore davantage beaucoup d'Amans qu'elle fit. Plus elle marquoit de retenuë, plus ils s'empreſſoient

à ſe trouver dans les lieux où ils ſçavoient qu'elle alloit le plus ſouvent, & c'eſtoit à qui pourroit luy donner de plus fortes marques de la paſſion que chacun d'eux avoit de luy plaire. Elle payoit leurs galantes declarations par toute l'honneſteté qu'ils pouvoient attendre d'elle; mais ſans dire qu'elle renonçoit à un ſecond mariage, elle faiſoit concevoir que les chagrins que le premier luy avoit cauſez, la rendroient difficile ſur le choix, & on voyoit bien que ſa conqueſte ne ſeroit

pas une chose aisée. Elle avoit raisoin de ne rien précipiter. Son estat estoit heureux, & à moins d'une fortune extraordinaire, ou que l'Etoile n'agist, il luy devoit estre avantageux de garder le nom de Veuve. Il y avoit déja deux années entieres qu'elle conservoit cette prétieuse qualité, sans avoir eu aucune tentation de s'en défaire, lors que s'estant trouvée en un lieu où l'on donnoit une grande feste, elle y remarqua un jeune Marquis, dont l'air commença à luy imposer. Il

avoit la taille fine & fort dégagée, & ce qui estoit le plus capable de la toucher, son ajustement estoit si bien entendu, & marquoit une personne si propre, qu'elle ne put résister à la curiosité qui la porta à vouloir sçavoir son nom. Ce qu'elle en aprit, soit pour le bien, soit pour la naissance, ne put que luy donner des impressions favorables au Marquis, qui l'ayant distinguée d'abord parmy celles de son Sexe, ne fut pas moins empressé à demander qui elle estoit. Ce

rapport de ſentimens dans leur curioſité, en produiſit dans l'eſtime qu'ils ſentirent l'un pour l'autre dés cette premiere veuë. Le Marquis la fit paroître en s'approchant de la jeune Veuve, & cherchant toujours à luy parler. Elle répondit avec eſprit aux choſes flatteuſes qu'il prit plaiſir à luy dire, & elle le fit d'une maniere qui ne luy donna pas lieu de faire diverſion. La feſte ayant finy par le Bal, il la mena danſer pluſieurs fois, & s'en acquitta avec tant de grace, qu'elle

ne pût ſe défendre de le regaler de quelque douceur ſur ſon air ailé. Comme il n'eſt pas difficile de remarquer quand on plaiſt, le Marquis ſe ſepara de la Veuve perſuadé qu'il n'eſtoit pas mal dans ſon eſprit. Voulant profiter de cet avantage, il s'attacha à luy rendre quelques ſoins, & s'il ne pût l'obliger à luy permettre des viſites auſſi aſſiduës qu'il les vouloit rendre, il eut au moins l'heureux privilege de ſe faire recevoir beaucoup plus ſouvent que tous ſes Rivaux. Il ne put la

voir longtemps ſans s'aban-
donner à tout ce que fait ſen-
tir la plus forte paſſion. Com-
me il ſe ſentit tres-amoureux,
il reſolut de ſe faire aimer,
& n'oublia rien de ce qui pou-
voit luy faire acquerir quel-
que empire ſur ſon cœur. Il
eut quelque lieu de ſe flater
d'avoir réuſſi. Plus l'aimable
Veuve le voyoit, plus ſes ma-
nieres polies, ſa converſa-
tion aiſée & galante, & ſur
tout ſa propreté, ébranloient
inſenſiblement le deſſein où
elle eſtoit de ne ſe point ren-
dre. Elle s'en appercevoit, &

s'accusoit de foiblesse, en se demandant à elle-mesme ce qui luy manquoit dans la situation où la mettoit le Veuvage, mais en concevant le peril qu'elle couroit, elle sentoit bien qu'elle n'avoit pas la force de faire tout ce qu'il faloit pour l'éviter, & quoy qu'elle ne dist rien de positif au Marquis, le peu de soin qu'elle prenoit de le fuir, luy faisoit assez connoistre que pour l'obliger à prendre un entier engagément, il n'avoit besoin que d'un peu de temps. Les choses estoient

en cet eſtat, lors qu'on luy fit une affaire, où un des plus particuliers Amis du Marquis la pouvoit ſervir utilement. Elle reſolut de le prier de tâcher à mettre cet Amy dans ſes intereſts, & quoy qu'elle ſceuſt que luy vouloir avoir obligation, c'eſtoit s'engager à l'écouter encore plus favorablement qu'elle n'avoit fait, elle ne balança point à luy rendre une viſite, afin que ſa priere fuſt faite dans toutes les formes. Elle alla chez luy à neuf heures du matin, & ſes Laquais luy ayant

ouvert l'appartement où entroient ceux qui avoient à luy parler, coururent à la chambre de leur Maistre pour l'avertir de cette visite. Comme elle jugea qu'il n'estoit pas habillé, & qu'il la feroit attendre, elle s'en voulut épargner l'ennuy, & montant aussi-tost qu'eux, elle le trouva en robe de chambre. Il se plaignit du mauvais tour qu'elle luy faisoit en le surprenant ainsi en desordre, & venant au devant d'elle pour l'empêcher d'avancer, il la voulut mener dans un autre

lieu, mais il le voulut inutilement. Elle prit un siege dans sa chambre, où tout luy parut si mal arangé & si mal propre, qu'elle fut bien-aise de s'en imprimer fortement l'idée, pour trouver par elle la gueriſon de ſon cœur. Il eſtoit luy-meſme dans un deshabillé dégoûtant, qui luy fit chercher en luy ce Marquis toujours ſi paré & ſi magnifique, quand il rendoit des viſites, ou qu'il ſe montroit dans un lieu public. Ce fut pour elle en cet eſtat negligé un homme tout autre que celuy qu'elle

elle avoit vû jusque-là, & elle avoit peine à le reconnoistre. Cet incident luy fit faire de grandes reflexions. Elle fut persuadée que sa parure n'estoit qu'un effet de sa vanité; que la propreté ne luy estoit point naturelle, & que quand il cesseroit de chercher à plaire, il n'auroit plus aucun soin de sa personne. Il ne fallut rien de plus pour la refroidir dans ses sentimens. Le Marquis luy demanda ce qu'elle venoit luy ordonner, & sans luy rien dire du besoin qu'elle avoit de son Ami,

elle répondit qu'elle s'estoit creuë obligée de payer au moins par une visite toutes celles qu'elle avoit receuës de luy. Il ne sceut que s'imaginer de cette réponse, & fut étonné en la revoyant, de ne plus trouver en elle un certain air gracieux qui luy répondoit de l'agrément qu'elle donnoit à ses soins. Il avoit beau estre regulier dans sa parure & dans son ajustement; tout sembloit affectation à la jeune Veuve, & en se representant son deshabillé, & le desordre qu'elle avoit

vû dans sa chambre, elle n'estoit plus sensible au plaisir que luy avoit fait d'abord sa propreté, qui commença à luy paroistre trop étudiée. La froideur qu'elle luy marqua l'ayant surpris, il crut que c'estoit l'effet d'une humeur bizarre, & qu'il ne falloit, pour la faire revenir, que luy donner de la jalousie. Il s'attacha pour cela à une jolie personne qui luy convenoit en toutes manieres, & il luy fit mesme des avances assez fortes, afin que le bruit s'en répandant, elle

puſt s'en alarmer, ce qui luy redonneroit la premiere place qu'il avoit euë dans ſon cœur; mais cet artifice n'eut aucun ſuccés. Le nouvel attachement du Marquis ne luy donna point d'inquietude, & elle le vit, non ſeulement ſans s'en plaindre, mais ſans changer les manieres avec luy. Enfin, voulant s'éclaircir entierement des ſentimens de la Dame, il luy fit dire par une de ſes Amies, que dans quelque engagement qu'il ſe fuſt mis, il eſtoit preſt de le rompre, ſi elle vouloit conſen-

tir à l'épouſer. La belle Veuve, à qui le dégouſt qu'elle avoit pris avoit rendu toute ſa raiſon, répondit à cette Amie, que le Marquis avoit fait un tropbon choix pour y vouloir renoncer, & que l'amour qu'il ſembloit avoir pour elle, devoit d'autant moins ſervir d'obſtacle à ce que ſes intereſts demandoient qu'il fiſt, que l'heureuſe qualité de Veuve, qui la rendoit maiſtreſſe abſoluë de ſes volontez, luy paroiſſoit préferable à tout. Cette réponſe détermina le Marquis. Il ſe maria

quelques jours aprés, & la Dame s'eſtant expliquée ſur ſon avanture, avoüa que ce qu'elle avoit vû de mal propre dans la viſite qu'elle luy avoit renduë, luy faiſant mal juger là-deſſus de tous les hommes, qui n'avoient attention qu'à des dehors apparens, l'avoit guerie pour toujours de la tentation de ſonger à un ſecond mariage.

Quoy que je vous aye déja parlé de l'affaire de Liege, je n'ay pas prétendu l'avoir traitée avec toute l'étenduë

que vous attendez de moy, ny vous avoir expliqué les diverſes circonſtances, qui miſes enſemble doivent faire un morceau d'hiſtoire. Il faut du temps pour les recueillir. Il ne s'agiſſoit, quand je vous en ay parlé, que de ſatisfaire une premiere curioſité, qui ne demande d'abord qu'un éclairciſſement general ſur ce qui fait bruit par tout. Je viens donc au particulier de cette affaire, & je commence par ce que c'eſt que l'Etat de Liege. C'eſt un Duché en la haute Allemagne, compris

dans les Pays-bas. Il eſt entre le Brabant, la Meuſe, & le Comté de Namur, & une partie de celuy de Gueldre & du Luxembourg. L'Eveſque dont il dépend, eſt Prince du Saint Empire, & prend le titre de Duc de Builon, de Marquis de Franchimont, & de Comte de Lonts & de Haſbain, qui ſont des Seigneuries dans le Pays de Liege, où l'on compte cinquante, deux principales Baronnies, vingt-quatre Villes cloſes, & plus de quatre cens Villages. Les principales Villes ſont

Tongres, Huy, Maſtrich, Dinant, Builon, Fumay, Thuin, Saint Hubert & Rochefort. Celle de Liege, qui eſt la Capitale de tout le Pays, eſt tres-ancienne, & quelques-uns croyent qu'elle a a eſté baſtie par Ambiorix, Prince Gaulois, dont Ceſar parle dans ſes Commentaires. Le Palais de l'Eveſque eſt tres-magnifique. Ses Sales & ſes Galeries ſont preſque à perte de vûë, & les yeux ont dequoy ſe ſatisfaire dans la beauté de ſes appartemens. Il n'y a rien de ſi beau que les Parterres de ſe-

Jardins, ſans vous parler des Jets d'eau & des Fontaines.

Au devant de l'Egliſe Cathedrale de Saint Lambert, l'une des plus belles & des plus ſpatieuſes de l'Europe, eſt le Cloiſtre des Chanoines, qui ont le privilege d'élire l'Eveſque, lors que le Siege eſt vacant. Ce Chapitre, qui eſt tres-celebre dans la Chreſtienté, eſt compoſé de Princes, de Cardinaux, & d'autres perſonnes diſtinguées par la Nobleſſe ou par les Lettres. L'Eveſché eſt Suffragant de Cologne,

& ayant eſté premierement à Tongres, & enſuite à Maſtrich, il fut tranſporté à Liege par Saint Hubert, Succeſſeur de Saint Lambert. L'Election de l'Evêque y cauſa de grands deſordres dans le quinziéme ſiecle. Jean de Baviere gouvernant depuis longtemps l'Egliſe de Liege, les Liegeois luy firent la guerre, & l'aſſiegerent dans Maſtrich, où Jean de Bourgogne le vint dégager. Il tua trente-ſix mille Liegeois dans une Bataille l'an 1409. & ayant obligé les autres à ſe ſoumettre,

il entra dans la Ville, & fit précipiter dans la Meuſe les plus coupables des Revoltez. Il y a eu auſſi dans ce ſiecle de grands differends entre les Liegeois & leur Eveſque, & ils ſont connus de tout le monde. Le dernier mort avoit eſté élu par les brigues du Prince d'Orange & des Hollandois, qui ne vouloient point de ces grandes Familles de Princes & de Souverains d'Allemagne, qui en s'uniſſant enſemble auroient pû leur tenir teſte. C'eſtoit un bon homme fort âgé, occupé entierement à prier Dieu, & qui

pleuroit d'autant plus amere-
ment les malheurs de ſon
Eſtat, que Mr Mean, Grand
Doyen, qui le gouvernoit, &
l'obſedoit, & qui eſtoit abſo-
lument au Prince d'Orange,
luy faiſoit croire qu'on n'y
pouvoit apporter aucun re-
mede. D'ailleurs, les Liegeois
n'eſtoient pas maiſtres chez
eux, & les Troupes du Prince
d'Orange, dont leur Pays ſe
trouvoit rempli, n'eſtoient
pas moins pour les tenir en
bride eux meſmes, que pour
les garder. La Neutralité les
accommodoit, mais elle n'ac-

commodoit pas les Alliez. Les choſes eſtoient dans cette ſituation quand l'Eveſque mourut ſubitement. Les mêmes intereſts & la meſme politique à l'égard du Prince d'Orange & des Hollandois, ſubſiſtant toûjours, il eſtoit à croire qu'on ſe donneroit les meſmes mouvemens pour l'Election d'un Succeſſeur, & que les mêmes brigues ſe faiſant on chercheroit des prétextes pour empêcher Mr le Cardinal de Boüillon, Grand Prevoſt de Liege, d'y aſſiſter, tant parce qu'il eſt fort aimé

du Peuple & du Chapitre, que parce qu'il estoit seur que sa voix, & celles de ses Amis n'auroient pas esté pour ceux du Prince d'Orange. L'Election ayant esté arrestée pour le 20. d'Avril dernier, Mr le Cardinal de Boüillon partit pour se rendre à Liege, ou du moins à portée d'y entrer, si la face des affaires changeoit. Estant arrivé à Huy, accompagné de Mx Vaillant, tres-habile pour répondre aux chicanes qu'il estoit hors de doute qu'on lui feroit, il trouva qu'il ne s'estoit pas trom-

pé dans ce qu'il avoit prévû, & c'eſt ce que vous allez voir dans la Proteſtation qu'il fit, & dont je vous envoïe la copie.

PROTESTATION & Acte d'Appel interjetté à Nôtre S. Pere le Pape Innocent XII & au S. Siege, par ſon Alteſſe Eminentiſſime Monſeigneur le Cardinal de Boüillon, Grand Prevoſt de Liege.

AU nom de Dieu ſçachent tous ceux qui liront, ou

verront, ou entendront lire le present Acte public, & qu'il leur soit connu avec évidence, que dans cette année 1694. la troisiéme du Pontificat de nostre tres-saint Pere le Pape Innocent XII. indiction seconde, & le neuviéme du mois d'Avril est comparu par devant moy, Notaire public & Apostolique, étably en la Ville de Huy, Dioceſe de Liege, & les témoins soussignez, Sereniſſime Prince & Eminentiſſime Cardinal Emmanuel Theodoſe de la Tour d'Auvergne, Eveſque Cardinal, ſous le titre de l'Egliſe & Eveſché d'Albane, Grand Pre-

voſt, Treſorier & Chanoine de la tres-illuſtre Egliſe Cathedrale de Liege, eſtant de preſent logé en ladite Ville de Huy, dans la ruë des Chevaliers, Paroiſſe de ſaint Denis; lequel Eminentiſſime Cardinal de Boüillon a dit & declaré devant moy Notaire & les témoins ſouſſignez, qu'auſſitoſt qu'il a appris la mort de ſon Alteſſe l'Eveſque & Prince de Liege, Loüis, Baron d'Elderen, d'heureuſe memoire, il eſt party ſans aucun delay de la Cour du Roy tres-Chreſtien, & s'eſt mis en chemin dés le 11. Février dernier, afin de venir aſſiſter en perſonne à l'élection

prochaine d'un Evesque & Prince de Liege, à laquelle de droit il doit assister, comme estant du Corps dudit Chapitre à cause de sa Dignité de grand Prevost, qui est dans ladite Eglise la premiere Dignité aprés l'Episcopale, & encore de l'Office ou Dignité de Tresorier & de Chanoine qu'il posede paisiblement depuis longtemps. Mais comme à cause des difficultez des chemins dans le temps de l'hiver, ledit Seigneur Cardinal ne pouvoit pas faire une si grande diligence, il avoit dépêché par avance un Gentilhomme qu'il avoit fait partir en poste pour rendre une

lettre audit Chapitre, par laquelle il luy donnoit avis qu'il arriveroit bien-toſt dans le Dioceſe, meſme dans la Ville de Liege, ſi cela luy eſtoit permis, afin qu'il ne ſe paſſaſt rien ſans l'appeller touchant la prochaine élection; mais les Generaux qui commandent les Troupes dans ladite Ville de Liege, & qui y exercent toute ſorte d'empire, ayant refuſé l'entrée à ce Gentilhomme, il a eſté obligé de renvoyer ladite lettre par un Trompette de la Garniſon de Namur, à laquelle le Chapitre n'a fait d'autre réponſe, ſi ce n'eſt qu'eſtant occupé à la ceremonie

funebre pour les obſeques du deffunt Eveſque, & eſtant employé à d'autres affaires, il ne pouvoit ſonger à d'autres choſes pour le preſent.

Et bien que preſque dans le meſme temps, ledit Seigneur Cardinal de Bouillon ait récrit audit Chapitre, pour luy donner avis qu'il eſtoit arrivé dans la Ville de Huy, qui eſt du Dioceſe de Liege le vingt-deuxiéme du mois de Fevrier, & qu'il luy demandoit tres inſtamment des paſſeports pour ſe rendre à Liege, en l'aſſurant qu'il n'iroit & n'y demeureroit qu'avec ſes

seuls domestiques, sans se mêler d'autres affaires que de celle qui concernoit l'élection, à laquelle il vouloit s'appliquer uniquement pour le bien & l'avantage du Pays, & de l'Eglise de Liege, neanmoins bien que le gouvernement du temporel de l'Etat appartienne de droit au Chapitre durant la vacance du Siege Episcopal, & que mesme il s'en soit mis en possession, ayant aussi-tost aprés la mort de l'Evesque & Prince de Liege exigé le sermens de fidelité, que le General Commandant des Troupes qui sont dans la Ville luy a presté, & qu'il

ait mesme commis des Chanoines du Corps du Chapitre, pour veiller à la garde de la Citadelle & des autres Forteresses & de la Ville & de l'Etat ; & que mesme tous les paßeports soient actuellement expediez par le Commandant des Troupes, au nom du Doyen & du Chapitre de Liege, le Siege vacant ; toutefois ledit Chapitre a refusé d'en accorder aucun audit Seigneur Cardinal, & afin que ce refus eust quelque pretexte, il a répondu audit Seigneur Cardinal qu'il n'appartenoit pas audit Chapitre de délivrer lesdits passeports, mais qu'il

devoit les obtenir des Princes Confederez.

Toutes lesquelles choses luy ont assez fait connoistre que le Chapitre de Liege se trouvant obsedé & épouvanté par les Troupes composées la plusspart de Soldats d'une Religion opposée à celle de la veritable Eglise, n'avoit & n'auroit à l'avenir aucune liberté dans ses déliberations: ce qui a obligé ledit Seigneur Cardinal de témoigner par trois lettres consecutives qu'il a envoyées par le mesme Trompette au Chapitre de Liege, n'y ayant pas d'autre voye, qu'il prendroit volontiers tous les

expediens

expediens, & tous les temperamens qui pouvoient concourir à maintenir la paix & la concorde; afin de réünir les esprits pour travailler de concert pour le bien commun & l'avantage du Pays & de l'Eglise de Liege; mais tous ces avis qui estoient donnez dans un esprit de paix ayant esté rejettez, on a suggeré au tres-illustre Chapitre de Liege, qu'il falloit par toute sorte de voye empêcher l'entrée dans la Ville de Liege, mesme priver ledit Seigneur Cardinal de Boüillon de voix active dans la prochaine élection, & l'on s'est servy pour cela du pretexte

d'un prétendu Statut, par lequel on a prétendu que ne s'estant point representé en personne, ou par Procureur, dans le dernier Chapitre de la saint Gille, il devoit estre traité comme Foran.

Ledit Seigneur Cardinal a toûjours continué ses instances auprés dudit Chapitre, afin qu'il luy fust permis de proposer ses exceptions & ses deffenses, qu'on ne peut jamais luy oster, qu'aprés les avoir examinées murement & avec une serieuse reflexion : mais la mesme crainte & la mesme oppression que le Chapitre souffre des Troupes qui sont dans la Ville

de Liege, prévalant à toutes les loix & à la liberté Ecclesiastique il n'a jamais pû obtenir la permission du Chapitre pour pouvoir seulement proposer aucune deffense dans le Chapitre, au contraire tous les temperamens par luy proposez avec toutes les seuretez necessaires ont esté rejettez jusqu'à present, & mesme jusqu'à aujourd'huy. Il se trouve tellement mépriſé dans l'élection, que le Chapitre n'a pas encore voulu le convoquer pour assister à l'élection prochaine, bien qu'il soit depuis prés de deux mois dans le Dioceſe de Liege, & que mesme il ait of-

fert tous les paſſeports neceſſaires à ceux du Chapitre qu'il voudroit députer pour conferer amiablement dans la Ville de Huy ſur les raiſons qu'il avoit à leur propoſer, & qu'il leur ait donné connoiſſance d'une Declaration tres-autentique de ſa Majeſté tres-Chreſtienne, qu'il a meſme renduë publique, en donnant ordre qu'elle ait eſté affichée aux portes de l'Egliſe Cathedrale de Liege & dans tous les lieux circonvoiſins, par laquelle Declaration ſa Majeſté par un pur zele pour maintenir la liberté & l'immunité Eccleſiaſtique, accorde une Treve & une

entiere neutralité à tout le Pays & Estat de Liege, & une suspension de toutes sortes d'actes d'hostilité durant tout le temps de l'Election & jusqu'au premier May prochain, avec des sauf-conduits, sauvegardes & passeports pour tous les Capitulaires.

Tous lesquels refus faisant bien voir audit Seigneur Cardinal de Boüillon, que dans la prochaine Election tout se fera par la crainte qui n'est pas vaine & imaginaire, mais qui peut émouvoir l'esprit de l'homme le plus constant, & que d'ailleurs tout s'y executera par l'impression & l'entreprise des

Puissances Seculieres ; afin de ne pont manquer au devoir auquel il se croit obligé , non seulement en qualitè de Grand Prevost de l'Eglise de Liege , mais encore en qualité de Cardinal de l'Eglise Romaine , qui l'engage à maintenir les droits & les libertez de l'Eglise , se trouvant enfin contraint & excité par l'obligation de son ministere , & pousé d'un desir tres-empresé de faire recouvrer à l'Eglise de Liege son ancienne liberté , & afin qu'il ne se fasse rien de contraire à son droit & aux Canons de l'Eglise , ledit Seigneur Cardinal proteste de nul-

lité de tout ce qui a esté fait, sta-
tué & ordonné par le tres Illustre
Chapitre de Liege, sans y estre ap-
pellé, depuis qu'il a eu connoissan-
ce de son arrivée dans son Diocese.

Neanmoins bien qu'il semble
dangereux dans la conjoncture de
ces temps difficiles, de pouvoir fai-
re une Election qui puisse estre re-
gardée comme libre & canonique,
& qu'ainsi il seroit peut estre plus
à propos de s'addresser au tres-
Excellent Nonce du Saint Siege
Apostolique qui est à Cologne, &
s'informer de luy si Nostre tres-
Saint Pere le Pape Innocent
XII. qui comme un Pere com-

mun ſonge à tous les beſoins & aux avantages des Egliſes particulieres, ne luy auroit point donné pouvoir de proroger l'Election dans un temps plus commode, ſi le Chapitre de Liege veut empeſcher que l'Egliſe de Liege ne ſouffre quelque inconvenient d'une longue vacance, & que tous ceux en general & en particulier qui doivent avoir voix active dans l'Election prochaine, veüillent convenir d'un lieu ſeur & aſſeuré dans lequel on ne puiſſe apprehender aucune oppreſſion, ledit Eminentiſſime Cardinal de Boüillon eſt preſt, au Nom de Sa Majeſté

tres-Chreſtienne, dont il a déja envoyé au Chapitre une Declaration autentique, de fournir toute ſorte d'aſſurance pour tous les Capitulaires, tant pour venir que pour retourner, meſme de leur fournir des Paſſeports particuliers, & juſqu'à ce que le Chapitre ſoit convenu d'un lieu ſeur, comme il eſt connu de tout le monde que les Capitulaires ne peuvent pas dire leurs ſentimens ny porter leurs ſuffrages avec liberté dans une Ville qui eſt remplie de Troupes, & où la puiſſance des Princes confederez, qui n'ont aucune conſideration pour la liberté Eccleſiaſtique,

comme ce qui s'eſt paſſé cy-devant le juſtifie, donne de l'épouvante, & que le ſouvenir de l'empriſonnement violent des Archidiacres de ladite Egliſe de Liege, qui ont eſté conduits dans les Priſons de Maſtricht ſous le pouvoir de la domination des Puiſſances qui ſont attachées à une Religion oppoſée à la Catholique, où ils ont eſté traitez avec tant de duretè, que l'un d'eux, ſurnommé de Liverlo, dont la memoire ſera en benediction à la poſterité, par le zele inviolable qu'il a témoigné pour maintenir la liberté de l'Egliſe, eſt mort en priſon, imprime

une telle terreur à tous les Capitulaires, que mesme ils n'osent s'expliquer entr'eux si ce n'est pour dire les choses qui peuvent estre agreables & avantageuses aux Princes confederez.

C'est pourquoy si dans trois jours prochains, à compter de l'intimation qui sera faite des Presentes au Chapitre de Liege, par la voye qu'on pourra prendre, en telle sorte qu'elles puissent venir à sa connoissance, il ne veut convenir d'un autre lieu assuré dans lequel tous les Capitulaires puissent convenir tant en general qu'en particulier, ledit Seigneur Car-

dinal proteſte de nullité de l'Elec-tion qui pourra eſtre faite au pré-judice de la preſente interpretation & proteſtation ; & en outre, le-dit Seigneur Cardinal declare dés-à preſent comme pour lors, en la meilleure forme de droit qu'il le peut & qu'il le doit, qu'il appelle à noſtre tres-Saint Pere le Pape Innocent XII. & au Saint Sie-ge Apoſtolique & à la Cour de Rome, comme de fait il appelle par ces Preſentes, tant des pre-tendus Statuts comme nuls & in-valides, en vertu deſquels le Cha-pitre prétend l'empeſcher d'aſſiſter comme Foran *à la prochaine E-*

lection de l'Eveſque & Prince de Liege ; & en outre, du prétendu Decret prononcé par le Chapitre de Liege le 27. Fevrier dernier, par lequel ſans l'avoir voulu entendre, il l'a declaré Foran, & comme tel, prétend avoir pû prononcer qu'il ſeroit privé de voix active dans l'Election de l'Eveſque & Prince de Liege, lequel Decret ne luy a eſte exhibe que le jour d'hier par la Lettre dudit Chapitre du 7. du preſent mois d'Avril, & qu'en adherant il appelle auſſi de tous les traitez préliminaires & indictions qui ont eſté faites pour parvenir à

l'Election & ſans qu'il y ait eſté appellé, & de tous les autres actes qui ont eſté faits ou peuvent eſtre faits cy aprés à ſon préjudice & au mépris de ſa dignité de Cardinal ; qu'il appelle auſſi comme de dény de Juſtice de la part du Chapitre, bien qu'elle luy ait eſté demandée pluſieurs fois.

Et afin qu'on ne luy puiſſe pas faire de nouveaux griefs, il declare que par toutes voyes, & dans toutes les manieres & dans les formes qu'il le peut faire, le plus valablement & le plus efficacement qu'il le peut & le doit, il appelle de tout ce qui s'eſt fait

à nostre Saint Pere le Pape,
& à son Siege Apostolique, &
protceste de nullité de tout ce qui
s'est fait ou se fera par le Chapi-
tre de Liege, dans la prochaine
Election d'un Evesque & Prince
de Liege, & de tout autre grief
qui en pourroit resulter contre
l'Eglise de Liege, contre luy &
contre ses autres Confreres, &
qu'en tant que besoin est ou seroit, il
en appelle par ces presentes à nostre
tres Saint Pere le Pape, deman-
dant au Chapitre de Liege une
premiere fois, une seconde, une
troisiéme, instamment, plus inf-
tamment, tres-instamment, qu'il

luy accorde les Lettres dimissoriales qu'on appelle Apostres, *pour son appel, comme il est requis de droit, & comme le Chapitre y est obligé ; protestant solemnellement de nullité de tout ce qui pourroit estre fait au préjudice des presentes, Protestation, Declaration de nullité, & appelle au S. Siege jusqu à ce qu'il en ait esté autrement statué & ordonné par nostre tres saint Pere le Pape, & que s'il fait quelque chose au préjudice, il en poursuivra la nullité comme d'un attentat & d'une entreprise, & qu'il les tiendra & reputera nuls & de nul*

effet, se reservant en outre ledit Seigneur Cardinal de Boüillon, tous les autres moyens de droit & de fait permis pour reparer les griefs, & les nullitez qui se rencontrent dans le procedé dudit Chapitre: & afin que toutes les choses cy dessus exposées & declarées puissent estre connuës à tout le monde, & qu'elles puissent estre aussi notifiées audit Chapitre de Liege, ledit Seigneur Cardinal m'a requis de dresser le present Acte, & de l'inserer dans mes minutes, afin que j'en puisse faire une ou plusieurs expeditions qui fassent par tout une pleine & en-

tiere foy; comme auſſi il m'a requis que je demandaſſe à Meſſieurs les Venerables le Doyen & les Chanoines de l'Egliſe Collegiale de cette Egliſe de Noſtre Dame de Huy, & à Meſſieurs les Mayeur, Echevins & Magiſtrats Seculiers de la preſente Ville, qu'il a mandez à cet effet dans le logis où il demeure, s'ils n'ont pas connoiſſance de ce que deſſus, & principalement du jour de ſon arrivée a Huy, tous leſquels ſuſnommez ont répondu unanimement qu'ils ont connoiſſance, & qu'ils ſont preſts de l'affirmer par tout où beſoin ſera, que ledit Sei-

gneur Eminentiſſime Cardinal de Boüillon eſt arrivé dans la Ville de Huy le vingt deuxiéme Février dernier, & qu'il y eſt toujours demeuré juſqu'à preſent, & que pendant ce temps il a envoyé pluſieurs Lettres au Chapitre de Liege, dont quelques unes meſme ont eſté imprimées, & que la Declaration du Roy concernant la Neutralité accordée au Pays de Liege, a eſté affichée aux portes des Egliſes de cette Ville de Huy. Comme auſſi ledit Seigneur Cardinal de Boüillon m'a requis d'interroger pardevant les cy-deſſus nommez, le Trompette de la Gar-

nison de Namur, lequel Trom-
pete, appellé Degranges, a declaré
qu'il a esté cinq fois porter des
Lettres dudit Seigneur Cardinal
de Bouillon audit Chapitre de
Liege.

Ledit Seigneur Cardinal m'a
aussi ordonné de delivrer une ex-
pedition des presentes au Courier
ou Messager qui va porter les
Lettres de Huy à Liege, lequel
Courier, nommé Pinet, j'ay fait
venir ; & en presence de tous
les susnommez, je luy ay remis
une expedition des Presentes, si-
gnées mesme dudit Seigneur Car-
dinal, comme elle est dans la mi-

nute restée par devers moy, que j'ay mis dans un paquet qu'il a juré & promis de porter incessamment au Chapitre de Liege.

J'ay esté encore requis par le Seigneur Cardinal d'en remettre une autre expedition au Trompete de la Garnison de Namur, susnommé, pour le porter en mesme temps au Chapitre de Liege, & d'en remettre aussi une entre les mains du Directeur des Postes de cette Ville, pour l'envoyer par les Couriers ordinaires au tres Excellent Nonce du Pape à Cologne, & qui puisse en envoyer un à Rome, & que je dressasse des actes

autentiques pour prouver la remis-
qui avoit esté faite des Actes en-
tre les mains des susnommez, ce
que j'ay promis de faire; & ont
lesdits Sieurs Doyen & Chanoi-
nes, Mayeur, Echevins & Ma-
gistrats, Seculiers, & lesdits
Trompete & Courier ou Messa-
ger, mesme le Directeur des Pos-
tes, signé en la minute des Actes,
avec ledit Eminentissime Cardi-
nal de Boüillon, en presence de
Mr Jean Chrestien, ancien Do-
cteur en Medecine & ancien Con-
sul de cette Ville de Huy & de
Leonard François de Bra, Clerc du
Diocese de Liege, témoins, qui ont

eſté mandez à cet effet, & qui me ſont connus, qui ont tous ſigné en la Minute originale des Preſentes; ainſi ſigné.

Emmanuel Theodoſe de la Tour d'Auvergne, Cardinal de la ſainte Egliſe Romaine, *Grand Prevoſt & Chanoine de l'Egliſe de Liege.*

Sacr. Ducquet, *Doyen de l'Egliſe de Huy.*

Melhior de la Tour, *Chanoine de Huy.*

Englebert Lantremenge, *Chanoine & Ecolaſtre.*

Jean Melchior, *Chanoine & Official.*

W. Federic B. de Fleron, de Melin, *Chanoine.*

Octave d'Ebelſbacht, *Chanoine.*

Antoine Hocx, *Conſul de Huy.*

Loüis Prud'homme, *Conſeiller.*

Gille Debra, *Conſeiller.*

Pierre Thomas, *Conſeiller.*

Jean-François Collard, *Conſeiller.*

P A Hauzeur.

Jean François Duſart.

Deſgranges, Trompete.

Marque † d'Antoine Pinet, *Courier.*

Jean Pierre Chalon, *Maistre de la Poste de Huy.*

Jean-Christiane Ancion, *Exconsul, témoin.*

Leonard Debra, *Clerc, témoin.*

Parce que moy Francotte, *Notaire Public & Apostolique, j'ay vû & assisté à tout ce que dessus, & entendu, je les ay redigez dans le present instrument, en ayant esté prié & requis, le jour, le mois & an que dessus. Signé,* Francotte, *Notaire Apostolique*, in finem.

Je ne vous dis rien de cette Protestation. Sa lecture

vous a fait connoiſtre le peu de fondement qu'il y avoit de refuſer à Mr le Cardinal de Boüillon la permiſſion d'entrer dans Liege; & ſi ſuppoſé que les raiſons du Chapitre fuſſent bonnes, ce qui n'eſt pas, l'entrée de la Ville ne devoit pas eſtre interdite à ce Cardinal, qui a la qualité de Grand Prevôt du Chapitre.

Les premieres reſolutions des Hollandois, & du Prince d'Orange, furent de faire le Grand Doyen Mean, leur Ami, Eveſque. Ils tâterent le Chapitre, & ſemerent de l'ar-

gent, mais ayant apperceu qu'ils échoüeroient, les Pretendans estant trop qualifiez & trop puissans, ils resolurent d'agir pour le Grand Maistre de l'Ordre Teutonique, Beau-frere de l'Empereur, contre le Prince Clement, Frere de l'Electeur de Baviere, mais pourtant sans se declarer ouvertement, pour ne pas choquer ces Princes, avec qui ils sont liguez. Ils estoient pourtant resolus de n'oublier aucunes pratiques secrettes contre le Prince Clement, parce que l'Electorat de Ba-

viere, celuy de Cologne, la Principauté de Liege, & le Governement General des Pays Bas leur faiſoient ombrage, en formant contre eux une eſpece de barriere, qui les inquiete beaucoup. Enfin le jour de l'élection approchant, & chaque party ayant fortement ſollicité, il n'y en avoit aucun des deux qui n'euſt ſujet d'eſperer que l'élection luy ſeroit favorable. En effet, les voix eſtoient aſſez partagées pour faire croire à ceux de chaque party que leurs voix l'emporte-

roient. Ainſi on ſe trouva dans le Chapitre à jour nommé, qui eſtoit le 20. d'Avril dernier, & le Grand Doyen Mean ayant penetré avant l'élection de quel coſté elle tomberoit, leva le maſque contre le Prince Clement, parce qu'il ne pouvoit plus agir d'une autre maniere, & prit pour cauſe de la proteſtation qu'il fit avec ceux de ſon party, que le Bref d'éligibilité que le Pape Innocent XI. avoit donné au Prince Clement ne valoit rien. Le party contraire ſoutint qu'il

eſtoit bon, & vingt quatre s'eſtant trouvez pour ce Prince contre vingt-deux, le Grand Doyen ſortit en diſant qu'il falloit examiner ce Bref, & proteſtant contre l'élection qu'on alloit faire, ce que firent auſſi ceux de ſon party. Le Pape par l'Indult ou Bref d'éligibilité dont je viens de vous parler, rend capable le Prince Clement de poſſeder les Egliſes de Cologne, de Hildesheim, & de Liege, & luy donne droit de pouvoir eſtre élu Archeveſque ou Eveſque de l'une ou de toutes

ces Eglises, quoy qu'il n'ait pas l'âge marqué dans les Canons, qu'il ne soit pas encore entré dans les Ordres sacrez, & qu'il ne soit du Corps d'aucun de ces Chapitres, où il n'a eu jusques à present, & n'a pû avoir aucune voix active ou passive, conformement à la disposition des saints Canons, des Ordonnances, & autres Reglemens de l'Eglise. Enfin, quoy qu'il ait déja l'administration des Evesschez de Ratisbonne & de Frisingue, il le rend habile à pouvoir estre

élu pour l'une de ces Egliſes en particulier, ou pour toutes les trois enſemble, comme s'il avoit eſté Chanoine, ſans que les deux Eveſchez dont il eſt déja pourvû, puiſſent porter préjudice en aucune maniere à ſon Election pour les autres Cathedrales; en ſorte toutesfois qu'auſſi-toſt que le Saint Siege aura confirmé ſon élection pour l'une, ou pour toutes les trois enſemble, celles de Ratisbonne & de Friſingue, dont il eſt déja pourvû, ſeront cenſées vacantes, Sa Sainteté le diſ-

penſant de toutes les oppoſitions, contradictions, empêchemens à naiſtre, & generalement de tous les defauts qui pourroient rendre nulle ou défectueuſe l'Election qu'on auroit faite de luy pour ces Cathedrales.

Voilà la teneur du Bref d'éligibilité que le Pape Innocent XI. donna au Prince Clement de Baviere le 19. Juin 1688. & c'eſt ce Bref, où il eſt auſſi parlé de l'Eveſché de Liege, que le Grand Doyen Mean, & ceux de ſon party ne trouvent pas bon.

Vous en pouvez voir les cau-
ſes dans le grand nombre de
Diſpenſes qui y ſont mar-
quées, & toutes de la plus
grande importance, qui ſont
accordées au Prince qu'In-
nocent XI. vouloit rendre
éligible. Le Party contraire
au Prince Clement s'eſtant
donc oppolé à ſon élection,
ſortit en proteſtant contre
ce que la partie reſtante du
Chapitre alloit faire en ver-
tu de ce Bref que le Grand
Doyen trouvoit defectueux.

Mr Mean ayant quitté l'Aſ-
ſemblée avec ceux de ſon

party, les vingt-quatre Chanoines qui demeurerent élurent le Prince Clement de Baviere pour Prince de Liege; aprés quoy on alla chanter le *Te Deum* à l'Eglise, & mettre ce nouvel Evesque en possession. On le mena de là dîner au Palais, où tout estoit préparé, & où il fut salüé Prince & Evesque de Liege, par les Corps de Ville, & mesme par Mr Dikwelt, Envoyé des Hollandois. Le Canon tira, & il y eut de grandes réjoüissances. Le lendemain 21. d'Avril. Mr Mean accompagné de

vingt Chanoines alla au Chapitre, où ſe trouverent auſſi tous ceux qui avoient élu l'Electeur de Cologne. Ainſi il fut obligé de ſe retirer, aprés qu'ils luy eurent dit qu'ils avoient droit d'eſtre au Chapitre auſſi-bien que luy, & tous ceux de ſon party, & que s'il y avoit quelque choſe à faire, il falloit aller aux voix. Mr Mean eſtant de retour chez luy avec les vingt qui le ſecondoient, ils élurent dans la Salle le Grand Maiſtre de l'Ordre Teutonique pour Prince de Liege, &

allerent enſuite ſe preſenter à la porte de l'Egliſe, pour le mettre en poſſeſſion de l'Eveſché, mais des Gardes qui l'occupoient leur en refuſerent l'entrée, & ils ne purent non plus entrer au Palais, où le nouvel Eveſque les devoit traiter. Il n'y eut que le Canon de la Chartreuſe, dont le Gouverneur eſtoit dans ſes intereſts, qui tira pendant ce temps. Le 22. les deux Partis s'eſtant trouvez au Chapitre, on parla de la ſeconde Election faite par Mr Mean dans ſa maiſon, & ceux qui avoient

élû le Prince Clement la caſſerent, avec défenſes de reconnoiſtre pour Prince de Liege, le Grand Maiſtre de l'Ordre Teutonique. Les Placards qui avoient eſté affichez en ſa faveur, & qui parloient de cette ſeconde Election, furent déchirez par ordre de l'Electeur de Cologne, auquel le Grand Maiſtre rendit viſite, ſuivant les intentions de l'Empereur, pour luy dire qu'il ne falloit pas que leur démeſlé préjudiciaſt à la cauſe commune, & qu'ils devoient s'en remet-

tre à la décision de Sa Sainteté. Le mesme jour 22. Mr le Cardinal de Boüillon fit protestation de nullité, & interjetta appel au Pape, des deux Elections faites par le Chapitre de Liege. Voicy les termes de cette nouvelle Protestation.

AU nom de Dieu, que tout le monde sçache qu'en l'année 1694 la troisiéme du Pontificat de nostre tres-saint Pere le Pape Innocent XII. indiction seconde, & le vingt deuxiéme du mois d'Avril est comparu devant

moy, Noraire public & Apostolique, & les témoins soussignez, Serenissime Prince & Eminentissime Cardinal Emmanuel Theodose de la Tour d'Auvergne, Evesque Cardinal, sous le titre de l'Eglise & Eveschè d'Albane, Grand Prevost, Tresorier & Chanoine de l'Eglise Cathedrale de Liege, estant de present demeurant dans la Ville de Huy, Diocese de Liege, ruë des Chevaliers, Paroisse saint Denis lequel Eminentissime Cardinal de Boüillon m'a declaré qu'il est venu à sa connoissance, qu'à cause du tumulte causé par les gens de guerre, ce

qui se devoit faire touchant l'élection d'un Evesque & Prince de Liege, selon les Loix & les Canons de l'Eglise, s'est passé dans la discorde & la division mesme des Capitulaires, Dieu l'ayant ainsi permis, pour confondre ceux mesmes qui ont tâché de semer la zizanie; car bien que le Chapitre de Liege ne dût entreprendre de proceder à aucune élection par attentat aux appellations interjettées par ledit Seigneur Cardinal, & au préjudice des protestations de nullité tant de fois réïterées & signifiées audit Chapi-

tre, neanmoins il n'a pas laissé de proceder à une prétenduë élection le vingtiéme du present mois, au mépris de la déference qu'il devoit à l'autorité du S. Siege, & bien que par ce moyen tout le pouvoir du Chapitre, concernant ladite pretenduë élection fust de fait consommé par la publication qu'il avoit fait faire de ladite élection à main armée & contre toute sorte de droit, cependant quelques Chanoines qui avoient protesté ledit jour vingtiéme Avril, contre l'élection que les autres Capitulaires vouloient faire au préjudice desdites Protestations de nullité &

appellations dévoluës au Saint Siege, ont entrepris le 21. de ce mois de s'assembler, & de se retirer dans une maison particuliere, & là estant assemblez hors du Chapitre, ont procedé à une nouvelle élection d'une autre personne, qu'ils ont aussi annoncée au peuple, nonobstant la discorde survenuë entre les Capitulaires : & comme cette conduite marque le schisme qui s'est formé dans l'Eglise de Liege, & fait assez connoistre, qu'on ne pouvoit proceder dans la Ville de Liege, où tout se traite par la force des armes, & point du tout selon les loix Cano-

niques, à aucune élection qui pût
estre libre & Canonique, ledit
Seigneur Cardinal de Bouillon,
pour ces causes & autres qu'il
prétend expliquer plus amplement
en temps & lieu, se trouve dere-
chef obligé de declarer qu'il a ap-
pellé de ces deux prétenduës élec-
tions, comme nulles, invalides &
schismatiques, comme par ces
Presentes, il en appelle à nostre
tres-Saint Pere le Pape Innocent
XII. & au saint Siege Apostoli-
que, & à la Cour de Rome; &
afin que l'Eglise de Liege, qui de-
meure toûjours destituée d'un le-
gitime Pasteur, ne puisse recevoir

aucun desavantage durant ce schisme, ledit Seigneur Cardinal de Bouillon croyant qu'il est de son devoir, en qualité de Grand Prevost de ladite Eglise, qui le constituë la premiere dignité aprés l'Episcopale, d'empescher que durant tout le temps que durera ce schisme, il ne se fasse rien qui puisse blesser les droits & libertez de ladite Eglise, se trouve obligé de proteſter de nullité de tous les Decrets, Deliberations, Conventions ou Traitez qui pourront estre faits au nom dudit Chapitre de Liege, jusqu'à ce qu'il ait plû à nostre tres saint Pere le Pa-

pe, suivant sa vigilance pastorale sur toute les Eglises, de pourvoir à l'Administration de celle de Lie-ge, qui est restée veuve & dépourvuë de Pasteur, & en outre, ledit Seigneur Cardinal declare qu'il proteste de nullité de tout ce qui a esté fait, & se fera à l'avenir par ledit Chapitre, & qu'il s'oppose formellement à ce qu'on reconnoisse les deux prétendus élus dans la discorde & dans le schisme, & qu'on leur rende aucune déference dans ladite Eglise en ladite qualité, sans toutefois manquer au respect qui leur est dû, à cause de leurs autres dignitez, de l'éclat

& de la ſplendeur de leur naiſ-
ſance, & qu'il empeſche auſſi
qu'ils s'entremettent dans l'admi-
niſtration du temporel & des droits
de ladite Egliſe, requerant, en
tant que beſoin eſt ou ſeroit, & en
adherant à ſes precedentes proteſ-
tations & appellations, que le
Chapitre de Liege luy accorde des
Lettres dimiſſoriales, qu'il luy
demande, inſtamment, plus inſ-
tamment & tres-inſtamment; &
afin que le preſent Acte public
contenant les proteſtations réïte-
rées de nullité, & l'appellation en
adherant aux precedentes inter-
jettées par ledit Seigneur Cardi-

nal de Bouillon, soit suffisamment notifié audit Chapitre, & mesme qu'il puisse estre réïteré & renouvellé dans l'Assemblée dudit Chapitre de Livre, & qu'on puisse en faire dresser un ou plusieurs actes, ledit Seigneur Cardinal de Bouillon a constitué & constituë son Procureur general & special..... & en outre le Porteur des presentes, ausquels à chacun d'eux il a donné pouvoir & mandement special de faire tout ce que dessus, avec toutes les clauses necessaires, les plus pressantes & requises de droit, & en la meilleure forme qu'elles puissent valoir, promettant.

tant, &c. obligeant &c. Fait & passé en presence de Jean Resteau, & de Leonard François de Bra, Bourgeois de la Ville de Huy, témoins à ce presens & appellez, l'an, le mois, le jour & au lieu cy-dessus designez. Ainsi signé à l'original Emmanuel Theodose de la Tour d'Auvergne, Cardinal de Bouillon, Grand Prevost & Chanoine de l'Eglise de Liege, Jean de Resteau, & Leonard François de Bra, tèmoins, & parce que moy Jean François Francotte, Notaire Apostolique, ay assisté à ces presentes, & que j'ay vû & entendu les susdites Decla-

rations, Protestations & Appella-tions, j'ay dressé le present Acte public, que j'ay écrit & souscrit, en ayant esté requis l'an, le mois, le jour, l'année du Pontificat & l'indiction cy-dessus marquées. Ainsi signé, Jean François Francotte Notaire, pour faire foy en public.

Le present Acte a esté porté au Chapitre, notifié & publié dans l'Assemblée tenuë le 23. *Avril* 1694.

On assure que quand l'Empereur apprit l'Election du Prince Clement de Baviere, il en eut un chagrin si vio-

lent, qu'il ne put s'empê-
cher de le marquer, quoy
qu'il ne ſoit, ny de la decen-
ce, ny de la politique des Sou-
verains de faire paroiſtre ce
qu'ils penſent de quantité de
choſes qui ſe font contre leur
gré. Sa Majeſté Imperiale a
eu depuis un chagrin encore
plus grand, puis qu'une fiévre
maligne cauſée par le mau-
vais air qui regne à Liege,
attaqua le 26. du meſme mois
le Grand Maiſtre de l'Ordre
Teutonique, & qu'il en mou-
rut le 4. de celuy cy. Le cha-
grin d'avoir eu moins de voix

qu'il ne croyoit, peut avoir contribué à sa mort, aussi-bien que le grand repas qu'il donna à ceux qui l'avoient élu, où il affecta de boire longtemps, afin de montrer au party contraire une joye qu'il n'avoit pas. Il estoit Coadjuteur de Mayence, &

Bavière Fils du feu Duc de Neubourg; qui a si mal reconnu les obligations qu'il avoit au Roy, oubliant que Sa Majesté avoit si genereusement appuyé ses interests pour la Couronne de Pologne, & donné l'Abbaye de Fescamp

au Prince Loüis-Antoine, Prince Palatin du Rhin, qui eſt ce meſme Grand Maiſtre qui vient de mourir. Ce Duc de Neubourg, qu'on appelloit Philippes-Guillaume, & qui eſt mort Electeur Palatin, avoit épouſé en ſecondes Noces Eliſabeth-Amalie de Heſſe-Darmſtat, Fille du Landgrave George, & de Sophie Eleonor. Il en a eu huit Garçons & cinq Filles; ſçavoir Jean-Guillaume-Joſeph-Ignace, Prince de Neubourg, né en 1658. & marié en 1678. avec

Marie-Anne Joſeph d'Auſtriche, Fille de l'Empereur Ferdinand III. Volfang-Guillaume né en 1659 Loüis-Antoine qui vient de mourir, né en 1660 Charles Philippe, né en 1661. Alexandre-Sigiſmond, né en 1663. François-Loüis, né en 1664. Frideric-Guillaume, né en 1665. & Philippe-Guillaume-Auguſte, né en 1668. Il y a un de ces Princes qui a épouſé une Fille du Duc de Saxe Lawembourg, & un autre qui eſt Veuf de la Princeſſe de Radzewil. Il y en a auſſi deux Eveſques, l'un

de Breſlau, & l'autre d'Auſ-
bourg, ſans compter un pre-
mier Eveſque de Breſlau, au-
quel celuy-cy a ſuccedé.
Les Filles ſont Anne-Marie-
Joſeph, née en 1655. &
mariée à l'Empereur Leo-
pold en 1676. Marie-Sophie-
Eliſabeth, née en 1666. Marie-
Anne née en 1667. Dorothée
Sophie née en 1670. & Hed-
wige Eliſabeth Amelie née en
1673. L'une de ces Princeſſes
eſt Reine d'Eſpagne, une
autre Reine de Portugal, une
autre Veuve du Duc de Par-
me, & la derniere a épouſé

le Prince Jacques, Fils aiſné
du Roy de Pologne. Char-
les de Baviere, Electeur Pa-
latin, Frere de Madame,
eſtant mort ſans avoir laiſſé
d'enfans de Guillemette Er-
neſtine de Danemark, Fille
de Frederic III. & Sœur de
Chreſtien V. Rois de Dane-
mark, Philippe Guillaume,
Duc de Neubourg, Pere des
treize Princes & Princeſſes
que je viens de vous nom-
mer, luy ſucceda à l'Electo-
rat, la Maiſon de Neubourg
eſtant une branche de celle
de Baviere, par Eſtienne de

Baviere ſecond fils de l'Empereur Robert le Petit, qui laiſſa Frederic & Louis le Noir. Frederic III. iſſu de ce Frederic, aîné de Louis le Noir, ſucceda en 1559. à Henry Othon, Electeur Palatin, qui eſtoit deſcendu en ligne directe de Louis le Barbu, Fils aîné du meſme Empereur Robert le Petit, & qui eſtoit mort ſans poſterité. Celle de Frederic III. ayant fini par la mort de Charles, Electeur Palatin, Frere de Madame, on a eſté obligé d'avoir recours à la branche de Louis le Noir,

ſecoud Fils d'Eſtienne. Ce Louis le Noir laiſſa Alexandre le Boiteux, Duc de Deux-ponts, Pere de Louis II. qui eut Volfang, mort en France en 1569. Volfang eut deux fils, Philippe Louis, tige des Ducs de Neubourg, & Jean Duc de Deuxponts. Philippe Louis, Duc de Neubourg, fut Pere de Volfang Guillaume, qui eut grande part aux affaires d'Allemagne, & qui laiſſa de ſon premier mariage avec Madelaine, Fille de Guillaume, Duc de Baviere, Philippe Guillaume, dernier

Duc de Neubourg, Pere du Grand Maiſtre de l'Ordre Teutonique, dont je vous apprens la mort.

Comme vous pouvez ne pas ſçavoir ce que c'eſt que cet Ordre, ny ce qui a donné lieu à ſon établiſſement, je vais vous l'apprendre en peu de mots. Un Allemand d'une grande pieté, s'eſtant retiré à Jeruſalem avec ſa famille, aprés la Conqueſte de la Terre-Sainte, employa ſes biens à recevoir & à nourrir les Pelerins de ſa Nation, qui venoient viſiter les Saints Lieux

dans la Paleſtine, & qui n'entendoient pas la Langue du Pays. Pour pouvoir plus facilement exercer ſa charité, il obtint du Patriarche de Jeruſalem, la permiſſion de bâtir un Hôpital avec une Chapelle à l'honneur de la Vierge. Pluſieurs Gentilshommes Allemans que pouſſa le meſme zele, s'eſtant joints à luy pour cette bonne œuvre, firent leur unique attachement d'avoir ſoin de ceux que la devotion obligeoit à faire le voyage d'outremer. Quelques riches Citoyens des Vil-

les de Bremen & de Lubec, qui estoient en Levant, s'associerent avec ces premiers, & vers l'an 1171. ils firent bâtir un magnifique Hôpital en la Ville d'Acre, prenant tous le Titre de Chevaliers Teutons, & la Regle de Saint Augustin. Ce nom de Teutons est celuy qui fut donné aux anciens Allemans, voisins des Cimbres, qui habitoient les Isles de Fuinen & de Selande ou Seeland en Danemark. C'est de ces Teutons que les Allemans ont depuis eu le nom de Teutach.

L'habit de ces Chevalier
fut une robe & un manteau
blanc, & ils eurent pour ar
mes une Croix potencée d
ſable, chargée d'une autr
Croix d'argent. Il y en a qu
aſſurent que le Roy S Louis
lors qu'il eut paſſé la mer
ajoûta le Chef de France
portant cette Croix ſur l'eſto
mac. Ils firent profeſſion &
vœu de pauvreté, de chaſte
té, & d'obéïſſance, entre le
mains du Patriarche de Jeru
ſalem, qu'on nommoit He
raclius, & compoſérent leu
Regle ſur le modele de celle

des Chevaliers Hoſpitaliers de S. Jean & des Templiers, dont les premiers panſoient les malades, & les autres avoient ſoin de tenir les chemins ſeurs contre les courſes des Sarrazins. En 1195. le Pape Celeſtin approuva l'établiſſement de cet Ordre Teutonique, obligeant les Chevaliers à dire chaque jour certaines Prieres, leur commandant de laiſſer croiſtre leurs barbes à la maniere des Hermites de Saint Auguſtin, & deffendant qu'aucun ne fuſt reçû en cet Ordre, à moins

qu'il ne fuſt Gentilhomme & Allemand. Henry de Valpot en fut le premier Grand-Maiſtre, & ce fut de ſon temps que l'on baſtit le grand Hôpital d'Acre. Othon de Kerpen luy ſucceda, & aprés ſa mort on élut Herman de Bart, qui eut pour Succeſſeur Herman de Saltza. L'Empereur Frideric III. ayant fait le voyage d'outremer, demanda ce Grand Maiſtre des Chevaliers Teutons, qu'il amena avec luy, & eſtant arrivé en Allemagne, il leur donna à conquerir la Province de

Boruſſie, appellée la Pruſſe, dont les habitans étoient Idolâtres, & ravageoient & pilloient ſouvent le Pays de Saxe. Les Chevaliers Teutons ſe porterent avec courage à cette entrepriſe, & s'eſtant rendus maiſtres de la Pruſſe, ils y baſtirent la Ville de Mariembourg, & un Temple magnifique ſous l'invocation de la Vierge. Cette Place fut depuis le Chef de leur Ordre. Les Pruſſiens ſe révolterent pluſieurs fois, & dés qu'ils trouvoient l'occaſion de ſecoüer le joug des Teutoni-

ques, ils retomboient dans les ſuperſtitions du Paganiſme. Enfin ſe voyant trop foibles pour reſiſter à cet Ordre, ils ſe donnerent au Roy de Pologne en 1420. Ce fut un nouveau ſujet de guerre qui couta beaucoup de ſang aux deux partis ; mais enfin les Chevaliers, malgré les pertes fort conſiderables qu'ils firent, ne laiſſerent pas de reſter les maiſtres, par les ſoins de leur Grand Maiſtre Loüis d'Erlihuſen, qui obtint la Paix à condition d'abandonner la Pruſſe Royale aux

Polonois, & de leur rendre hommage du reſte. L'an 1500. Volfang, Grand Maiſtre des Teutoniques, triompha des Moſcovites, qui s'eſtoient jettez dans la Lithuanie & dans la Pruſſe. Albert de Brandebourg, Fils de Frideric, Marquis de Brandebourg, ayant eſté élu Grand Maiſtre de l'Ordre Teutonique vers l'an 1511. aprés Frideric de Saxe, refuſa de rendre hommage pour la Pruſſe à Sigiſmond ſon Oncle, Roy de Pologne, ce qui luy attira la guerre, qui fut ſuivie d'une

Treve de quatre ans. Albert ayant malheureuſement goûté les nouvelles opinions de Luther, forma le deſſein de les embraſſer, & fit la paix avec Sigiſmond en 1525. Tout l'Ordre y trouva ſa perte, puis que la qualité de Grand Maiſtre de Pruſſe dont il joüiſſoit, & qui eſtoit élective, fut changée en qualité ſeculiere, & érigée en titre de Duché hereditaire, ſous l'hommage du Roy & de la Couronne de Pologne. Il ſe maria l'année ſuivante, & les Chevaliers Teutoniques

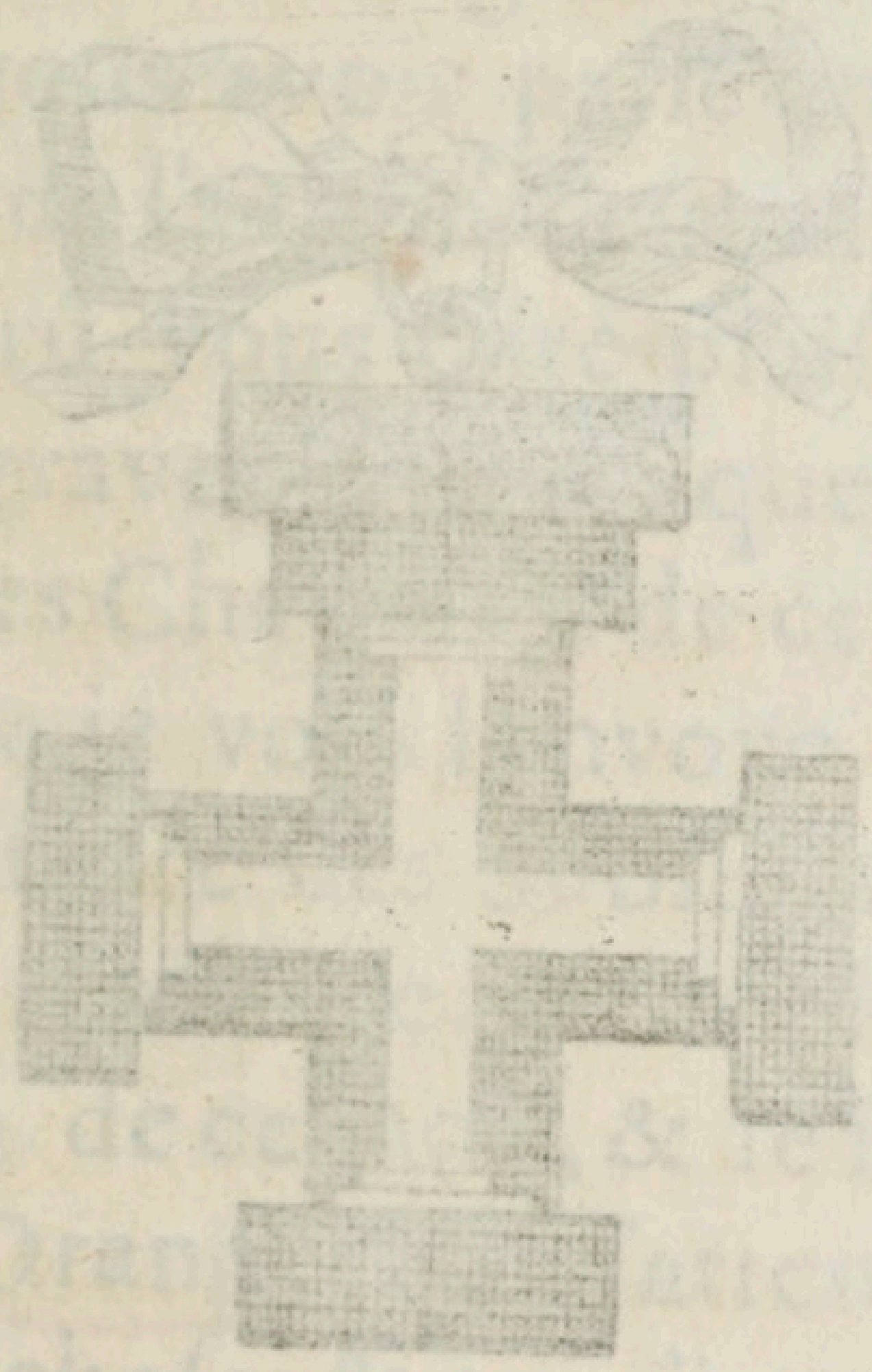
ayant élu Albert de Volfang pour leur Grand Maiſtre, furent contraints de quitter la Pruſſe, & de ſe retirer en Allemagne, où ils avoient de grands biens, & des Benefices dont ils joüiſſent encore. Maximilien d'Auſtriche, Frere des Empereurs Rodolphe II. & Mathias, ſucceda à Volfang. L'Archiduc Leopold Guillaume qui eſtoit Eveſque de Straſbourg, de Halberſtadt, de Paſſau & & d'Olmutz, fut declaré Coadjuteur de Gaſpard de Stadion, Grand Maiſtre de

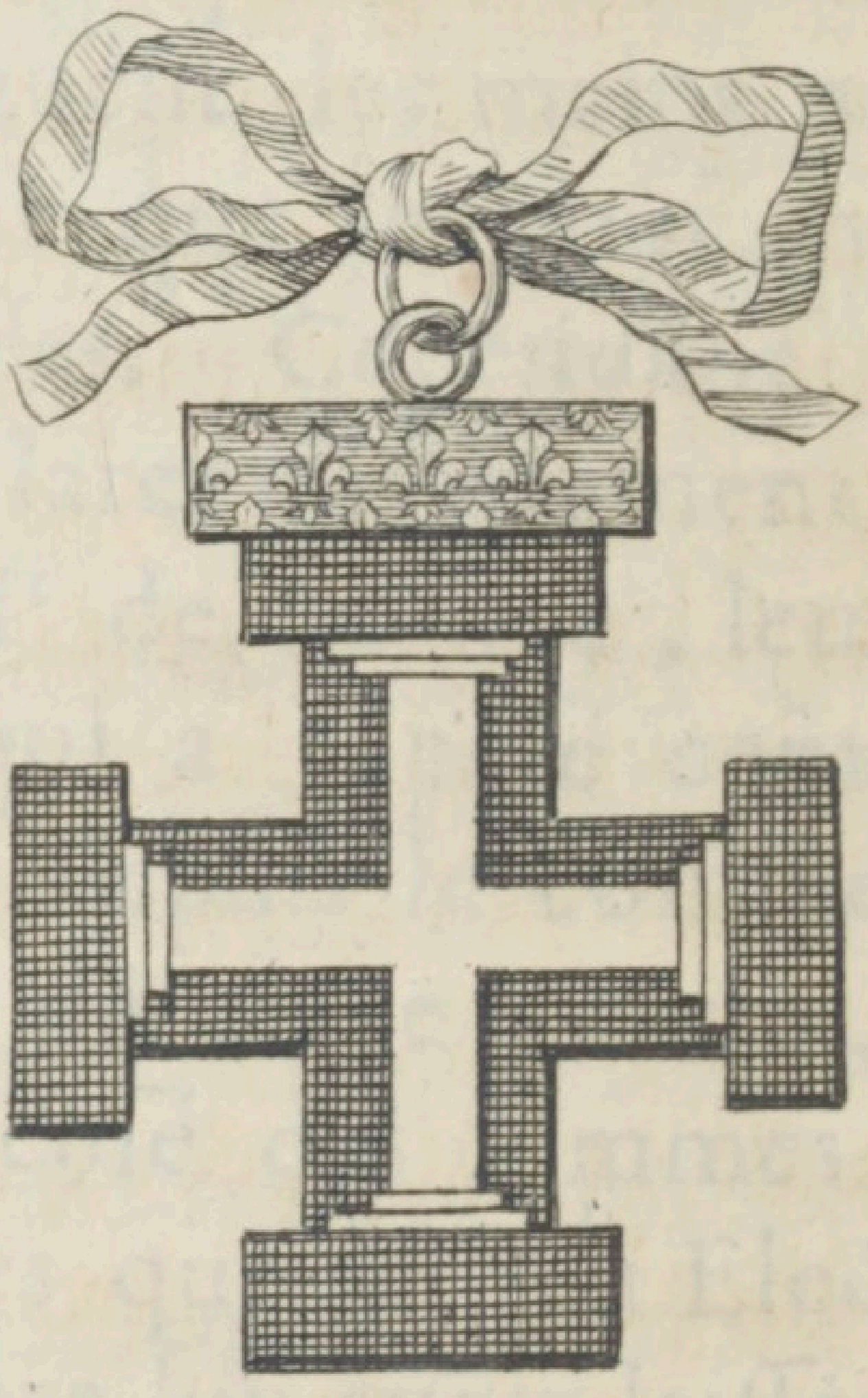
l'Ordre Teutonique, à Vien-
ne le 20. Septembre 1639. Il
entra dans la regence aprés
la mort de Stadion, & il mou-
rut le 20. Novembre 1662. Le
Chapitre General de l'Ordre
élut en ſa place l'Archiduc
Charles Joſeph, Fils de l'Em-
pereur Ferdinand III. & de
l'Archiducheſſe Marie Leo-
poldine ſa ſeconde femme,
Eveſque de Paſſau & de Breſ-
law. Il mourut le 27 Janvier
1664 & le meſme Chapitre
ayant eſté convoqué à Ma-
riendal en Franconie, élut
pour Adminiſtrateur Jean

Gaſpard d'Ambringens, qui eſtoit Commandeur Provincial du Bailliage d'Autriche. Ce Prince fit élire pour ſon Coadjuteur en 1680. Louis Antoine, Comte Palatin de Neubourg, qui par ſa mort laiſſe la grande Maiſtriſe de l'Ordre Teutonique vacante.

On a eu avis que la nouvelle de cette mort ayant eſté portée à Vienne, l'Imperatrice a obligé Sa Majeſté Imperiale de preſſer le Chapitre de Liege de proceder à une troiſiéme élection, qui pourroit tom-

ber sur l'Evesque de Bres-
lau, Frere de cette Princesse.
On dit que les Hollandois
y donnent les mains par les
raisons que je vous ay ex-
pliquées. Cependant c'est
se declarer ouvertement con-
tre Mr de Baviere, leur Al-
lié, qui a exposé cent fois
sa vie depuis le commence-
ment de cette guerre, qui
a dépensé des sommes im-
menses que le feu Electeur
son Pere luy avoit laissées, &
qui s'est d'ailleurs beaucoup
engagé; mais dans une Ligue
chacun ne regarde que ses
propres





f. E. fc.

propres interests, & tout le fruit qu'on en tire est bien souvent de l'ingratitude. Aprés vous avoir parlé amplement de l'Ordre Teutonique, j'ay crû vous faire plaisir de faire graver la Croix que portent les Chevaliers de cet Ordre, & je vous l'envoye.

L'affaire des Subsides fut enfin terminée en Angleterre le 4. de ce mois, & le Prince d'Orange, qui n'attendoit autre chose, & qui s'interesse peu dans les Actes & les Reglemens qui regardent le bien de l'Etat, ne manqua

pas le lendemain 5. de pro-
roger le Parlement. Il remer-
cia les deux Chambres, &
particulierement celle des
Communes, des grands se-
cours qu'elles luy avoient
donnez; & ce n'estoit pas sans
raison, puis que cette Cham-
bre avoit surmonté les plus
grandes difficultez, & em-
ployé toutes sortes de
moyens, quelque onereux
qu'ils fussent, pour le satisfai-
re. Ces circonstances nean-
moins font assez connoistre
l'épuisement & le mauvais
estat où les Anglois ont esté
reduits par celuy qu'ils ont

choisi pour le Restaurateur de leurs biens & de leurs libertez. On en étoit déja convaincu par la quantité d'argent & d'hommes qui sont sortis du Royaume, & qui n'y rentreront jamais, par la perte de plus de 2000. Vaisseaux depuis 5. ou 6. années, & par celle de plus de cent millions que les Marchands de ce Royaume-là ont faite. Mais deux particularitez qui regardent les Subsides accordez au Prince d'Orange, en sont encore une preuve très-évidente. La premiere consiste dans la lon-

gueur des deliberations que le Parlement a employées pour trouver ces Subſides, & la ſeconde dans les mauvais fonds ſur leſquels ils ſont établis. Il eſt certain qu'au commencement de la guerre, les Anglois s'eſtant enrichis par la liberté du commerce, dont ils avoient joüy preſque ſans interruption depuis plus de trente ans, les fonds des Subſides eſtoient trouvez & reglez preſque auſſitôt qu'on les demandoit, ſans prendre aucune précaution ſur le bon ou le mauvais uſage qu'on en pouvoit faire ; mais depuis

trois ans les choſes ſont bien changées, & il a fallu y apporter bien plus de ceremonies, à cauſe des difficultez que le Parlement trouvoit à lever tant de millions, qui n'ont ſervi qu'à maintenir l'Uſurpateur, qui en a ſeul le profit, & à ruiner preſque entierement le commerce d'Angleterre. On a obligé le Prince d'Orange à communiquer les Traitez faits avec les Alliez, afin de ſçavoir ce que chacun eſtoit obligé de fournir & de regler les Subſides ſur ce pied-là; à donner

des Listes des forces de mer & de terre qu'il devoit avoir, & à faire voir l'estat des dépenses de chaque Campagne. Ces précautions ont donné lieu au Parlement de n'accorder que les sommes necessaires, mais elles n'en ont pas empêché la destination en faveur des Alliez, & des Creatures du Prince d'Orange. Elles n'ont pas non plus empêché les plaintes d'une infinité de gens ruinez pour avoir fait des fournitures & des avances, & prêté leurs Vaisseaux, dont le fret leur est encore dû depuis la

guerre d'Irlande ; ny que ce Prince ne ſoit redevable de plus de ſix millions de l. ſt. Ces deſordres ont enfin obligé le Parlement à nommer ſept Commiſſaires pour examiner de plus prés les comptes de la recette & de la dépenſe. Cependant il a travaillé ſans relâche à établir les fonds des Subſides, mais avec cette difference, que l'impuiſſance où les peuples ſont reduits, prolonge tous les ans de plus en plus les Seances & les deliberations, ce qu'il eſt aiſé de connoiſtre par la compa-

raiſon des quatre dernieres années. En 1691. toutes les affaires furent terminées, & le Parlement prorogé dés le 15. de Janvier. En 1692. il ne fut congedié que le 4. de Mars. En 1693. il ne fut ſeparé que le 24. du meſme mois de Mars, & en 1694. les fonds n'ont eſté trouvez, & le Parlement n'a eſté prorogé que le 5. de May.

A l'égard des fonds ſur leſquels les Subſides ont eſté établis, ils ſont tous extraordinaires, à cauſe que preſque toutes ſortes d'Impoſts a-

voient esté pousſez au plus haut point qu'ils pouvoient aller. Les Subſides pour cette année montent à environ cinq millions cinq cens mille livres ſterlin, en y comprenant quelques non valeurs qu'il a fallu remplacer. Les moyens dont on a reſolu de ſe ſervir pour les lever ſont de deux ſortes. Les premiers doivent produire le capital d'un peu plus de la moitié des Subſides, ſçavoir la taxe ſur les terres; deux millions ſterlin, & la taxe par teſte un million; mais on ſçait

par l'experience faite les an-
nées précedentes (ces taxes ,
auſſi odieuſes qu'onereuſes ,
& dont perſonne n'eſt exemt ,
ayant eſté employées tous les
ans) qu'elles ne rendront pas
les trois quarts de ce qu'elles
ſont eſtimées. Les autres
moyens ne pourront fournir
que les intereſts des deux mil-
lions & demy reſtans, & qu'il
faudra emprunter par divers
artifices , dont l'un eſt une
Lotterie d'un million de li-
vres ſterlin , établie aux con-
ditions ſuivantes.

Cette Lotterie ſera com-

poſée de cent mille billets de dix livres ſterlin chacun. Les particuliers pourront prendre tant de lots qu'il leur plaira.

Il y aura pour l'amorce 2500. lots, qui ſeront compoſez comme il s'enſuit. Celuy qui tirera le premier billet, ſoit que ce billet ſoit blanc ou rempli, aura par an, outre la ſomme qui ſera ſpecifiée dans le billet, une autre ſomme de cent cinquante liv. ſterl. de rente pendant ſeize années, cy 150. l. ſt.

Le gros lot ſera de mille li-

vres ſterlin de rente par an
1000. livres
Neuf lots, chacun de cinq
cens liv. ſt. de rente, 4500. ll
Vingt lots, chacun de cent
liv. ſterlin de rente, 2000. ll
Quatre-vingt lots, cha
cun de cinquante livres ſter
lin de rente, 4000. ll
Quatre-vingt-dix lots
chacun de vingt-cinq livres
ſterlin de rente, 2250. ll
Trois cens lots, chacun de
vingt livres ſterlin. 6000. ll
Deux mille lots, chacun
de dix livres ſterlin, 20000 ll
Celuy qui tirera le dernier

billet, ſoit qu'il ſoit blanc ou
rempli, aura en outre une
ſomme de cent livres ſterlin
de rente, 100. l.
Deux mille cinq cens lots
ou billets remplis, 40000. l. ſt.
Quatre vingt-dix-ſept mille
cinq cens billets blancs.
Tous ceux qui auront tiré
des billets blancs, recevront
l'intereſt de leur argent à qua-
torze pour cent chaque an-
née, pendant ſeize ans. Ainſi
ce temps eſtant expiré, leur
capital ſera rentré en leurs
mains, & ils auront eu large-
ment un intereſt de ſix pour

cent pendant ce temps. Cet-
te Lotterie ſe doit tirer à
Londres le 18. Octobre, ſup-
poſé qu'elle ſoit remplie, a
quoy peut ſervir d'obſtacle la
crainte que ceux qui y porte-
ront leur argent, doivent
avoir de le perdre, ſi la ſitua-
tion du gouvernement d'An-
gleterre vient à changer.

Le ſecond moyen eſt un
emprunt de trois cens mille
liv. ſt. à fond perdu, à quator-
ze pour cent d'intereſt; c'eſt
à dire preſque au denier ſept.
Le troiſiéme eſt une Banque
ou Caiſſe des emprunts de

douze cens mille livres ſterlin, à huit pour cent d'intereſt, mais avec cette condition, que ceux qui fourniront les ſommes neceſſaires pour la remplir, ne pourront que dans onze ans retirer leur capital. On peut juger par avance combien tous ces fonds ſont mauvais par la lenteur avec laquelle on porte de l'argent à l'Echiquier; quoi que ce ſoit l'uſage que ceux qui font les premieres avances, ſont auſſi les premiers rembourſez; mais on ſçait par experience, comme je l'ay déja dit, que

les taxes sur les terres, & par reste n'ont pû produire ce qu'on les avoit estimées à plusieurs millions prés, dans des temps où le commerce estoit en bien meilleur estat, & l'argent beaucoup plus commun, & qu'ainsi ceux qui feroient les dernieres avances courroient risque de n'estre jamais remboursez, ou du moins de ne l'estre de longtemps. On connoist aussi le peu d'avantage que les Alliez ont remporté sur la France, qui au contraire a conquis tant de Places imprenables,

& que par conſequent la ſuite de la guerre peut cauſer la ruine du Prince d'Orange. Ainſi il y aura ſans doute une infinité de gens qui ne voudront pas s'intereſſer dans une Lotterie qui ne pourroit leur produire leur capital, avec un mediocre intereſt, que dans ſeize ans, à la reſerve des billets noirs qui n'en font que la quarantiéme partie, & dont meſme il n'y en a que dix ſur cent mille qui puiſſent rendre un revenu un peu conſiderable. C'eſt la même choſe de la caiſſe des em-

pruntes, où peu de gens veu-
lent mettre leur argent pour
ne le retirer que dans onze
ans, pouvant le faire valoir
dans le commerce avec plus
de profit, & en estre toûjours
les maistres. On pourroit fai-
re plusieurs autres reflexions
sur la nature de ces fonds :
mais celles-cy suffisent pour
faire connoistre que le Prin-
d'Orange en tirera moins de
secours que de ceux des an-
nées precedentes, quoy qu'il
en ait plus de besoin que ja-
mais, & qu'il sera dans de fort
grands embarras l'année pro-

chaine pour obtenir de nouveaux subsides.

Vous avez oüi parler de ce qui s'est passé au Parlement à l'égard de Monsieur le Duc du Maine, & de Monsieur le Comte de Toulouse. Voicy deux Declarations qui vous apprendront toute cette affaire. La premiere est de Henry IV. & la seconde est du Roy.

HENRY, &c. Ayant plû à Dieu avant l'heureux mariage d'entre Nous & la Reine nostre tres-chere & tres-amée Compagne, nous donner un Fils issu de nous &

de feu noſtre tres-chere Couſine la Ducheſſe de Beaufort, Nous arrions pour bonnes, grandes & importantes conſiderations iceluy legitimé par nos Lettres Patentes données à Paris au mois de Ianvier 1595. leſquelles ont eſté verifiées, regiſtrées où beſoin a eſté ; enſuite de quoy nous aurions fait don à noſtre-dit Fils à perpetuité, pour luy & ſes enfans nez en loyal mariage, du Duché de Vendoſme, membres, appartenances, & dépendances d'iceluy, qui eſt une des premieres & plus anciennes Pairies de noſtredit Royaume, de l'ancien patrimoine & domaine de la Branche & Maiſon Royale dont nous ſommes iſſus, de laquelle comme nous avons voulu que luy & les ſiens priſſent & portaſſent à l'avenir le Nom & les Ar-

mes & poſſedaſſent ledit Duché, ainſi qu'il eſt porté par nos Letires de Donation, auſſi avons nous prè-tendu que luy & ſeſdits enfans joüiſſent des prééminences, grades, & rangs, appartenans audit Duché, & à ladite Pairie ; & bien qu'en cette conſideration, comme pour avoir l'honneur d'eſtre ſorty de Nous, tels droits de preſſeance ne luy puiſſent eſtre legitimement debatus & conteſtez par aucuns Princes, ny autres perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient en cettuy noſtre Royaume aprés les Princes de noſtre Sang, auſquels nous entendons que luy & les ſiens cedent comme les autres, Sçavoir faiſons que nous, deſirans faire revivre le nom & la tige des Ducs de Vendoſme, de laquelle nous ſommes

sortis, en la perſonne de noſtredit fils le Duc de Vendoſme, la perpetuer en ſa poſterité, & luy témoigner de plus en plus noſtre paternelle affection, pour l'eſperance que nous avons qu'il ſe rendra toujours plus utile au bien de noſtre Service, de celuy de noſtre tres-cher & tres-amé bon Fils le Dauphin, comme de nos autres enfans, & de noſtredit Royaume. A CES CAUSES, Nous avons de noſtre propre mouvement, certaine ſcience, pleine Puiſſance & autorité Royale, dit & declaré, diſons & declarons, voulons & nous plaiſt, que doreſnavant noſtredit fils le Duc de Vendoſme & ſeſdits enfans, qui naiſtront en loyal mariage, ayent, tiennent, & poſſedent le premier rang & la preſſeance immediatement

aprés les Princes de noſtre Sang devant tous les autres Princes & Seigneurs de noſtredit Royaume, en tous lieux actes & endroits, tant militaires, qu'aux Ceremonies publiques & privées, auſquelles on a accouſtumé, & ſera requis de tenir rang, nonobſtant toutes autres Declarations de préeminences expediées en faveur de quelques perſonnes, & pour quelque cauſe que ce ſoit, que ne voulons empeſcher l'effet de ceſdites Preſentes. SI *donnons en Mandement à nos amez & feaux les Gens, &c. Données à Paris le quinziéme jour d'Avril mil ſix cens dix, & de noſtre Regne le vingt-un. Signé, HENRY, & ſur le reply, Parle Roy, Brulart, & ſcellées du grand Sceau de cire jaune,*

EXTRAIT DES REGISTRES de Parlement.

VEV par la Cour, les Grand'-Chambre, Tournelle, & des l'Edit assemblées, les Lettres Patentes du 15. de ce mois, par lesquelles pour les causes y contenuës, le Roy veut & ordonne que son Fils naturel & legitime Cesar Duc de Vendosme, &c.

Tout consideré, la Cour a ordonné & ordonne que lesdites Lettres seront luës, publiées, & registrées en icelle, oüi le Procureur General du Roy, pour joüir par l'Impetrant & ses enfans qui naistront en loyal mariage, du contenu en icelles, selon leur forme & teneur. Fait en Parlement le trentiéme Avril, mil six cens

cens dix, Signé, Voisin.

Collationné à l'Original par moy Conseiller Secretaire du Roy, & de ses Finances. LOYS.

LOVIS *par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre : A tous ceux qui ces presentes Lettres verront, Salut. Le rang qu'ont tcûjours tenu dans le Royaume, les enfans naturels des Rois nos Predecesseurs, & l'affection qui est si naturelle que les Peres ayent pour leurs enfans, ayant obligé le feu Roy Henry IV. nostre Ayeul de tres-glorieuse memoire, d'ordonner par les Lettres patentes du 15 Avril 1610. que nostre tres-cher & bien-amé Oncle le Duc de*

Vendoſme, & ſes enfans qui naiſ-troient de luy en loyal mariage, tien-droient le premier rang immediate-ment aprés les Princes de noſtre Sang, & auroient la preſſéance en tous lieux & actes ſur les Princes des Maiſons étrangeres établies dans le Royaume, & ſur tous les autres Seigneurs de quelque qualité qu'ils puſſent eſtre, ces Lettres furent enregiſtrées en noſtre Cour de Parlement de Paris le 4. May ſuivant, & noſtredit Oncle le Duc de Vendoſme a joüi de cette preſſeance en pluſieurs Lits de Iuſtice & en beaucoup d'autres ſeances & occaſions; & quoi que nous n'euſſions pas beſoin d'exemples pour donner des rangs & des honneurs qui dépendent ſi particulierement de la puiſſance Roiale, neanmoins comm

nous aimons encore mieux fonder sur la justice, & mesme sur l'usage que sur nôtre autorité, des graces que nous faisons aux personnes qui nous sont les plus cheres, nous avons esté bien-aises de suivre l'exemple d'un si grand Roy, & de declarer en la mesme maniere qu'il le fit en 1610. à l'égard de nostredit Oncle le Duc de Vendosme, nostre intention sur le rang qui appartient, & que nous voulons que tiennent dans nostre Roiaume nos tres-chers & bien amez Fils naturels & legitimez Louis Auguste de Bourbon, Duc du Maine; & Louis Alexandre de Bourbon, Comte de Toulouse, & nous le faisons d'autant plus volontiers, que les grandes qualitez qu'il a plû à Dieu de mettre en leurs personnes font aisément

reconnoiſtre le ſang dont ils ont l'honneur d'eſtre iſſus, & que les épreuues que nous avons de leur valeur en pluſieurs occaſions, font juger auſſi avantageuſement des ſervices qu'ils ſont capables de nous rendre, & à l'Etat. A ces cauſes, & autres conſideration à ce nous mouvant, de noſtre grace ſpeciale, pleine puiſſance & autorité roiale, Nous avons dit & declaré, diſons & declarons par ces preſentes ſignées de noſtre main, voulons & nous plaiſt que noſdits Fils naturels, Loüis Auguſte de Bourbon, Duc du Maine, & Loüis Alexandre de Bourbon, Comte de Toulouſe, ayent, tiennent & poſſedent en tous lieux & Actes, le premier rang immediatement aprés les Princes de noſtre Sang, & qu'ils précede-

ront en tous lieux, ceremonies & Assemblées puliques & particulieres, & mesme en nostre Cour de Parlement de Paris, & ailleurs, en tous Actes de Pairies, qu'ils en auront tous les Princes qui auront des Maisons, qui ont des Souverainetez hors de nostre Roiaume, & tous autres Seigneurs, de quelque qualité & dignité qu'ils puissent estre, nonobstant toutes Lettres & declarations, si aucunes y avoit à ce contraires, & quand les Pairies des Princes & Seigneurs se trouveroient plus anciennes que celles de nosdits Fils naturels & legitimez, & de leurs Enfans. Si donnons en mandement à nos amez & feaux Conseillers, les Gens tenant nostre Cour, &c.

Donné à Versailles le 5. May 1694.

& de noſtre Regne le cinquante & unième Signé, LOVIS. Et plus bas, Phelypeaux. *Et ſcellé du grand Sceau de cire jaune.*

Veu les Lettres & la Requeſte preſentée à la Cour par ledit Meſſire Loüis Auguſte de Bourbon, Duc du Maine, afin d'enregiſtrement d'icelles, le tout à moi communiqué, je n'empêche pour le Roy leſdites Lettres patentes eſtre enregiſtrées au Greffe de la Cour, pour jouir par ledit Meſſire Louis Auguſte de Bourbon, Duc du Maine, & Louis Alexandre de Bourbon, Comte de Toulouſe, & leurs Enfans qui naiſtront en legitime mariage, de leur effet & contenu, & eſtre executées ſelon leur forme & teneur. Signé, de la Briffe, Procureur General.

LOVIS par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre, A tous ceux qui ces presentes Lettres verront, Salut. Nostre tres-cher & bien amé Fils naturel & legitimé, Louis Auguste de Bourbon, Duc du Maine, nous aiant representé que feuë nostre tres-chere & tres-amée Cousine Anne Marie Louise d'Orleans estant preste d'acquerir le Comté-Pairie d'Eu, dont on poursuivoit la vente par decret en nostre Cour de Parlement de Paris, Nous lui aurions accordé par nos Lettres patentes, données à S. Jean de Luz le 15. May 1690. enregistrées en nostredite Cour le 30. Juillet suivant la continuation pour elle & ses hoirs & ayant cause, mâles & femelles du Titre du Comté & Pairie d'Eu pour en joüir au mes-

me rang & honneur que les anciens
Comtes d'Eu avoient fait depuis la
premiere erection de 1458. & com-
me si elle y estoit venuë par voye de
succession, que nostredite Cousine s'en
estant renduë adjudicataire le vingt
Aoust de la mesme année, sous le
Titre de Comté & Pairie, elle la
luy auroit venduë avec la mesme
qualité le 2. Février 1681. par de-
vant Chuppin & son compagnon
Notaires au Chastelet de Paris,
moyennant le prix de 1600000. liv.
& s'en trouvant ainsi possesseur
par mesme voye d'achat que nostre-
dite Cousine, il nous a tres-hum-
blement supplié de vouloir bien luy
accorder la mesme grace, & de luy
en continuer l'ancien Titre, & com-
me l'attachement que nostredit Fils
naturel & legitimé, Louis-Auguste

de Bourbon Duc du Maine, a pour noſtre Perſonne, ſes bonnes qualitez & les ſervices qu'il nous rend dans nos Armées depuis pluſieurs années, avec une valeur digne de ſa naiſſance, & une capacité qui ſurpaſſe beaucoup ſon âge, meritent que nous luy donnions en toute occaſion des marques de noſtre eſtime, auſſi bien que de noſtre tendreſſe. A ces Cauſes, & autres conſiderations à ce nous mouvant, de noſtre grace ſpeciale, pleine puiſſance, & autorité Royale, Nous avons par ces Preſentes ſignées de nôtre main, concedé & accordé à noſtre Fils naturel Louis-Auguſte de Bourbon Duc du Maine, la continuation pour luy, ſes hoirs & ayans cauſe, mâles & femelles, du Titre ancien du Comté & Pairie d'Eu, pour en joüir d'o-

reſnavant aux rangs, droits, honneurs, prérogatives, & prèëminences, tels & ſemblables que noſtredite feue Couſine, & avant elle nos feus Couſins les Ducs de Ioyeuſe & de Guiſe, & leurs Predeceſſeurs mâles & femelles, Comtes & Comteſſes d'Eu, & comme ſi ledit Duc du Maine en eſtoit devenu proprietaire par voye de ſucceſſion, aux termes dudit ancien établiſſement ſans aucune reſtriction ny limitation. Si donnons en Mandement à nos amez & feaux Conſeillers les Gens tenant noſtre Cour, &c. Donné à Verſailles le 5. May 1694. Et de noſtre regne le 51. ſigné, LOVIS, & plus bas Phelypeaux. Et ſcellé du grand ſceau de cire jaune.

Veu leſdites Lettres & la Requeſte preſentée à la Cour par ledit Meſ-

ſire Louis-Auguſte de Bourbon, Duc du Maine, afin d'enregiſtrement d'icelles, le tout à moy communiquées, je n'empeſche pour le Roy leſdites Lettres patentes eſtre enregiſtrées au Greffe de la Cour, pour joüir par ledit Meßire Louis-Auguſte de Bourbon Duc du Maine, de leur effet & contenu, & eſtre executées ſelon leur forme & teneur. Signé, de la Briffe, Procureur General.

Mr le premier Preſident fit un fort bel éloge de Monſieur le Duc du Maine, & de Monſieur le Comte de Toulouſe, & il ne dit rien dont ils ne fuſſent tres-dignes, puis

que peut-eſtre jamais n'a-t-on vû de Princes, qui dans un âge ſi peu avancé ſe ſoient trouvez en tant d'occaſions perilleuſes. Ils furent reconduits par un Huiſſier, pour les diſtinguer des Ducs & Pairs, qui ne ſont point reconduits.

Mr l'Ambaſſadeur de Veniſe ayant eu ſon Audience de congé du Roy, & de toute la Maiſon Royale, alla rendre viſite à l'un & à l'autre de ces deux Princes, aprés avoir eſté chez les Princes du Sang. Il y a quelque temps que Mr le Nonce fit la même

choſe, mais non pas en pareille occaſion.

Vous avez ſans doute oüy parler du mariage de Mr le Marquis de la Chaſtre & de Mademoiſelle de Lavardin. Beaumanoir. Ce Marquis eſt Colonel d'un Regiment qui porte ſon nom, & s'eſt acquis une eſtime generale. Mademoiſelle de Lavardin eſt Fille de Mr de Beaumanoir, Marquis de Lavardin, Lieutenant General en haute & baſſe Bretagne & Ambaſſadeur Extraordinaire à Rome, & elle eſt ſortie de ſon premier mariage avec

Mademoiſelle d'Albert, Fille aînée de Loüis Charles d'Albert, Duc de Luines, Pair de France. La Maiſon de la Chaſtre, auſſi ancienne qu'illuſtre, a pris ſon nom d'un grand Bourg du Berry, appellé la Chaſtre, ſur la riviere d'Indre, vers les frontieres de la Marche. Sans parler de Pierre de la Chaſtre, Archevêſque de Bourges, & d'Aimeric de la Chaſtre, Chancelier & Cardinal de l'Egliſe Romaine, mort en 1148. Philippe de la Chaſtre, Chambellan du Comte d'Anjou, vi-

voit en 1350. & laiſſa Guillaume de la Chaſtre, Chambellan du Comte de Poitiers, & Pere de Jean de la Chaſtre. Pierre de la Chaſtre, Sr de Nancey, Fils de Jean, fut Capitaine de la groſſe Tour de Bourges; & des Gardes du Corps du Roy Charles VIII. & eut de Catherine de Menou, Gabriel de la Chaſtre, qui poſſeda les meſmes emplois ſous Loüis XII. & François I. Gabriel laiſſa Joachim & Claude de la Chaſtre, qui ont fait deux Branches. Joachim, qui eſtoit l'aîné, fut Capitaine des Gardes du

Roy, Prevoſt de l'Ordre de S. Michel, Gouverneur d'Orleans, Bailly de Thien, & Pere de Gaſpard de la Chaſtre, Chevalier de l'Ordre du Roy, & Capitaine de ſes Gardes. Henry de la Chaſtre, Fils de Gaſpard, eut de ſa premiere Femme Marie de la Gueſle, Edme de la Chaſtre, Maiſtre de la Garderobe du Roy, & enſuite Colonel General des Suiſſes, qui mourut des bleſſures qu'il avoit receuës à la Bataille de Norlinguen en 1645. laiſſant de Françoiſe de Cugnac Louis de la Chaſtre,

Gouverneur de Bapaume, tué à Gigery en Afrique en 1664. C'estoit le Pere de Mr le Marquis de la Chastre, qui vient de se marier. Claude de la Chastre, Fils puisné de Gabriel, qui a fait une autre Branche, laissa Claude de la Chastre III. du nom, Chevalier des Ordres du Roy & Maréchal de France, qui eut de Jeanne Chabot, Fille de Guy, Sr de Jarnac, Loüis de la Chastre, Baron de Maisonfort, Chevalier des Ordres du Roy. Ce Loüis de la Chastre fut fait aussi Maréchal de France en

1616. & mourut en 1630. ne laiſſant d'Eliſabeth d'Eſtampes, Fille aînée de Jean, Sr de Valençay, qu'une ſeule Fille, mariée en troiſiémes Noces à Claude Pot, Sr de Rhodes, Grand Maiſtre des Ceremonies qui la fit mere de Marie-Louiſe Henriette Aimée Pot, qui épouſa en 1646. François-Marie de l'Hoſpital, Duc de Vitry.

Le 10. de ce mois, Mr le Duc de Rohan, comme Procureur de Dom Alphonſe de Vaſconcellos. Comte de Calhera, fiança Emilie Sophro-

nie de Rohan, Fille de Mr le Prince de Soubiſe. Il y avoit peu de temps qu'elle eſtoit ſortie d'un Convent, où elle avoit eſté élevée dés ſa plus tendre jeuneſſe. Mr le Cardinal d'Eſtrées, ſon Parent, & Protecteur des affaires de Portugal à Rome, fit la ceremonie des Fiançailles dans le Cabinet du Roy, en preſence de Sa Majeſté, des Princes de la Maiſon Royale, & des perſonnes les plus conſiderables de la Cour. Je n'ay rien à ajoûter à ce que je vous ay dit pluſieurs fois de la gran-

deur de la Maiſon de Rohan.

Mr le Comte de Calhera eſt Fils aîné du Comte de Caſtelmehor, Grand de Portugal, Conſeiller d'Eſtat & Grand Maiſtre de la Garderobe du Roy de Portugal.

Pidou. Les emplois de Mr de S. Olon, Gentilhomme ordinaire de la Maiſon de S. M. m'ont ſouvent donné occaſion de vous parler de la maniere dont il s'en eſt acquitté. C'a été toûjours avec une telle ſatisfaction du Roy, qu'il le nomma l'année derniere Ambaſſadeur auprés du Roy de

Maroc. Non ſeulement il a rendu un compte exact & fidelle de ſon Ambaſſade, à Sa Majeſté, mais il vient de donner au Public un livre, ſur l'état preſent de cet Empire. Ce livre eſt remply de neuf figures en taille-douce, & contient auſſi tout ce qui s'eſt paſſé aux Audiences qui luy ont eſté données par le Roy de Maroc, pluſieurs lettres de ce Prince, & de ſes Miniſtres, & beaucoup de particularitez touchant ſa perſonne, avec des Obſervations qui peuvent ſervir de Me-

moires pour negocier en cette Cour. Quand on acquiert en si peu de temps de si parfaites connoissances de l'Etat où l'on est envoyé, on est bien digne d'un pareil employ.

Vous devez recevoir presque aussitost que ma Lettre, un autre livre intitulé *les Paroles remarquables, & les Bons Mots des Orientaux*. Cet Ouvrage renferme une seconde Partie, où l'on trouve un grand nombre de Maximes des mesmes Orientaux. On y voit quel est leur esprit, & leur

genie. Les paroles remarquables font connoiſtre ſeulement la droiture, & l'équité de l'ame, & les Bons mots marquent la vivacité, la ſubtilité, & meſme la groſſiereté, & la ſimplicité de l'eſprit, ſur tout un penchant à railler & à piquer. L'Auteur a diſtingué ces deux caracteres, qui ſont bien differens l'un de l'autre. On pourra connoiſtre par ce double titre que les Orientaux n'ont pas l'eſprit moins droit, & moins vif que les Peuples du Couchant, & l'on remarquera

que ſous le nom d Orientaux
l'Auteur ne comprend pas
ſeulement les Arabes, & les
Perſans, mais encore les
Turcs, & les Tartares, &
preſque tous les Peuples de
l'Aſie, juſques à la Chine. Il
ajoute des remarques pleines
d'érudition, qu'il a cruës ne-
ceſſaires pour l'intelligence
entiere des paroles remar-
quables, & des Bons Mots,
ce qu'il y a de plus curieux
dans les livres Arabes, Per-
ſans & Turcs, ainſi que dans
leurs manuſcrits, & nomme
les Auteurs des uns & des

autres

autres. Il marque les temps auſquels vivoient les Califes, les Sultans & les Princes qui ont dit les paroles remarquables, & les bons mots qu'il rapporte, ce qui apprend une partie de leur Hiſtoire d'une maniere fort agreable. On ne vit jamais tant d'erudition dans un livre qui ne ſemble fait que pour amuſer & pour divertir. On y apprend ſans y penſer l'Hiſtoire de pluſieurs ſiecles, en ſorte qu'il faudroit pluſieurs années de lecture pour faire autant de remarques qu'on

en trouvera en ce ſeul ouvrage. Parmy le grand nombre de Maximes qui ſont dans la Seconde Partie, il y en a quantité d'une tres-grande beauté, & l'on a tout lieu de croire que le Public ne ſera pas moins content de ce Livre que pluſieurs Sçavans de Cabinet & du monde, qui en ont lû le manuſcrit avec un extrême plaiſir. Il eſt de Mr Galant, qui ayant demeuré pendant pluſieurs années à Conſtantinople, doit mieux connoiſtre qu'un autre la matiere qu'il a traitée, ce qui luy

a fait trouver plus facilement les Auteurs qui en ont parlé, & fait faire le grand nombre de remarques remplies d'érudition, dont il a embelly son livre. Il se vend aussi bien que *l'Etat present de l'Empire de Maroc*, à l'Enseigne du Mercure Galant, chez le Sr Brunet, qui les a fait imprimer. Il debite aussi un autre Ouvrage fort à la mode, qui se vend à la ruë S Jacques, chez le Sr Benard, aux Armes du Roy & de la Ville. Il est intitulé, *Histoire secrete de Bourgogne*. C'est un Roman, où

l'Hiſtoire ſe trouve ingenieu-
ſement meſlée avec les agré-
mens de l'imagination. Il eſt
attachant, & rempli d'inci-
dens qui font plaiſir, &
de pluſieurs hiſtoires, dont
la varieté eſt tres-agrea-
ble. On y trouve des penſées
neuves, & un ſtile fort vif en
beaucoup d'endroits, ſur tout
quand il s'agit de paſſion.
Ainſi l'on ne doit pas s'éton-
ner du grand ſuccés de cet
Ouvrage, & de l'approbation
que la Cour luy a donnée. Il
ſemble qu'il ne ſeroit pas aiſé
de trouver une matiere ſur

laquelle on n'ait pas fait de Livres; cependant perſonne ne s'eſtoit encore aviſé d'écrire contre le luxe des coëffures, dont il paroiſt depuis peu un Traité fort ample. L'ardeur du zele de l'Auteur l'a emporté loin contre les Dames qui parent leur teſte avec excés. Elles peuvent ne pas demeurer d'acord de tout ce qu'il avance, & peut eſtre ont elles de bonnes raiſons pour ſe défendre d'une partie, mais l'Auteur n'ayant travaillé que pour remplir ſon miniſtere, ne peut meriter

que des loüanges.

Voicy les noms de quelques autres perſonnes conſiderables, mortes depuis quelque temps.

Meſſire Pierre Savary, Seigneur de Saint Juſt, de Boutevilliers, & autres lieux. Il eſtoit Grand Maiſtre general des Eaux & Foreſts de France au département de Normandie.

Meſſire Antoine le Maiſtre, Seigneur de Bellejamme. Il eſtoit Fils de feu Meſſire Jerôme le Maiſtre de Bellejamme, Preſident aux Enqueſtes.

Messire Loüis Brice, Seigneur de Mirmon, Lieutenant pour le Roy, & Commandant en l'Isle de Rhé.

Messire Philippe Chapelier de Bournonville, Abbé de Belle Etoile, & ancien Chanoine de Saint Germain l'Auxerrois.

Messire Eustache de Senechal de Kercado, Evesque & Comte de Treguier, Abbé de Gerasson. Il est mort subitement à Paris, où il estoit Député des Estats de Bretagne. Avant qu'il fust parvenu à l'Episcopat, on l'a veu

longtemps Aumônier ordinaire de la feuë Reine-mere du Roy. Il avoit un Frere & deux Neveux, qui se sont signalez au service de Sa Majesté, & il ne reste plus qu'un de ses Neveux.

Messire Alexandre Gaspard, Comte de Coligny, Mestre Camp du Regiment de Cavalerie de Condé, mort de la Fiévre à Reims, âgé seulement de trente-deux ans. Il estoit Chef du nom & des Armes de la Maison de Coligny, Fils du fameux Comte de Coligny, qui commandoit

les Troupes du Roy à la Bataille de Raab, & qui mourut il y a quelques années. En vous apprenant ſa mort, je vous parlay amplement de cette illuſtre Maiſon, qui eſt finie avec celuy qui vient de mourir, Madame la Marquiſe de Neſle, ſa Sœur, étant morte l'année derniere. Il avoit épouſé Mademoiſelle de Laſſé, dont il n'a point eu d'enfans.

On a eu avis de la mort de Mr l'Electeur de Saxe, que la petite verole a emporté à l'âge de vingt-quatre ans. Je vous en entretiendray la premiere fois, & vous apprendray

quel Successeur il a eu dans l'Electorat, cet Electeur étant mort sans laisser d'enfans.

Aprés vous avoir parlé de tant de morts, il faut que je ressuscite un homme utile au Public. C'est Mr Gervasi ou Gervais. Mr Gervais medecin estant mort, la ressemblance du nom à donné lieu à ses envieux de faire mourir Mr Gervasi au lieu de luy. Vous sçavez que je vous entretiens rarement de personnes qui ont des secrets, & que mesme j'y ajoute peu de foy. Ainsi quand cela m'arrive,

c'eſt avec une entiere certitude de la verité. Mr Gervaſi a guery plus de ſix mille perſonnes de toutes les tumeurs froides qui ſont confonduës ſous le nom de louppes, & de toutes ſortes d'excreſcences de chair, renfermées ſous differens noms, en ſorte que les cures éclatantes qu'il a faites à la Cour, luy ont attiré l'honneur d'en eſtre felicité par Sa Majeſté. Il loge au bout de la ruë Guenegaud, joignant la ruë Mazarine.

L'Enigme du mois paſſé a eſté expliquée ſur *le Moulin*,

qui en eſtoit le vray mot, par Mr. Giraud, Marchand Gantier Parfumeur, proche les Quinze-vingts & ſon Ami Babille; l'Abbé Locques de la Ville d'Eu; les deux Juriſconſultes & veritables Amis de Loüans & de Chevilly; l'agreable Rouſſel & ſa Silvie, le Chevalier docile; le Chevalier amoureux de Nemours; le Chevalier de bonne foy; l'Amant tranſi; le Solitaire & l'agreable Brimette; les Curez de Bonneboſt, Faguets, la Poſte; & le Danois Dauvilliers; Boüillerie de Rumeni; des Aunez de Corbon du Dioceſe de Liſieux; l'Amoureux tranquille; le Bergerin amant de la Roſe de S. Hilaire; le Petit coq réveille matin de la porte S. Jacques; l'Abbé Irlandois de Quimperlé en Bretagne; l'Abbé S. Martin; Baſſet; Fournier; la

Compagnie gaillarde du chapeau coutonné de Rouën ; Dom Jouan de Bragmordo, Noble d'Eſpagne ; l'Amant de la belle Aſſurée, & la Blonde au petit oeil mourant, de Rouën ; le jeune, ſobre & modeſte du Miroir de Vertu ; l'Amoureux de la belle Cecile de la Moutonniere ; le gros Controlleur ; la Cabale de groſſe dépenſe de la rue du Mouton ; le Pere de l'agreable Famille ; le Philoſophe diſcret ; Barbé le fils Peintre, & ſa Femme ; Berthier, Marchand de vin ; Hubert le bon Chreſtien & bon voiſin ; le prudent & ſage Halnaſt la Chapelle ; le galant Mitron ; Prudhomme ; l'Aſtrologue ſincere, honneſte & diſcret, tous de la rue du Sepulcre Fauxbourg S. Germain ; l'Amant revoqué, & l'Amante inſenſible.

Meſdemoiſelles Bago, du Chaſteau de Bonne boſt ; de Rouviere : de Toraltier Janſon de Troyes : la belle Berniere du College de la Marche : la Belle du Carré Sainte Geneviéve ; la Belle à l'Anagramme *aimer eſt ſa vertu* : la Conſtante à l'Anagramme *j'ay l'eſperance*, & ſon heureux Berger : les ſages Demoiſelles de Foreſt & de Thetis : les charmantes du Cloiſtre Sainte Opportune : les charmantes Soeurs Cybelle & Thetis : la petite Veuve du bout de la rue Percée, & ſon aimable Finette ; la voltigeante Dorigny : les Solitaires de la longue allée : la Melancolique de la Traillele : l'Engageante du Diogene : la nouvelle Mariée de la rue du Cygne : la dolente Bourguignon : la Veuve du cul de ſac S. Magloire : les quatre

Bergeres à l'ombre de la noble épine du Bois de Vinceunes : Angelique Bobinette, Roſette & Catin de la meſme rue : les quatre indifferentes de la rue des Foſſoyeurs : la Blondine le Noir à la teſte naiſſante, rue S. Honoré, & les quatre Heroïnes d'Auſone, de la rue Quinquempoix.

L'Enigme nouvelle que je vous envoye eſt de Mr Fautrart de Loudun.

ENIGME.

MAlgré le deſtin & le ſort
I'éleve des gens ſur le Trône:
I'en réduits d'autres à l'aumône,
Et je fais revivre le mort.

Vous ſerez ſans doute contentes de l'Air nouveau que je vous envoye.

AIR NOUVEAU.

Cueillez, cueillez, jeunes Amans,
Les fleurs de l'aimable Printemps ;
Ne perdez pas une ſaiſon ſi belle ;
Quand l'Amour vous appelle ;
Goutez les charmantes douceurs ;
Aimez tendres cœurs.
Les beautez de Flore
Commencent d'éclorre.
Aimez ; la ſaiſon des Amours,
Ne dure pas toûjours.

Les Seances du Parlement d'Angleterre eſtant finies, comme je vous l'ay marqué, le Prince d'O-

range partit de Londres pour se rendre en Hollande, ayant receu divers Couriers, par lesquels il apprit que sa presence y estoit absolument necessaire, parce que l'on y parloit fort de Paix dans l'Assemblée des Ministres des Alliez, & qu'il estoit à craindre qu'on n'y prist quelques resolutions contraires à ses interests avant son arrivée. Cependant estant sur le point de s'embarquer, il fut contraint de revenir à Kinsington, les vents n'ayant pas favorisé l'ardeur qu'il avoit de passer la mer. Ils changerent aprés luy avoir esté deux fois contraires, il s'embarqua, & il eut lieu d'en estre assez content jusques à huit lieuës de terre, qu'ils l'empêcherent d'avancer. La crainte d'estre obligé de retourner en Angleterre luy causa

d'autant plus d'inquietude, que
fur le point de s'embarquer, il
avoit receu de nouvelles Lettres de
Hollande, par leſquelles on luy
mandoit que le Miniſtre de l'Empe-
reur avoit declaré qu'il ne pouvoit
plus continuer la guerre, à moins
qu'on ne luy accordaſt des Subſides
extraordinaires, & quantité d'autres
choſes que l'Angleterre, & la Hol-
lande ne ſont pas en eſtat de luy
donner. Ainſi le Prince d'Orange
jugeant ſa preſence entterement
neceſſaire à la Haye, fit remplir
douze Barques de mouſqueterie, ſe
mit dans l'une, & arriva le 17 de
ce mois, ſur les cinq heures du ſoir à
Orang-Polder. Il ſoupa à Honſlar-
dïi k, d'où il ſe rendit à une heure
aprés minuit à la Haye, tant il avoit
d'impatience d'y arriver. On n'a

pas encore ſceu ce qu'il a dit aux Alliez, pour les engager dans la continuation d'une guerre qui le fait regner, pendant qu'elle ruine tous leurs Etats, & l'Angleterre meſme, où le party des Proteſtans, cy devant appellez Non Conformiſtes, qui eſt entierement oppoſé à la Religion Anglicane, ayant eu le deſſus dans le dernier Parlement, a fait donner la pluſpart des grandes Charges & des grans Emplois à ceux qui le ſuivent; ce qui a tellement mortifié les Anglicans, qu'il eſt hors de doute que ces deux Partis jetteront la Nation dans de nouveaux malheurs, dont le Prince d'Orange ſera cauſe, puis qu'au préjudice de ſes ſermens il a ſi peu d'égard pour la Religion Anglicane. Il a trouvé plus d'affaires en Holande

qu'il n'avoit cru. Ses Emissaires y
avoient exageré les maux que la
disette de bleds a causez en France,
& ils s'estoient efforcez de faire
croire qu'elle ne s'en pourroit jamais
relever : mais il a appris à son arri-
vée à la Haye, que l'on y avoit
sceu que de tous costez il arrivoit
des bleds dans ce Royaume, &
que de plus tous les biens de la terre
y estoient si beaux, qu'il y avoit
lieu d'esperer que la recolte y seroit
plus que double, ce qui faisoit d'au-
tant plus souhaiter la Paix aux Hol-
landois, qu'il y avoit apparence que
la France seroit encore cette année
superieute à ses Ennemis par tout où
les Alliez ont des Troupes. On a
esté bien surpris à la Haye d'appren-
dre que l'Amiral Russel estoit parti
avec quarante Vaisseaux, pour se

rendre devant Breſt, & empêcher Mr de Chaſteaurenault d'en ſortir dans le temps qu'il doit arriver au Détroit. C'eſt une beveuë pareille à celle que l'Amiral Rock fit l'année derniere. Les Anglois ſe peuvent promener dans l'Ocean, où il n'y a rien à faire pour eux, toutes nos Coſtes eſtant bien gardées, & nos Places bien munies. Il y a par tout de bons Commandans, & le Roy vient de nommer Mr le Comte de Servon pour commander dans Breſt. Mr de Vauban commande les Troupes qui ſont en Bretagne, & Mr le Mareſchal de Choiſeul, celles qui ſont ſur les Coſtes de Normandie. Pendant que l'armement des Anglois & des Hollandois eſt ſi peu avancé, Mr de Chaſteaurenault doit eſtre arrivé dans la Mediterra-

Coſtentin

née. Mr le Maréchal de Tourville ſortit de Toulon le 19. de ce mois, avec l'Eſcadre de Vaiſſeaux qui y ont eſté armez, & le meſme jour les Galeres du Roy partirent de Marſeille, de ſorte qu'il n'y a point à douter que les Troupes de S. M. n'ayent preſentement commencé un Siege en Catalogne, ce qui eſt honteux aux Eſpagnols, toute l'Eſpagne s'eſtant préparée depuis un an à faire dans cette Campagne des efforts extraordinaires en Catalogne : cependant il ne paroiſt pas qu'elle y puiſſe avoir plus de treize mille hommes. Les Peuples y demandent la Paix, le Roy Catholique la ſouhaite, & les deux Reines s'y oppoſent, l'une eſtant Soeur de l'Empereur, & l'autre Soeur de l'Impcratrice. Peut-eſtre qu'elles

changeront bien-toſt de ſentiment. L'Empereur commençant à ſouhaiter la Paix, le Peuple de Thurin qui l'a ſceu, a marqué publiquement ſa joye, & le Duc de Savoye en a paru chagrin. Il fait travailler nuit & jour, Feſtes & Dimanches, aux fortificarions de Thurin. Il a fait la reveuë des Troupes qui doivent compoſer ſon Armée, & les a trouvées en fort mauvais eſtat. Il y a des Compagnies qui n'ont que trente hommes. Les Eſpagnols & les Allemans ne font enſemble que quinze mille hommes, & les Troupes de Savoye dix mille.

Monſeigneur le Dauphin eſt parti aujourd'huy à une heure du matin, pour aller coucher à Guiſe. La traite eſt longue, mais lors qu'il s'agit d'acquerir de la gloire, ce Prince

ne marche pas, il vole.

Le Jeudy 27. de ce mois, il se fit icy une Procession tres-solemnelle, où les Chasses de Sainte Geneviéve & de Saint Marcel furent portées avec toutes les ceremonies qui s'observent dans ces sortes d'occasions. C'est le Roy qui a souhaité qu'elle se fist. On ne descend jamais la Chasse de Sainte Geneviéve que pour des besoins pressans, & comme on avoit eu de la pluye si-tost qu'on l'eut découverte, & que les biens de la terre estoient devenus fort beaux, on peut dire que cette Procession ne s'est faite que pour remercier Dieu des graces qu'il a bien voulu accorder par l'intercession de la Sainte.

Je croyois vous donner dans cette

cette lettre un détail de la prise des Isles & des Forts de Senega & de Gorée, dont j'ay une Relation tres-curieuse, mais le temps & la place qui me manquent, m'obligent à la remettre jusqu'au mois prochain. Je suis, Madame, vostre, &c.

A Paris le 31. May 1694.

J'ay à vous avertir de quelques missions qui ont esté faites dans que je vous dis la derniere fois s Obseques de Madame la gran- Duchesse de Toscane. Les qua Medicis. e Grands croix de l'Ordre de Estienne soutenoient les coins Poësle qui couvroit le Cercueil

quand on le descendit pour le mettre sur les brancards de la Litiere, & non pas dans la Litiere. On a dit la Confrairie de Florence, pour la Confrairie des Florentins, & au lieu des Chevaliers de l'Ordre de Pise, on a dû dire la Noblesse de la Ville, puis qu'il n'y a aucun Ordre de Chevalerie en Toscane que celuy de S. Estienne. On a oublié les Trabans de la Garde à pied, la Page di Valigia, *qui est le premier Page*, Le Lance Spezzate, *qui sont des Gardes à cheval, & les Carrosses drapez de la Princesse. On a aussi oublié de dire que le Clergé de Pise portoit de gran*

flambeaux de cire blanche à la Venitienne; & on n'a rien dit du Chapitre del Duomo, c'est à dire, de la Cathedrale. Ceux dont ce Chapitre est composé, sont au nombre de trois cens, & ils avoient tous des flambeaux de cire blanche. Quand on a parlé de la Couronne Ducale, on a pretendu faire entendre la Couronne des Grands Ducs de Toscane, & non pas une simple Couronne Ducale. Par le mot de Chaperon, qui a esté mis en parlant des Cuirassiers, on a voulu dire l'Etendart de la Compagnie. Le Dais fut porté, non seulement par les Gentilshommes

de la Chambre du Grand Duc, & des Princes ſes Fils, mais auſſi par ceux des autres Princes de ſa Maiſon. Les robes ordinaires des Senateurs, qui dans cette occaſion eſtoient de drap noir, à cauſe qu'ils aſſiſtoient à une Pompe funebre, ſont de moire rouge. On n'a point dit qne plus de mille Gentilshommes Florentins, tous veſtus de deüil, accompagnerent le Corps, portant des flambeaux de cire blanche; ce qui faiſoit un fort grand ſpectacle. Les Huiſſiers dont on a parlé, eſtoient Huiſſiers du Conſeil. On avoit dreſſé un Trône, & non pas un Priedieu, au lieu où le

Cardinal de Medicis fut conduit. Pendant la fonction à laquelle il assista, & qui dura jusques à deux heures apres midy, toute la Garde à cheval, en écharpes de deüil, demeura en bataille sur la Place. Au lieu de Capuchon d'hermines, il faut lire d'Armoisin. Le mot de la Devise de la Princesse n'est pas Odor in candore, *mais* Dos in candore.

TABLE.

Prelude. 9
Sonnet Italien. 9
Sonnet. 11
Lettre à Mr des Landes 13
Premiere Messe dite à Strasbourg par Mr l'Abbé d'Auvergne, avec plusieurs particularitez tres-curieuses. 45
Satyre. 51
Morts. 63
Conte. 83
Cartes du Comté de Souabe, & du Duché de Virtemberg. 88
Vûë de Luxembourg, gravée par le sieur Bonnart. 89
Nouvelles Reflexions ou Sentences, & Maximes morales & politiques. 90

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE

TABLE.

Analyſe des Vaiſſeaux prolifiques du Limaçon de jardin. 93
Avanture tres-ſinguliere. 103
Autre tres ſurprenante. 106
Ce qui s'eſt paſſé à l'Academie le jour de la reception de Mr l'Abbé de Caumartin. 112
Service fait par l'ordre de Mrs de l'Academie de Villefranche. 131
Theſes ſoutenuës à Lyon. idem.
Sonnet pour la Medaille du Roy, propoſée par Mrs de l'Academie des Lanterniſtes de Toulouſe. 135
Autre. 138
Diſcours fait à la louange du Roy, à l'ouverture des jeux Floraux. 140
Ode. 141
Hiſtoire. 148
Détail de tout ce qui s'eſt paſſé touchant l'Eveſque de Liege, ce qui a ſuivi cette élection, & ce

TABLE.

qui regarde l'Ordre Teutonique. 174

Article tres-curieux touchant les subsides d'Angleterre. 265

Explication de la Lotterie d'Angleterre. 274

Ce qui s'est passé au Parlement à l'égard de Monsieur le Duc du Maine & de Monsieur le Comte de Toulouse, avec les Declarations de Henry IV. & du Roy. 283

Visite rendue à Monsieur le Duc au Maine & à Monsieur le Comte de Toulouse, par l'Ambassadeur de Venise. 300

Mariages. 302

Etat de l'Empire de Maroc. 308

Paroles remarquables, & bons mots des Orientaux. 310

Histoire secrette de Bourgogne. 315

TABLE.

Laxe des coëffures. 317
Morts. 318
Fausse mort. 322
Article des Enigmes. 323
Situation des affaires de l'Europe. 328
Procession solemnelle. 335
Prise des Isles & des Forts du Senega & de Gorée. 336

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE

TABLE

Avis pour placer les Figures.

La Medaille doit regarder la page 265.

L'Air doit regarder la page 328.

46 64 65 666 7
68 69 70 71 72
73-79 81-92